



Une compagnie de Quebecor Media

RAPPORT ANNUEL 2007

TABLE DES MATIÈRES

TVA AU COEUR DE LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE

Profil	3
Faits saillants financiers	4
Message aux actionnaires	5
Revue des activités	12
Rapport de gestion annuel	22
Rapport des vérificateurs aux actionnaires	49
États financiers consolidés	50
Revue des six dernières années	85
Membres du conseil d'administration et de la direction	86



GROUPE TVA INC. (GROUPE TVA, TVA OU LA COMPAGNIE), CONSTITUÉE EN 1960 SOUS LE NOM DE TÉLÉ-MÉTROPOLE CORPORATION, EST UNE ENTREPRISE DE COMMUNICATION INTÉGRÉE ACTIVE DANS LES SECTEURS DE LA TÉLÉVISION, DE L'ÉDITION DE MAGAZINES ET DANS LA DISTRIBUTION DE PRODUITS AUDIOVISUELS.

TÉLÉVISION

TVA est une des plus grandes entreprises privées de production de langue française et la plus importante entreprise privée de diffusion d'émissions de divertissement, d'information et d'affaires publiques de langue française en Amérique du Nord. TVA est propriétaire de six des dix stations qui composent le Réseau TVA, soit : CFTM Montréal, CFCM Québec, CFER Rimouski, CHLT Sherbrooke, CHEM Trois-Rivières et CJPM Saguenay. Les quatre autres stations affiliées au Réseau TVA sont : CFEM Rouyn, CHOT Gatineau, CHAU Carleton et CIMT Rivière-du-Loup. Ces deux dernières stations sont la propriété de Télé Inter-Rives Ltée, dans laquelle TVA détient une participation de 45 %. Le signal du Réseau TVA rejoint la quasi-totalité de l'auditoire francophone de la province de Québec et une portion importante de la population francophone dans le reste du Canada. TVA possède également une participation de 75 % dans le capital-actions de SUN TV, une station généraliste de Toronto.

Par ailleurs, TVA est propriétaire des services spécialisés, Le Canal Nouvelles (LCN), Argent, Mystère, Prise 2, Les idées de ma maison (depuis février 2008), et détient des participations dans mentv (51 %), Mystery (50 %) et Canal Évasion (8 %), ainsi que dans le service de télévision à la carte Indigo (20 %). En date du 15 février 2008, Groupe TVA a déposé une offre d'achat visant à acquérir la totalité des parts détenues par les autres associés de canal Indigo. Cette offre a été acceptée. L'acquisition est cependant conditionnelle à l'approbation préalable du CRTC. De plus, TVA est actif dans la commercialisation de divers produits et dans l'infopublicité (Shopping TVA).

PROFIL

ÉDITION

TVA œuvre aussi dans le secteur de l'édition par l'entremise de sa filiale TVA Publications inc. qui, avec ses hebdomadaires et ses mensuels d'intérêt général et de divertissement, est le premier éditeur de magazines francophones au Québec.

DISTRIBUTION

Enfin, TVA est actif dans la distribution de produits télévisuels et de films destinés principalement au marché canadien. Elle détient un catalogue de droits qu'elle exploite sur toutes les plateformes : cinéma, vidéo, vidéo sur demande, télévision payante et à la carte et télévision généraliste et spécialisée.



FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	2007	2006
Produits d'exploitation	415 486 \$	393 312 \$
Bénéfice d'exploitation avant amortissements, charges financières, frais de rationalisation des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs incorporels, gain sur acquisition et disposition d'entreprise, (récupération) impôts sur le bénéfice, part de l'actionnaire sans contrôle, part du bénéfice dans les sociétés satellites	59 381	42 056
Bénéfice net (perte nette)	38 384	(3 140)
Fonds générés par l'exploitation courante	38 098	29 991
Actif total	457 762	477 901
Dette à long terme	56 333	96 515
Avoir des actionnaires	214 519 \$	181 492 \$
Bénéfice (perte) par action de base	1,42 \$	(0,12) \$
Valeur comptable par action	7,94 \$	6,72 \$
Ratio d'endettement	21 %	35 %
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	27 025	27 026
Nombre d'actions en circulation (en milliers)	27 025	27 025
COURS DE L'ACTION - TVA.B (TSX)		
Haut	18,51 \$	17,50 \$
Bas	13,89 \$	13,96 \$
Clôture	14,52 \$	14,90 \$
NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS		
(Groupe TVA inc. et ses filiales)	1 372	1,374
NOMBRE D' ACTIONS (au 31 décembre 2007)		
(en milliers)	Total	Actionnariat de Quebecor Media inc.
Actions - classe A (avec droit de vote)	4 320	4 317 99,9 %
Actions - classe B (sans droit de vote)	22 705	7 911 34,8 %
TOTAL	27 025	12 228 45,2 %

UN PHARE INCONTOURNABLE DE L'UNIVERS DES MÉDIAS AU QUÉBEC

Dans un contexte où la multiplication des plateformes de diffusion, la popularité croissante d'Internet et la fragmentation des marchés de l'audiovisuel continuent d'accélérer leur irrésistible mouvement, TVA demeure un phare incontournable de l'univers des médias au Québec et maintient sa position de force dans le monde de la télévision généraliste, tout en diversifiant son offre avec un éventail complémentaire de chaînes spécialisées.

Que ce soit au plan des cotes d'écoute et des tirages ou de son rayonnement constant dans toutes les régions et collectivités où il est présent, Groupe TVA a connu en 2007 une excellente année qui témoigne aussi bien de la solidité de son expertise dans tous ses secteurs d'activités que de sa capacité d'adaptation dans une industrie en pleine mutation. Cependant, force est de constater que ce bilan résulte de la mise en place d'une stratégie de diversification des activités : le Réseau TVA, comme télévision généraliste, obtient des résultats en baisse. La progression observée du bénéfice d'exploitation provient essentiellement de la contribution de l'ensemble des autres divisions du Groupe TVA.

Ces succès, obtenus dans des conditions de profonds bouleversements des marchés médiatiques, ne sont pas le fruit du hasard. Ils sont attribuables, dans une très large mesure, à la réalisation d'un plan stratégique qui est maintenant dans sa phase d'implantation. Ce plan qui découle d'une vision claire et qui en est maintenant à sa phase de mise en œuvre par une équipe de direction renouvelée, se fonde avant tout sur une stratégie incontournable de Groupe TVA : la création et la production de contenus offerts sur de multiples plateformes afin que le consommateur puisse avoir accès à ses contenus là où il le veut et au moment où il le veut.

La réalisation d'une vision

L'exercice financier 2007 a en effet été marqué, pour Groupe TVA, par la poursuite accélérée du plan stratégique amorcé en 2005. Le modèle d'affaires issu de ce plan stratégique, le seul modèle viable, en fait, dans l'univers médiatique fragmenté qui est désormais le nôtre, s'appuie sur la nécessité pour TVA d'agir non plus seulement comme diffuseur, mais aussi comme créateur, producteur et fournisseur de contenu sur toutes les fenêtres de diffusion disponibles.

Plusieurs gestes concrets ont d'ailleurs été posés au cours de la dernière année afin d'assurer la réalisation de cette vision. Ainsi, la Compagnie a mis sur pied une nouvelle division de Groupe TVA, appelée TVA Création, dont l'objectif est de développer des concepts et des contenus destinés d'abord principalement à la télévision et à Internet et dont Groupe TVA détiendra tous les droits d'exploitation sur les diverses plateformes disponibles, aussi bien au Canada qu'à l'étranger. La direction générale de cette importante division a été confiée à Mme Ginette Viens, qui jouit d'une longue expérience et d'une solide expertise en publicité, en créativité média ainsi qu'à la direction de la programmation, section variétés. TVA Création fera appel non seulement à du personnel interne mais aussi à des ressources de l'extérieur pour la conception et le développement de nouveaux contenus propres à TVA. D'ailleurs, dès septembre prochain, le Réseau TVA diffusera ses premières émissions entièrement issues de cette nouvelle entité.



Par ailleurs, pour marquer clairement cette nouvelle vision, JPL Productions a fait l'objet d'une profonde restructuration. La division, rebaptisée TVA Productions, est désormais dotée d'une structure plus fonctionnelle et efficace qui lui permettra d'accroître le nombre et l'envergure des contenus qu'elle produit. TVA Productions est dirigée par Mme Sylvia Côté, dont le savoir-faire en production télévisuelle n'est plus à démontrer. Déjà, au cours des dernières années, cette division a joué un rôle croissant dans la production de certaines des émissions les plus populaires du réseau TVA, telles que *Salut Bonjour!*, *Les retrouvailles*, *Le Gala Artis* et, plus récemment, *Occupation double* et *Le Banquier*, dont le succès au Québec dépasse largement celui des autres versions du concept original *Deal or No Deal* produites ailleurs dans le monde. Forte de cette expérience accumulée, TVA Productions est désormais en mesure de s'attaquer à des niveaux de production encore plus élaborés. Ainsi, TVA Productions assurera la complète maîtrise d'œuvre de

La classe de 5^e, une adaptation québécoise du quiz international à succès *Are You Smarter Than a 5th Grader?*, qui sera diffusée dès l'automne prochain au Réseau TVA.

C'est dire qu'avec TVA Création et TVA Productions, Groupe TVA s'est maintenant dotée de deux outils essentiels qui lui permettront de réaliser sa vision d'une entreprise médiatique multiplateformes engagée dans la création, la production et la distribution de contenus audiovisuels sur toutes les fenêtres de diffusion existantes (Web et réseaux mobiles) et à venir. À cet égard, il va de soi que l'appartenance à l'univers convergent de Quebecor Media représente à coup sûr un atout supplémentaire pour atteindre ces objectifs.

Le Réseau TVA: un leadership incontesté

Dans un paysage audiovisuel qui continue de se fragmenter aux dépens des télévisions généralistes, le grand défi du Réseau TVA en 2007 consistait à demeurer fort en maintenant son leadership des ondes francophones québécoises et en stabilisant ses parts de marché aussi bien que le niveau de ses ventes publicitaires. Nous avons réussi à relever ce défi. En fait, le réseau a même réussi le tour de force d'accroître ses parts de marché, surtout en région et aux périodes de grande écoute, passant de 28 à 29, soit plus que les 25 parts combinées de ses deux principaux concurrents. Par ailleurs, sur l'ensemble

de l'année, 25 des 30 émissions les plus populaires de la télé francophone québécoise ont été diffusées à TVA, dont *Dieu merci!*, *Occupation double*, *Taxi 0-22* et *Le Banquier*, qui a obtenu à plusieurs reprises des cotes d'écoute supérieures à deux millions de téléspectateurs. L'émission spéciale *Le Banquier saisit Julie*, diffusée le dimanche 23 septembre dernier, a même attiré tout près de 3 millions de personnes.

Ces succès renouvelés du Réseau TVA s'appuient sur une connaissance approfondie du public québécois et sur sa capacité d'offrir à ses téléspectateurs des points d'ancrage et des rendez-vous télévisuels qui créent de véritables événements. En plus de consolider des marques existantes telles que *Occupation double*, *Annie et ses hommes* et *La promesse*, le Réseau TVA a su imposer de nouvelles marques tout aussi fortes avec *Le Banquier*, *Dieu merci!* et *Taxi 0-22*. De la même façon, il a su mettre à profit la force de la convergence de façon avisée afin de prolonger sur d'autres plateformes de diffusion le succès télévisuel de plusieurs de ces émissions.

À cet égard, *Le Banquier* représente un modèle à reproduire pour Groupe TVA. Voilà une marque forte, entièrement produite à l'interne, qui a obtenu les cotes d'écoute les plus élevées au cours des deux dernières saisons et qui a été exploitée avec énormément de succès sur plusieurs autres plateformes : la vidéo sur demande avec des contenus complémentaires exclusifs; une stratégie





Web très efficace avec, également, des contenus exclusifs; des produits dérivés; une version en français du jeu pour téléphonie mobile; ainsi qu'une loterie et des émissions spéciales du *Banquier* produites en collaboration avec Loto-Québec.

Groupe TVA poursuit par ailleurs avec un succès croissant le déploiement de sa programmation sur le Web. Déjà, toutes les émissions d'information de TVA sont diffusées en simultané sur Internet et plusieurs autres se sont ajoutées à cette liste au cours des derniers mois, dont *Deux filles le matin*, *Tout simplement Clodine* et *Le Banquier*. TVA entend accélérer ce mouvement en rendant disponibles sur le Web, au cours des prochains mois, plusieurs autres éléments de sa programmation.

De la même façon, un nombre toujours plus grand de téléspectateurs se prévaut de la possibilité de voir et de revoir les émissions les plus populaires du Réseau TVA sur illico télé numérique.

À cette longue liste de succès, il faut ajouter le fait que le service d'information et d'affaires publiques du Réseau TVA a aussi connu en 2007 une année vraiment exceptionnelle, aussi bien à la télé généraliste et sur la chaîne spécialisée LCN que sur le Web. Tous les rendez-vous d'information du Réseau TVA, qu'il s'agisse de l'émission *Salut Bonjour!* ou des bulletins quotidiens d'information, ont connu des hausses de leurs cotes d'écoute et ce, sept jours sur sept. Il est même remarquable de constater qu'à une

quinzaine de reprises, les bulletins d'information de TVA ont dépassé le cap du million de téléspectateurs, ce qui est particulièrement révélateur de leur popularité et de la crédibilité dont ils jouissent. À cet égard, il faut également souligner d'un grand trait la progression spectaculaire de LCN, dont les parts de marché ont maintenant dépassé celles de son principal concurrent RDI. Sur le Web, la performance de LCN a été tout aussi marquante, alors que de septembre à décembre le nombre de pages vues sur le site de LCN est passé de 7 à 11 millions! Plus que jamais, l'information demeure donc un point d'ancrage essentiel de la programmation du Réseau TVA, fondée sur la crédibilité, la qualité des contenus, la force des images et la proximité des téléspectateurs. Ce succès demeure une source constante de fierté pour l'ensemble des artisans de TVA.

Chaînes spécialisées: une croissance remarquable

Autre sujet de fierté: les services spécialisés de Groupe TVA ont connu en 2007 une forte croissance de leur auditoire et de leurs parts de marché. Outre LCN, dont on vient d'évoquer la performance phénoménale au cours du dernier exercice financier, toutes les chaînes spécialisées ont enregistré une progression. En fait, le bénéfice d'exploitation de l'ensemble des services spécialisés a crû de 50 % par rapport à celui de l'exercice précédent.

Ainsi, la chaîne Mystère, dont la programmation est orientée vers le

suspense et le drame policier, a obtenu une croissance moyenne de son auditoire de l'ordre de plus de 200 % alors que Prise 2, avec les grandes émissions qui ont marqué l'histoire de la télévision, a continué de consolider son noyau d'abonnés, attirant de nombreux nouveaux amateurs de nostalgie. De son côté, la chaîne d'information économique et financière Argent, dont le contenu est aussi diffusé en continu sur Internet, a clairement stabilisé sa position, dégagant même un bénéfice d'exploitation positif au cours du quatrième trimestre de 2007, une première depuis son lancement à l'automne 2004.

Quant à Shopping TVA, la division de télé-achat spécialisée dans la vente à distance, elle a connu une excellente année, enregistrant une croissance de 164 % de son bénéfice d'exploitation. Il va sans dire que les investissements réalisés en 2006 dans la numérisation de ses infrastructures et sa présence accrue sur Internet ont contribué au succès de Shopping TVA.

MYSTÈRE
INTRIGUES EN SÉRIE

LA TÈLE BONNE ANNEE SÉRIÉE
PRISE 2

Enfin, Groupe TVA a lancé le 19 février 2008 Les idées de ma maison, une nouvelle chaîne spécialisée dont la programmation s'articule autour de la rénovation, du bricolage, de la cuisine, du design et de l'art de vivre. Il est à souligner que les quatre principaux télédiffuseurs au Québec ont accepté de diffuser cette nouvelle chaîne, qui offre d'excellentes perspectives de croissance et devrait connaître la rentabilité plus rapidement que la majorité des autres chaînes spécialisées, en plus de bénéficier de riches opportunités de convergence avec le magazine et le site Web du même nom.

Il va de soi que Groupe TVA continuera, dans l'avenir, d'explorer toute nouvelle perspective de développement qui pourrait s'ouvrir dans le marché toujours prometteur de la télévision spécialisée.

SUN TV : sur la voie de la rentabilité

Après avoir connu en 2006 une amélioration marquée de sa situation financière, notre station conventionnelle de Toronto SUN TV a continué de progresser l'an dernier, avec une croissance de près de 12 % de ses revenus ainsi qu'une amélioration de ses parts de marché, particulièrement en période de grande écoute.

Par ailleurs, en septembre dernier, le CRTC a également émis une licence autorisant l'installation de réémetteurs de la station dans les marchés d'Ottawa et de London. Ces réémetteurs devraient entrer en opération dès l'automne prochain,

permettant ainsi à SUN TV d'étendre son rayonnement en passant du statut de station locale à celui de station régionale.

TVAccès : numéro un de la production commerciale au Québec

Encore l'an dernier, TVAccès, la division qui regroupe les activités de production commerciale du réseau TVA - Montréal, a connu une croissance remarquable de plus de 38 % de ses produits d'exploitation. Fondée il y a à peine cinq ans, TVAccès s'est rapidement hissée au premier rang des maisons de production commerciale au Québec, aussi bien pour le nombre de productions (147 en 2007) que pour son chiffre d'affaires.

En plus de produire de la publicité dite conventionnelle, TVAccès est par ailleurs à développer une expertise unique dans la production publicitaire adaptée aux nouveaux médias tels que la téléphonie sans fil, le DVD, la vidéo sur demande, le Web et les réseaux d'affichage numérique.

Édition : forte hausse de la rentabilité

Le dernier exercice financier a été marqué, pour TVA Publications, par une croissance respectable de sa rentabilité, avec un bénéfice d'exploitation de 7,8 M \$ par rapport à 1,4 M \$ en 2006. Ces excellents résultats découlent directement des décisions prises depuis plusieurs trimestres afin de préserver nos parts de marché et renforcer notre

positionnement face à la concurrence ainsi que d'une gestion rigoureuse de l'exploitation et de l'ensemble des processus opérationnels.

Avec près d'une cinquantaine de titres et environ 74 % du marché des ventes en kiosque de magazines francophones au Québec, TVA Publications continue de dominer, et de loin, le secteur de l'édition de magazines au Québec. Au cours de la dernière année, la division a vu l'ensemble de ses titres connaître une hausse de leurs ventes. Cela est particulièrement vrai pour les mensuels, qui ont fait l'objet d'une stratégie dynamique d'investissement qui a nettement porté fruit. Ainsi, les magazines *Décoration chez soi*, *Clin d'œil* et *Les idées de ma maison* ont respectivement accru leur tirage de 13 %, 12 % et 10 %.



Certains titres non performants, tels que *Shopping Clin d'œil*, *Femme + et Cool Extrême*, ont par ailleurs été retirés du marché alors que d'autres ont été repositionnés. Il faut aussi noter l'ajout de deux nouveaux magazines au portefeuille de TVA Publications, soit *Espace Parents.ca* et *Animal*, qui sont déjà en croissance et occupent tous deux des créneaux très porteurs pour l'avenir.

L'année 2007 a également été ponctuée, particulièrement au quatrième trimestre, d'une forte offensive de promotion dans le secteur des hebdomadaires artistiques. Cette stratégie a été couronnée de succès, puisque les ventes du *Lundi* et de *Dernière Heure* ont connu des taux de croissance respectifs de 62 % et 51 % par rapport à la période correspondante de 2006. Quant à *7 Jours*, dont le site Web lancé au cours de l'année connaît un bon succès, il est clairement en train de gagner la bataille qui l'oppose depuis 2005 à un nouveau concurrent, dont le tirage représente maintenant à peine un peu plus de la moitié du sien.

Le secteur de l'édition sur mesure de TVA Publications a également poursuivi sa croissance alors que plusieurs nouveaux clients se sont ajoutés aux clients existants.



Enfin, TVA Publications demeure fortement orientée vers la croissance et est toujours à la recherche d'opportunités d'acquisitions, aussi bien au Québec que dans le reste du Canada.

Distribution : un bilan nettement amélioré

Après une année plus difficile en 2006, la division TVA Films a renoué avec la rentabilité lors du dernier exercice financier, avec un bénéfice d'exploitation de 1,3 M \$ comparativement à une perte d'exploitation de 1,7 M \$ l'année précédente.

Des succès tels que *Because I Said So* (*Cherche homme parfait*) et *La vie en rose*, avec 5 M \$ et près de 3 M \$ respectivement de recettes d'entrée en salle (box-office), ont largement contribué à tripler les revenus en cinéma, générant à eux seuls plus de 75 % des produits d'exploitation de la division.

En ce qui concerne la vidéo, TVA Films a distribué en 2007 une quarantaine de produits en DVD — un record — et les produits d'exploitation de ce segment ont connu une croissance de 31,1 %, notamment grâce au succès de *Because I Said So* et *La vie en rose* en vente et location DVD, mais aussi à celui de titres d'humour tels que *20 ans après* de Lise Dion et *Comment devenir excellent* de Martin Matte. Par ailleurs, la vente de DVD de plusieurs émissions diffusées à TVA (*Nos étés*, *Taxi 0-22*, *Le cœur a ses raisons*) a aussi obtenu beaucoup de succès. Les ventes de titres du catalogue

de TVA Films en télévision ont en outre connu une légère croissance.

Au cours de l'année 2008, TVA Films fonde beaucoup d'espoirs sur plusieurs films dont la sortie est prévue dans les prochains mois. C'est notamment le cas de *Borderline* de Lyne Charlebois, *Dans une galaxie près de chez vous II* de Philippe Gagnon et de *Then She Found Me*, la première réalisation de Helen Hunt qui y tient la vedette en compagnie de Bette Midler, Colin Firth et Matthew Broderick.

Une année de consolidation

Après avoir essuyé une perte nette de 3,1 M \$ en 2006, Groupe TVA a enregistré un bénéfice net de 38,4 M \$. Le dernier exercice financier a vu la Compagnie connaître une croissance de 41 % de son bénéfice d'exploitation par rapport à 2006, ses trois grands secteurs d'activités (télévision, édition et distribution) affichant des taux respectables de croissance.

Encore une fois, ce bénéfice est la résultante d'une forte stratégie de diversification des activités du Groupe, entre autres son implantation de plus en plus solide dans l'univers des chaînes spécialisées, des publications et de la distribution de films et produits DVD, etc.

Cependant, le bénéfice d'exploitation du Réseau TVA a poursuivi sa décroissance et ce, malgré l'annulation des droits de la partie II versés au CRTC pour la période du 1^{er} septembre 2006 au

31 décembre 2007 et l'obtention d'excellentes cotes d'écoute tout au long de l'année.

À bien des égards, 2007 a été pour Groupe TVA une année de consolidation. Le dernier exercice financier a en effet été l'occasion pour la Compagnie de compléter la mise en place d'une équipe de direction tournée toute entière vers la réalisation d'un plan stratégique axé sur la création, la production et la distribution de contenus multiplateformes.

L'année écoulée a aussi vu la mise en place du plan triennal d'investissement nécessaire au déploiement de la télévision haute définition. Si bien que dès la saison d'automne 2008, l'offre HD du réseau TVA sera considérablement élargie.

La nécessaire réforme des règles de la télédiffusion

Même si le Réseau TVA est fier d'avoir réussi, au cours du dernier exercice financier, à stabiliser à la fois ses parts de marché et ses revenus publicitaires, il n'en demeure pas moins que son bénéfice d'exploitation est à la baisse et que la situation du marché de la télévision conventionnelle demeure précaire. Elle continuera de l'être tant et aussi longtemps que les règles qui la gouvernent actuellement seront maintenues.

Comme l'indiquent les relevés statistiques et financiers du Conseil de la radiodiffusion et des communications canadiennes (CRTC), la marge du Bénéfice avant intérêts et impôts (B.A.I.I.) des stations de télévision généralistes au Québec en 2007 affiche seulement

5,07 %³, une baisse de 17,4 %³ comparativement à 2006, alors que la marge B.A.I.I. des télévisions spécialisées de langue française s'élève à 26,27 %³, une croissance de 9,4 %³ comparativement à 2006¹.

Tel qu'annoncé le 5 novembre 2007², le CRTC serait désormais disposé à réévaluer le tarif d'abonnement pour les chaînes conventionnelles comme TVA et à envisager des moyens qui leur permettront de prospérer financièrement afin de continuer à contribuer, comme elles le font depuis toujours, à la diffusion de contenus originaux et au dynamisme de la culture québécoise et canadienne. C'est pourquoi, au moment où le CRTC s'apprête à conclure son processus de révision des cadres de réglementation des entreprises de distribution de radiodiffusion et des services de programmation facultatifs, Groupe TVA fonde beaucoup d'espoir sur la mise en place de nouvelles règles du jeu plus équitables.

Remerciements

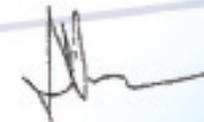
Si Groupe TVA réussit année après année à maintenir son leadership, malgré les conditions difficiles que vivent plusieurs secteurs de l'industrie, c'est avant tout grâce à la compétence, au savoir-faire et à la passion renouvelée de ses employés pour le travail bien fait. Ils ont droit à notre respect, à notre gratitude et à notre admiration pour la façon dont ils relèvent constamment, avec dévouement et imagination, les défis que nous leur confions.

Merci également à tous les membres de notre conseil d'administration de leurs précieux conseils et support au cours de

la dernière année. Dans un univers médiatique de plus en plus complexe et en constant bouleversement, leur expérience et leur connaissance approfondie des enjeux et du milieu des affaires en général nous sont extrêmement précieuses. Nous désirons souligner en particulier la contribution de M. Erik Péladeau, qui a quitté le conseil en 2007, et saluer par ailleurs deux nouveaux membres qui y sont entrés, soit MM. Pierre Karl Péladeau et Jean-Marc Léger.

La confiance que continuent de nous manifester nos actionnaires, et en particulier notre actionnaire majoritaire Quebecor Media, demeure pour nous une source constante d'inspiration et de motivation.

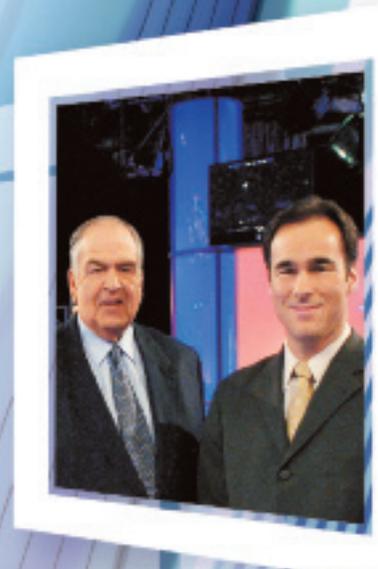
Qu'on nous permette enfin de témoigner notre reconnaissance à notre public et à nos annonceurs, dont la fidélité ne peut que stimuler notre volonté de toujours faire mieux.



Jean Neveu
Président du conseil



Pierre Dion
Président et chef de la direction



¹ Les données financières concernant les services spécialisés sont des données préliminaires.

² Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2007-10-3

³ Source: site Internet CRTC

UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE

A_Pierre Dion
Président et chef de la direction

B_Denis Rozon
Vice-président
et chef de la direction financière

C_France Lauzière
Vice-présidente, Programmation

D_Yves Dion
Président, TVA Films

E_Serge Fortin
Vice-président, Information

F_Edith Perreault
Vice-présidente, Ventes et Marketing

G_Maxime Bédard
Directeur, Affaires juridiques

H_Jocelyn Poirier
Président, TVA Publications inc.
et Shopping TVA

I_Claire Syril
Vice-présidente, Chaînes spécialisées

J_Yves Beaupré
Vice-président, Exploitation

K_Marie Comtois
Vice-présidente, Communication
et nouveaux médias

L_Richard Gauthier
Vice-président, Ressources humaines

M_Alain Létourneau
Vice-président, Shopping TVA

N_Jim Nelles
Vice-président et Directeur Général, SUN TV

O_Richard Renaud
Vice-président, Stations régionales



UN LEADERSHIP ET UN RAYONNEMENT INCONTESTÉS

Malgré des conditions de marché et une réglementation qui continuent d'être défavorables à la télévision généraliste, le Réseau TVA n'en a pas moins maintenu en 2007 un leadership et un rayonnement incontestés, non seulement face à la concurrence des autres réseaux mais aussi dans l'ensemble de l'univers médiatique québécois. Dans un contexte de fragmentation toujours plus marquée des plateformes de diffusion, TVA a en effet réussi, en 2007 à maintenir ses parts du marché télévisuel tout en stabilisant le niveau de ses ventes publicitaires.

Comme il le fait depuis ses tout débuts, le Réseau TVA a de nouveau dominé clairement les ondes de la télévision québécoise à l'automne 2007, avec 29 parts de marché, par rapport à 28 l'année précédente, soit quatre points de plus que ses deux plus proches concurrents réunis.

Au cours de l'année, une très large majorité des émissions les plus regardées à la télé francophone québécoise, ont été diffusées sur les ondes de TVA. Parmi elles, on retrouve entre autres, *Le Banquier*, *Occupation double* et *Taxi 0-22* ainsi que des téléromans et téléséries qui ont attiré un public nombreux et fidèle dépassant le million de téléspectateurs, dont *Annie et ses hommes* et *La promesse*. Par ailleurs, la popularité immédiate de nouvelles émissions telles que *Dieu Merci!*, *Les sœurs Elliot* et *Destinées* témoigne clairement de la capacité de l'équipe de programmation de TVA de se renouveler constamment pour offrir à son public un divertissement de choix qui correspond à ses goûts.

D'ailleurs, le déploiement multiplateforme des marques fortes de TVA constitue l'une des stratégies les plus fortes mise en œuvre. L'objectif visé est de faire vivre au consommateur une expérience multiplateforme face à une émission, «une marque», qu'il apprécie avec des alternatives complémentaires sur chaque nouvelle plateforme technologique possible.

Le succès considérable des émissions de TVA a d'ailleurs, plus que jamais en 2007, connu un prolongement marqué sur Internet, que ce soit par la diffusion en simultané ou la déclinaison complémentaire sur le Web de certaines de ses émissions les plus populaires, notamment *Le Banquier*, *Taxi 0-22* et *Le cercle*.



Information : une année exceptionnelle

Les émissions d'information et d'affaires publiques du Réseau TVA gagnent constamment en crédibilité et en popularité, formant ainsi un véritable pilier de la programmation avec ses rendez-vous fixes tout au long de la journée. L'année 2007 a encore illustré ce fait, et de façon décisive. Non seulement tous les rendez-vous quotidiens d'information ont-ils comme à chaque année obtenu des auditoires supérieurs à leurs deux principaux concurrents réunis, mais ils ont en outre amélioré leurs cotes d'écoute et même dépassé à de nombreuses reprises le cap du million de téléspectateurs.



Soutenue par une vaste équipe de journalistes chevronnés et des chefs d'antenne prestigieux et expérimentés, qu'il s'agisse du duo Pierre Bruneau-Paul Larocque pour *Le TVA 17 heures* ou de Sophie Thibault pour *Le TVA 22 heures*, l'information à TVA demeure plus que jamais la référence en matière de journalisme télévisé au Québec.

Toujours au cœur de l'événement, TVA a de nouveau été de tous les grands rendez-vous de l'actualité au cours de l'année 2007. Mentionnons, par exemple, la couverture de la mission des troupes canadiennes en Afghanistan, où Richard Latendresse et Maryse Gagnon ont tour à tour fait des séjours prolongés, la campagne présidentielle américaine ou le début de la tournée mondiale de Céline Dion en Afrique du Sud. Au cours de la campagne électorale québécoise du printemps dernier, l'équipe du service de l'information de TVA a par ailleurs innové en affrétant un autobus qui a sillonné toutes les régions du Québec et à partir duquel le commentateur Jean Lapierre a réalisé des interventions quotidiennes qui ont suscité énormément d'intérêt, en plus d'avoir un impact majeur sur le déroulement de la campagne. Quant à la soirée électorale elle-même, le duo Pierre Bruneau-Claude Charron a encore une fois nettement battu ses concurrents, réunissant en moyenne 1,3 million de téléspectateurs.

Au cours du dernier exercice financier, TVA a en outre fait l'acquisition de deux nouveaux camions de transmission

hybride (micro-ondes et satellite) afin d'assurer de façon encore plus fréquente et efficace le reportage en direct d'événements.

Une présence solide partout au Québec

Le Réseau TVA compte dix stations régionales qui lui assurent une présence solide dans toutes les régions du Québec et même au-delà. Groupe TVA est propriétaire à part entière de six d'entre elles : CFTM à Montréal, CFCM à Québec, CHLT à Sherbrooke, CHEM à Trois-Rivières, CJPM à Saguenay et CFER à Rimouski. La Société détient en outre une participation de 45 % dans Télé Inter-Rives Itée, qui exploite les stations affiliées : CIMT à Rivière-du-Loup et CHAU à Carleton. Elle compte également deux autres stations affiliées : CFEM à Rouyn et CHOT à Gatineau, propriété de RNC Media inc. Dans toutes les régions qu'elle dessert, TVA offre des services de qualité et un engagement exemplaire dans la vie sociale, économique et communautaire du milieu.

Le signal du Réseau TVA rejoint par ailleurs la quasi-totalité de l'auditoire francophone du Québec ainsi que les communautés francophones de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. TVA est également diffusé à l'échelle de tout le Canada, ce qui permet à l'ensemble des francophones hors Québec de profiter de sa programmation.



Chaînes spécialisées : en pleine croissance

La performance des services spécialisés de Groupe TVA a été particulièrement remarquable en 2007, alors que leurs produits d'exploitation se sont accrus de près de 20 %, tant au niveau des revenus publicitaires que des revenus d'abonnement. D'ailleurs, l'accroissement des revenus d'abonnement provenant des chaînes lancées ces dernières années (Mystère, Argent et Prise 2) a été de l'ordre de 81 % par rapport à l'exercice précédent et leur perte d'exploitation a chuté de plus de 50 %.

Les stations Mystère et Prise 2, ont en effet considérablement solidifié leur position dans leur niche respective, alors que la chaîne Argent a stabilisé sa position et que Shopping TVA a plus que doublé son bénéfice d'exploitation.

Poursuivant par ailleurs sa stratégie de développement dans ce secteur en forte croissance, Groupe TVA a lancé en février dernier Les idées de ma maison, une nouvelle chaîne spécialisée dont la programmation est axée sur la rénovation, le bricolage, la cuisine, le design et l'art de vivre. Cette nouvelle station devrait connaître rapidement beaucoup de succès, stimulée notamment par les excellentes perspectives de convergence offertes par d'autres plateformes de diffusion de Quebecor Media s'adressant au même auditoire ainsi que de nouvelles productions originales.



L'équipe de LCN

Clodine Desrochers



LCN : LA référence en information continue

LCN, la chaîne d'information continue de TVA, a connu l'an dernier une performance exceptionnelle à tous égards. La thématique «Le Réflexe LCN» est maintenant fait accompli. En effet, LCN est maintenant devenue «la» chaîne spécialisée en information en dépassant, de façon continue, son principal concurrent, la chaîne RDI.

LCN a su consolider son positionnement grâce à la qualité et au professionnalisme de ses présentateurs et journalistes, à la popularité de chroniqueurs et animateurs comme Denis Lévesque et Claude Poirier ainsi qu'à une stratégie fondée sur l'instantanéité et la puissance de l'image.

Ce positionnement a également permis une progression tout aussi spectaculaire sur Internet grâce à une refonte complète du site «lcn.canoe.ca». En effet, le site renouvelé, mis en ligne en septembre 2007, s'est forgé une popularité impressionnante, particulièrement entre septembre et décembre dernier alors que le nombre de pages vues sur le site de la chaîne a plus que doublé, passant de 7 à 11 millions. Ces résultats sont le fruit d'une stratégie d'investissement destinée à privilégier pour les internautes l'accès rapide à une multitude d'images de qualité.

Aussi bien à la télé que sur le Web, LCN est donc aujourd'hui LA référence incontestable en information continue au Québec.

Argent

Après avoir traversé diverses phases d'ajustement à sa programmation depuis son lancement en 2004, la chaîne Argent est finalement entrée dans la voie de la rentabilité, dégagant un bénéfice d'exploitation positif au 4^e trimestre de l'exercice 2007.

Consacrée à l'information économique et financière, la programmation de la chaîne a été réorientée au cours des derniers mois afin de faire une place plus importante aux rapports concrets des individus avec l'argent ainsi qu'à des conseils pour la gestion de leurs ressources financières. Cette stratégie a été couronnée de succès puisque Argent a connu une croissance du nombre de ses abonnés qui est passé de 555 000 à 650 000, soit 17 % d'augmentation.

Le canal Argent est également disponible en diffusion simultanée continue sur Internet.



Le studio de la chaîne Argent

"Heroes" présentée sur Mystère



Mystère

La chaîne numérique Mystère, dont la programmation est orientée vers l'intrigue et le suspense, a connu une croissance de son auditoire moyen de plus de 200 % et une augmentation de 26 % du nombre de ses abonnés.

Avec des séries canadiennes et étrangères telles que *24 Heures chrono*, *Dr House* et *Le dernier chapitre*, Mystère a su se gagner un auditoire fidèle qui compte maintenant près de 350 000 abonnés.

Prise 2

S'adressant aux amateurs de nostalgie, Prise 2 propose à ses abonnés une programmation axée sur des séries et des films cultes qui ont marqué l'histoire de la télévision et du cinéma, tels que *Entre chien et loup*, *Le clan Beaulieu*, *Batman* et *La Belle et la Bête*.

Après avoir connu un succès immédiat lors de son lancement en 2005, Prise 2 a encore une fois maintenu un fort rythme de croissance l'an dernier, avec une progression de 24 % du nombre de ses abonnés, qui est passé de 268 000 à 332 000.

Shopping TVA

La division Shopping TVA, spécialisée dans la vente à distance, a offert l'an dernier une performance spectaculaire, enregistrant une croissance de 164 % de son bénéfice d'exploitation.

Ces excellents résultats sont largement attribuables à des investissements réalisés en 2006, lesquels lui ont fait réaliser des gains importants de productivité en plus de se doter d'infrastructures de production qui lui ont permis de produire des émissions pour toutes les plateformes de diffusion. À cet égard, les ventes de Shopping TVA réalisées par l'intermédiaire du site www.shopping.tva ont connu à elles seules une croissance de 106 %.

Louise-Josée Mondoux sur Shopping TVA





SUN TV : vers la rentabilité

La station conventionnelle de Toronto SUN TV, acquise en 2004 par Groupe TVA en partenariat avec Corporation Sun Media, a poursuivi sa progression sur la voie de la croissance, réduisant sa perte d'exploitation de 31 % grâce aux effets combinés d'une augmentation de ses revenus de l'ordre de 11,8 % et d'une réduction de 4,3 % de ses coûts d'exploitation.

Par ailleurs, l'automne dernier, le CRTC a autorisé SUN TV à exploiter des réémetteurs de télévision analogique et de télévision numérique transitoire dans les marchés d'Ottawa et de London. Cette décision, dont l'implantation devrait être complétée d'ici l'automne 2008, permettra à la station d'étendre considérablement son rayonnement et de diffuser sur la majeure partie du territoire de l'Ontario.

TVAccès : numéro un dans son marché

Le mandat de TVAccès se concentre sur les activités de production commerciale du Réseau TVA à Montréal. TVAccès a connu depuis sa création une croissance spectaculaire et est devenue en 2007 la maison de production de programmes courts et de contenus publicitaires numéro un au Québec, tant pour les revenus que pour le nombre de productions.

En 2007, TVAccès a enregistré une croissance de plus de 38 % de ses revenus d'exploitation et largement dépassé ses objectifs.



En plus de produire de la publicité conventionnelle, TVAccès est par ailleurs en voie de développer une expertise unique dans la production de contenus publicitaires pour l'ensemble des nouveaux médias, ce qui lui permettra de maintenir un rythme de croissance des plus intéressants.

TVA Productions

Précédemment connue sous le nom de JPL Productions, TVA Productions a restructuré ses opérations, en décembre 2007, dans le contexte du nouveau modèle d'affaires de TVA fondé non plus seulement sur son rôle de diffuseur mais aussi sur celui de créateur, de producteur et de distributeur de contenus télévisuels pour l'ensemble des plateformes de diffusion.

Au cours des dernières années, cette division a joué un rôle croissant dans la programmation de TVA, produisant des émissions aussi populaires que *Le Banquier*, *Salut Bonjour!*, *Occupation double* et *Le Gala Artis*. La nouvelle structure mise en place lui permettra d'être encore plus fonctionnelle et efficace et de produire des contenus de plus grande envergure.

Le trophée du Gala Artis



TVA Création : vers un nouveau modèle d'affaires

L'exercice financier 2007 a aussi vu la mise en place au sein de Groupe TVA d'une nouvelle division, TVA Création, dont le rôle est de développer des concepts audiovisuels, principalement pour la télévision et pour le Web, qui permettront à l'entreprise de détenir tous les droits d'exploitation sur les diverses plateformes de diffusion et sur l'ensemble des marchés nationaux et internationaux. Cette initiative marque véritablement le déploiement du nouveau modèle d'affaires en vertu duquel TVA se positionne désormais dans le marché comme un créateur et producteur de contenus multiplateformes.

Avec TVA Création et TVA Productions, Groupe TVA s'est dotée de deux outils essentiels qui lui permettront d'élargir ses horizons et de rejoindre ses auditoires là où ils se trouvent et d'y amener leurs annonceurs, maintenant ainsi résolument sa position de leader dans l'univers du multimédia.

Des solutions créatives pour les annonceurs

Dans cette industrie médiatique de plus en plus fragmentée et diversifiée, la télévision demeure un pilier incontournable de la réussite d'une campagne publicitaire. Toutefois, de plus en plus, des solutions complémentaires émergent afin que chaque annonceur puisse se distinguer dans cet univers multiplateformes très complexe.

Afin de répondre étroitement aux attentes et besoins de ses annonceurs, l'équipe des ventes de TVA offre dorénavant des propositions multiplateformes innovatrices et intégrées en combinant la force incontestable de la télévision à celles du Web, des magazines et de plus en plus, de nouvelles plateformes telles que la vidéo sur demande et bientôt, la mobilité.

De plus, la télévision, confrontée à une concurrence de plus en plus créative, doit également modifier ses processus pour s'ajuster aux nouvelles réalités. C'est précisément ce que l'équipe des ventes de Groupe TVA s'efforce de réaliser par des solutions novatrices d'intégration publicitaire, des façons nouvelles pour l'annonceur de se distinguer.



LE PLUS IMPORTANT ÉDITEUR DE MAGAZINES FRANCOPHONES AU QUÉBEC

TVA Publications demeure de loin le plus important éditeur de magazines francophones au Québec, avec près d'une cinquantaine de titres et 25 millions d'exemplaires vendus, soit environ 74 % du marché des ventes en kiosques et la moitié des ventes totales. Parmi ses titres les plus populaires figurent notamment des magazines artistiques tels que *7 Jours*, *Échos Vedettes* et *Le Lundi*, des publications féminines comme *Clin d'œil*, *Moi et cie* et *Tout simplement Clodine* et des magazines «style de vie» tels que *Décoration chez-soi* et *Les idées de ma maison*.

Hausse de la rentabilité

TVA Publications a connu en 2007 une performance exceptionnelle, avec une croissance de ses ventes et de sa rentabilité, avec un bénéfice d'exploitation de 7,8 millions \$, comparativement à 1,4 million \$ au cours de l'exercice précédent. Cette hausse marquée de la rentabilité résulte à la fois d'une gestion serrée des ressources et d'investissements importants consentis au cours des dernières années afin de préserver les parts de marché et renforcer le positionnement de nos magazines dans un marché très concurrentiel.

Ainsi, l'ensemble des titres a connu une croissance de ses ventes en kiosques, en particulier les magazines mensuels *Décoration chez-soi*, *Clin d'œil* et *Les Idées de ma maison*, qui ont respectivement accru leur tirage de 13 %, 12 % et 10 % au cours de la dernière année, alors que l'hebdomadaire artistique *7 Jours* a poursuivi sa croissance aux dépens de son principal concurrent, dont les tirages ont continué de péricliter. Quant à *Dernière Heure* et *Échos Vedettes*, ils ont aussi fortement contribué à l'accroissement du bénéfice d'exploitation, en particulier au quatrième trimestre.

Des créneaux porteurs de croissance

En juillet dernier, TVA Publications a fait l'acquisition de Animal Hebdo inc., société exploitante du magazine *Animal*, une publication consacrée aux animaux de compagnie. TVA Publications a également lancé, en mars, le magazine *Espace Parents.ca*, dédié à la famille. Ces deux titres, qui occupent des créneaux offrant un excellent potentiel, laissent entrevoir de fortes perspectives de croissance et leurs ventes publicitaires excèdent déjà les projections initiales.



Par ailleurs, on a procédé au retrait de trois titres non performants, *Shopping Clin d'œil*, *Femme +* et *Cool Extrême*, dont la performance ne répondait pas aux attentes.

Les activités d'édition sur mesure de TVA Publications ont également poursuivi leur croissance, contribuant à la hausse des revenus. Outre les magazines promotionnels de Vidéotron et de RONA, la division a remporté au cours de l'année les contrats d'édition du magazine trimestriel *Destination Centre-Ville* et de l'*Université de Sherbrooke*.

Une stratégie Internet efficace

Après avoir lancé en 2006 le site 7jours.canoe.ca, TVA Publications a continué l'an dernier de déployer sa stratégie de développement sur Internet, qui consiste à proposer aux lecteurs de ses magazines des produits complémentaires offrant une valeur ajoutée sur le Web.

Ainsi, le magazine et le site Internet espaceparents.canoe.ca ont été lancés simultanément, en étroite collaboration avec Canoe. Le site espaceparents.canoe.ca est rapidement devenu le meilleur site francophone à l'intention des familles.

De la même façon, le lancement récent de la chaîne spécialisée Les idées de ma maison laisse entrevoir d'excellentes possibilités de convergence entre le magazine, le site Web et la nouvelle chaîne qui partagent le même nom et s'adressent au même public.

Toujours en mode croissance

Même si les occasions ne se sont pas présentées au cours du dernier exercice financier et même si le Québec représente toujours son marché prioritaire, TVA Publications n'en demeure pas moins à l'affût des occasions de croissance externe, particulièrement au Canada anglais, et se propose d'étudier avec intérêt tout projet susceptible de répondre à cet objectif.



DES PRODUITS À SUCCÈS EN CINÉMA ET VIDÉO

TVA Films a renoué avec la rentabilité en 2007, enregistrant une hausse de 38 % de ses produits d'exploitation, principalement grâce à une quantité plus élevée de produits à succès en cinéma et en vidéo. Ainsi, le bénéfice d'exploitation de la division s'est élevé à 1,3 million \$ en comparaison d'une perte d'exploitation de 1,7 million \$ en 2006.

De grands succès au cinéma et en vidéo

Les revenus en cinéma de TVA Films ont plus que triplé, lors du dernier exercice, et cela s'explique en particulier par le succès des films *Cherche homme parfait* (*Because I Said So*), avec des revenus au box-office de 5 millions \$ et *La vie en rose* avec près de 3 millions \$ au box-office. Ces deux titres ont généré à eux seuls plus de 75 % des produits d'exploitation dans ce segment d'activités.

En ce qui concerne la vidéo, les produits d'exploitation ont aussi obtenu d'excellents résultats, avec une croissance de 31,1 %. Ces résultats s'expliquent par plusieurs bonnes performances, dont celles des films *Cherche homme parfait*, *La vie en rose* et *Noël noir* ainsi que par un volume beaucoup plus élevé de ventes en vidéo au cours de l'année. La vente de DVD de

certaines séries diffusées à TVA, telles que *Nos étés*, *Taxi 0-22*, *Le cœur à ses raisons*, ainsi que certains spectacles d'humour, dont *Comment devenir excellent* de Martin Matte et *20 ans après* de Lise Dion, ont complété avec succès les revenus de cette division en 2007.

Par ailleurs, les ventes de titres figurant au catalogue de TVA Films ont connu une croissance de 2,3 %.

Des films prometteurs en 2008

Plusieurs titres dont TVA Films détient les droits de distribution offrent d'excellentes perspectives de succès commerciaux en 2008.

Then She Found Me, le premier film de Helen Hunt en tant que réalisatrice, ainsi que trois films québécois devraient également connaître du succès au grand écran et en vidéo. Il s'agit de *Borderline*, de Lyne Charlebois, *Dans une galaxie près de chez vous 2*, de Philippe Gagnon, et *Dédé à travers les brumes*, un drame biographique sur la vie du leader des Colocs Dédé Fortin, réalisé par Jean-Philippe Duval.





LA FORCE D'UN GROUPE MULTIMÉDIA

Tout en continuant d'assumer pleinement son rôle de leader dans l'industrie de la télédiffusion, Groupe TVA envisage avec confiance les défis de l'avenir. Qu'il s'agisse de la télévision conventionnelle, qui forme un défi de taille, de la télévision spécialisée, d'Internet, de vidéo sur demande, de téléphonie sans fil ainsi que tout autre support médiatique, TVA sera de plus en plus engagé dans la création et la production de contenus qui permettront de divertir, d'informer le consommateur sur la plateforme et au moment de son choix.

Très motivée par ces défis, l'équipe de TVA compte mettre à profit, plus que jamais, son appartenance à la force que représente Quebecor Media ainsi qu'à celle de son partenariat avec l'ensemble des entreprises sœurs qui forment le groupe de Quebecor Media.



RAPPORT DE GESTION ANNUEL

pour les exercices terminés
les 31 décembre 2007 et 2006

PROFIL DE L'ENTREPRISE

Groupe TVA inc. (« Groupe TVA » ou la « Compagnie », filiale de Quebecor Media inc.), est une entreprise de communication qui œuvre dans trois secteurs; la télévision, l'édition et la distribution. En télévision, la Compagnie est active en production et en diffusion d'émissions de divertissement, d'information et d'affaires publiques, en production commerciale et dans le téléachat. Elle exploite le plus important réseau privé de télévision de langue française en Amérique du Nord, en plus d'exploiter six services spécialisés et une station généraliste de langue anglaise à Toronto. Elle possède également des participations minoritaires dans le portail internet Canoë, dans la chaîne spécialisée « Canal Évasion » ainsi que dans le service de télévision à la carte « Canal Indigo ». En édition, Groupe TVA publie une quarantaine de magazines consommateurs, ce qui en fait le plus important éditeur de magazines de langue française du Québec. En distribution, elle possède un important catalogue de droits de distribution qu'elle exploite sur toutes les plates-formes : cinéma, vidéo, télévision payante et à la carte, et télévision spécialisée et généraliste. Les actions de la Compagnie sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole TVA.B.

SURVOL DE L'ANNÉE 2007

En 2007, Groupe TVA a enregistré une croissance de 41 % de son bénéfice d'exploitation par rapport à 2006. Les trois secteurs d'activités de la Compagnie ont affiché des croissances respectables de leurs bénéfices d'exploitation durant la dernière année. La Compagnie enregistre donc un bénéfice net de 38 384 000 \$ pour l'exercice 2007 comparé à une perte nette de 3 140 000 \$ pour l'exercice 2006. Voici quelques faits saillants financiers de l'année 2007 :

- Croissance du bénéfice d'exploitation du secteur de la télévision de 7 394 000 \$ ou 17,2 % comparativement au bénéfice d'exploitation de l'année dernière. Cette croissance s'explique essentiellement par les facteurs suivants :
 - ➡ Croissance du bénéfice d'exploitation de 50 % pour les services spécialisés ;
 - ➡ Réduction de 31 % de la perte d'exploitation de la station SUN TV résultant d'une combinaison d'augmentation de ses revenus et de réduction de ses charges d'exploitation.
 - ➡ Croissance de 53 % du bénéfice d'exploitation provenant des activités de production commerciale et de téléachat.
 - ➡ Le bénéfice d'exploitation du Réseau TVA a cependant poursuivi sa décroissance, et ce, malgré l'annulation des droits de la partie II versés au CRTC pour la période du 1^{er} septembre 2006 au 31 décembre 2007 et l'atteinte d'excellentes cotes d'écoute tout au long de l'année.
- Croissance importante de la rentabilité du secteur de l'édition en 2007 pour une deuxième année consécutive, soit un bénéfice d'exploitation de 7 829 000 \$ en 2007 comparé à un bénéfice d'exploitation de 1 358 000 \$ en 2006.
- Retour à la profitabilité pour le secteur de la distribution passant d'une perte d'exploitation de 1 707 000 \$ en 2006 à un bénéfice d'exploitation de 1 295 000 \$ en 2007 provenant essentiellement d'une exploitation plus rentable des produits en vidéo.

GÉNÉRALITÉS

Le plus gros secteur d'activités de la Compagnie soit le secteur de la télévision continue de subir de nombreux bouleversements. Le marché de la télévision conventionnelle est le plus affecté comme peuvent en témoigner les nombreux acteurs de l'industrie. Le 18 décembre 2007, le réseau de télévision francophone TQS a obtenu une ordonnance de la Cour Supérieure du Québec en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies. Cette situation est le résultat direct d'une situation de marché qui est inacceptable pour l'avenir des télédiffuseurs généralistes au pays.

GÉNÉRALITÉS (suite)

Le 5 novembre 2007, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes « CRTC » annonçait un élargissement des travaux en vue de réviser ses politiques en matière de distribution de radiodiffusion et de services facultatifs, et ce, afin d'étudier la possibilité de mettre en place un tarif d'abonnement pour la distribution des stations de télévisions locales conventionnelles. Cette annonce survenait moins de six mois après que le même Conseil ait déjà statué négativement sur la nécessité d'imposer des redevances aux distributeurs en faveur des stations de télévisions conventionnelles. Compte tenu de ces travaux et des répercussions potentielles de ses conclusions sur le renouvellement des licences de télédiffusion des stations conventionnelles qui venaient à échéance le 31 août 2008, le CRTC a prolongé d'une année les licences venant à échéance, soit jusqu'au 31 août 2009.

La publication par le CRTC des résultats financiers pour l'exercice 2006 de l'ensemble des stations de télévisions conventionnelles privées au Canada durant la dernière année a révélé que le Bénéfice Avant Intérêts et Impôts (B.A.I.I.) de ce type de stations pour l'ensemble du Canada a reculé de plus de 62 % comparativement à l'exercice financier précédent. La marge B.A.I.I. est descendue sous la barre de 5 % à 4,14 % soit nettement en recul sur la moyenne de 11,4 % des quatre années précédentes. Pendant ce temps, les services spécialisés ont obtenu une marge B.A.I.I. de 22,2 % pour l'exercice 2006 ce qui est identique à leur moyenne pour les années 2004, 2005 et 2006 tout en ayant accès à des redevances et à des revenus publicitaires. Ces statistiques viennent soutenir les affirmations des diffuseurs conventionnels qui affirment depuis plusieurs mois la nécessité d'avoir accès à d'autres sources de revenus afin de maintenir la viabilité financière de ceux-ci mais également maintenir la contribution importante qu'ils amènent au développement et au maintien du contenu canadien dans le système de radiodiffusion au pays.

Malgré cette situation de marché difficile, le Réseau TVA a conservé sa position de leader sur le marché de la télévision francophone au Québec. Pour la saison Automne 2007, le Réseau TVA est parvenu à accroître sa part de marché à 29 parts soit plus que les 25 parts combinées de TQS et de la SRC (Source : BBM audimétrie, lundi au dimanche, 2 ans et +, du 27 août au 9 décembre 2007). De plus, durant cette même période, TVA a obtenu 25 des 30 émissions les plus regardées dont « Le Banquier », « Dieu merci ! » et « Occupation Double ». La situation a été presque identique pour la saison Hiver-Printemps 2007 avec 27 parts de marché pour le Réseau TVA et 24 des 30 émissions les plus regardées (Source : BBM audimétrie, lundi au dimanche, 2 ans et +, du 8 janvier au 29 avril 2007). Fort de ces résultats d'écoute, le Réseau TVA est parvenu à limiter la baisse de ses revenus publicitaires à moins de 1% comparativement à l'exercice précédent.

Les services spécialisés de Groupe TVA ont connu une croissance remarquable de leur auditoire et de leurs parts de marché durant le dernier exercice financier. Ainsi, la chaîne Mystère a connu une croissance de son auditoire moyen de plus de 200 % et le service de nouvelles LCN obtient maintenant des parts de marché supérieures à son principal compétiteur RDI (Source : BBM audimétrie, lundi au dimanche, 2 ans et +, du 27 août au 9 décembre 2007). De plus, le bénéfice d'exploitation de l'ensemble des services spécialisés du Groupe TVA a crû de 50 % comparativement à celui de l'exercice précédent. Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2007, la chaîne « Argent » a dégagé un bénéfice d'exploitation positif pour la première fois depuis sa mise en ondes le 21 octobre 2004. Durant ce trimestre, Groupe TVA a également planifié et organisé la mise sur pied d'une nouvelle chaîne spécialisée « Les idées de ma maison » qui sera lancée le 19 février 2008. Les quatre thèmes principaux de cette nouvelle chaîne sont : la rénovation et le bricolage, la cuisine, le design et la décoration ainsi que l'art de vivre.

Le secteur de l'édition a connu également une forte amélioration de sa rentabilité durant la dernière année. Cette performance a été réalisée dans une stratégie de réduction des coûts directs de nos produits de la catégorie « hebdomadaire » tout en maintenant une forte pression sur la concurrence afin de maintenir nos parts de marché. Ainsi, la rentabilité de cette catégorie a progressé de façon significative au cours de l'exercice. Une revue de notre portefeuille de magazines et une analyse des opportunités de marché ont conduit à la fermeture du magazine « Femme + » et du lancement en mars 2007 du magazine dédié à la famille « Espace Parents.ca ». De plus, nous avons complété l'acquisition du magazine « Animal » qui œuvre dans un créneau prometteur. Les performances des ventes publicitaires de ces deux nouveaux titres excèdent d'ailleurs nos projections initiales. Finalement, les processus opérationnels de ce secteur d'activités sont révisés régulièrement dans un objectif d'amélioration de la productivité et des marges bénéficiaires.

GÉNÉRALITÉS (suite)

Le secteur de la distribution a connu sa meilleure année financière depuis 2002. Les activités provenant de la vidéo ont été particulièrement plus efficaces durant la dernière année alors que les ventes de films pour le marché de la télévision ont été très performantes durant le quatrième trimestre. De plus, l'exploitation du film « Recherche Homme Parfait » sur les trois fenêtres (cinéma, vidéo et télévision) à l'intérieur de la même année financière a contribué positivement aux résultats de la dernière année. Ce secteur commence à obtenir un niveau d'activités ainsi qu'une qualité de produits distribués de plus en plus intéressants qui devraient permettre à celui-ci d'exploiter davantage de produits sur les trois fenêtres à l'intérieur de la même année financière.

Groupe TVA a poursuivi ses changements structurels et organisationnels dans ses trois secteurs d'activités durant le dernier exercice et ce, dans le but d'être constamment plus performant et de s'adapter aux changements profonds des différentes industries dans lesquelles il évolue. Son objectif ultime est d'offrir à son auditoire et à sa clientèle commerciale les meilleurs contenus disponibles, au moment souhaité et sur les médias qu'ils désirent.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

L'analyse et les commentaires de la direction présentés ci-dessous relativement aux résultats et à la situation financière de la Compagnie doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés de la Compagnie.

Produits d'exploitation (en milliers de dollars)

	Pour les périodes de trois mois terminées les 31 décembre		Pour les exercices terminés les 31 décembre	
	2007	2006	2007	2006
Télévision	98 748 \$	96 040 \$	321 045 \$	309 317 \$
Édition	19 992	20 461	79 878	78 125
Distribution	6 725	5 475	19 828	14 369
Éléments intersectoriels	(1 392)	(2 039)	(5 265)	(8 499)
	124 073 \$	119 937 \$	415 486 \$	393 312 \$

Les produits d'exploitation consolidés de TVA ont atteint 415 486 000 \$ en 2007 comparativement à 393 312 000 \$ enregistrés au cours de l'exercice précédent. Tous les secteurs d'activités de la Compagnie ont contribué à cette croissance de 5,6 % des produits d'exploitation consolidés. Le secteur de la télévision a connu la plus grosse augmentation en valeur absolue soit 11 728 000 \$ (3,8 %) alors que la plus grosse croissance en pourcentage a été réalisée par le secteur de la distribution qui a vu ses produits d'exploitation croître de 38 % ou 5 459 000 \$. La croissance des produits d'exploitation du secteur de la télévision provient de toutes nos activités, à l'exception du Réseau TVA qui a connu des produits d'exploitation stables grâce aux revenus provenant de la production d'émissions de sa filiale TVA Productions inc. (anciennement JPL Productions inc.). La croissance du secteur de la distribution provient essentiellement de ses revenus relativement aux sorties en cinéma ainsi que du volume accru des produits distribués en vidéo. Les produits du secteur de l'édition ont augmenté de 1 753 000 \$ ou 2,2 % comparativement à l'exercice 2006 attribuable principalement à l'impact de la comptabilisation à 100 % des résultats de Trustmédia inc., qui produit les magazines *TV Hebdo* et *TV 7 Jours*, pour douze mois en 2007, alors qu'en 2006 ils étaient comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle à raison de 50 % jusqu'au 10 novembre 2006. La baisse des produits d'exploitation de 3 234 000 \$ provenant des éléments intersectoriels de l'exercice de 2007 comparé à l'exercice 2006 correspond à un niveau plus faible de transactions entre les secteurs télévision et édition principalement au niveau des échanges publicitaires.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION (suite)

Comparaison du quatrième trimestre 2007 versus 2006

Au cours du quatrième trimestre 2007, les produits d'exploitation ont atteint 124 073 000 \$ comparativement à 119 937 000 \$ enregistrés au trimestre correspondant en 2006. Cette croissance de 3,4 % est attribuable à la croissance des produits dans les secteurs de la télévision (2,8 %) et de la distribution (22,8 %) provenant essentiellement des ventes de droits de films dans le marché de la télévision. Le secteur de l'édition a connu une baisse de 2,3 % de ses produits d'exploitation dont une baisse des revenus kiosques de 8,6 % attribuable à une forte offensive dans le prix en kiosque de nos hebdomadaires artistiques afin de contrer la concurrence. La croissance des produits du secteur de la télévision provient de nos activités des services spécialisés (12,1 %), de notre division Shopping TVA (18,6 %) et de la production commerciale (18,6 %). Les revenus publicitaires provenant de nos stations conventionnelles ont connu une baisse de 2,6 % pour le trimestre de 2007 comparativement au trimestre correspondant de 2006.

Bénéfice d'exploitation (en milliers de dollars)

	Pour les périodes de trois mois terminées les 31 décembre		Pour les exercices terminés les 31 décembre	
	2007	2006	2007	2006
Télévision	19 609 \$	19 040 \$	50 357 \$	42 963 \$
Édition	1 594	305	7 829	1 358
Distribution	1 502	(502)	1 295	(1 707)
Éléments intersectoriels	89	16	(100)	(558)
	22 794 \$	18 859 \$	59 381 \$	42 056 \$

Conciliation du bénéfice d'exploitation présenté dans ce rapport avec le bénéfice net (perte nette) divulgué (e) aux états financiers consolidés (en milliers de dollars)

	Pour les périodes de trois mois terminées les 31 décembre		Pour les exercices terminés les 31 décembre	
	2007	2006	2007	2006
Bénéfice net (perte nette)	15 606 \$	(12 994) \$	38 384 \$	(3 140) \$
Amortissement des immobilisations corporelles, incorporelles et des frais de démarrage reportés	3 305	3 419	12 942	13 905
Charges financières	1 063	1 359	4 477	5 308
Dépréciation d'actifs incorporels	-	31 084	-	31 828
Frais de rationalisation des activités d'exploitation	(357)	(647)	1 382	507
Gain sur acquisition d'entreprise	-	(368)	-	(368)
Impôts sur le bénéfice (récupération)	3 722	(2 792)	5 714	(2 591)
Part de l'actionnaire sans contrôle	(474)	(631)	(2 651)	(3 252)
Part (du bénéfice) de la perte dans les sociétés satellites	(71)	429	(867)	(141)
Bénéfice d'exploitation	22 794 \$	18 859 \$	59 381 \$	42 056 \$

RÉSULTATS D'EXPLOITATION (suite)

Groupe TVA a enregistré un bénéfice d'exploitation de 59 381 000 \$ au cours de l'exercice 2007 comparativement à un bénéfice d'exploitation de 42 056 000 \$ enregistré au cours de l'exercice précédent soit une croissance de 17 325 000 \$ ou 41,2 %.

Dans le secteur de la télévision, le bénéfice d'exploitation de l'exercice 2007 a augmenté de 7 394 000 \$ ou 17,2 % comparé à l'exercice précédent. Toutes les activités de ce secteur ont connu une croissance de leurs bénéfices d'exploitation, à l'exception du Réseau TVA qui a connu une légère décroissance de 1,8 % de son bénéfice d'exploitation. La plus grande partie de cette croissance provient de nos services spécialisés, qui ont connu une augmentation de 50 % de son bénéfice d'exploitation dans leur ensemble, et de SUN TV qui a vu sa perte d'exploitation diminuer de 31 % comparativement à l'exercice précédent.

Dans le secteur de l'édition, malgré une compétition continuellement présente, les marges bénéficiaires sont passées de 1,7 % en 2006 à 9,8 % en 2007 permettant à ce secteur de dégager un bénéfice d'exploitation en 2007 de 7 829 000 \$ comparé à 1 358 000 \$ enregistré au cours de l'exercice précédent. L'amélioration des marges bénéficiaires s'est particulièrement manifestée dans les magazines « hebdomadaires ».

Pour le secteur de la distribution, le volume et la qualité des produits distribués par TVA Films durant la dernière année dans le marché de la vidéo expliquent principalement l'amélioration des résultats d'exploitation de ce secteur qui est passé d'une perte d'exploitation de 1 707 000 \$ en 2006 à un bénéfice d'exploitation de 1 295 000 \$ en 2007.

Comparaison du quatrième trimestre 2007 versus 2006

Au cours du quatrième trimestre 2007, Groupe TVA a enregistré un bénéfice d'exploitation de 22 794 000 \$, contre un bénéfice d'exploitation de 18 859 000 \$ pour le même trimestre de 2006, soit une croissance de 20,9 %. Dans le secteur de la télévision, le bénéfice d'exploitation a connu une augmentation de 569 000 \$ ou 3,0 %. Cette augmentation provient principalement de l'amélioration des résultats d'exploitation de SUN TV qui a réduit sa perte d'exploitation de 40,6 % et de Shopping TVA qui a plus que triplé son bénéfice d'exploitation du trimestre. Le Réseau TVA a enregistré une baisse de 3,8 % de son bénéfice d'exploitation du présent trimestre comparativement au trimestre correspondant de 2006 malgré l'arrêt des charges des droits de licence de la partie II versés au CRTC.

Dans le secteur de l'édition, le bénéfice d'exploitation s'est établi à 1 594 000 \$, soit une croissance de 1 289 000 \$ par rapport au trimestre correspondant de 2006. Cette croissance a été réalisée malgré un contexte d'une stratégie agressive de prix visant à contrer la compétition. La gestion rigoureuse des coûts d'exploitation notamment au niveau des coûts d'impression et des valeurs ajoutées parfois offertes avec nos magazines a plus que compensé l'impact de cette offensive. Ainsi, le secteur de l'édition a affiché une marge bénéficiaire de 8,0 % au cours du quatrième trimestre 2007, comparativement à 1,5 % pour le trimestre correspondant de 2006, et ce, tout en continuant de protéger ses parts de marché.

Dans le secteur de la distribution, le succès de l'exploitation des produits vendus en vidéo ainsi qu'un volume plus important de ventes de droits dans le marché de la télévision expliquent principalement la croissance du bénéfice d'exploitation de 2 004 000 \$ du quatrième trimestre par rapport au trimestre correspondant en 2006. De plus, au trimestre correspondant de 2006, les résultats d'exploitation avaient été lourdement affectés par la sortie en cinéma du film « Guide de la petite vengeance ».

TÉLÉVISION

Les produits d'exploitation du secteur de la télévision ont progressé de 11 728 000 \$ ou 3,8 % pour l'exercice 2007 par rapport à 2006 pour atteindre 321 045 000 \$. La plus grande partie de cette croissance provient des produits d'exploitation des services spécialisés du Groupe TVA qui se sont accrus de près de 20 % autant au niveau des revenus publicitaires que des revenus d'abonnement. L'accroissement des revenus d'abonnement provenant des nouvelles chaînes lancées au cours des dernières années (Mystère, Argent et Prise 2) a connu une croissance de 81% comparativement à l'exercice précédent. Les activités de production commerciale, à la grandeur du Québec, ont connu une croissance de leurs produits d'exploitation de plus de 20 % fortement influencée par les activités de notre division TVAccès sur le marché de Montréal qui a connu une croissance de plus de 38 % de ses produits d'exploitation au cours de la dernière année.

Notre station généraliste de Toronto, SUN TV, a vu ses revenus croître de 11,8 % en 2007, conséquence directe de la stratégie de programmation déployée et de l'accroissement de sa distribution numérique au sein de l'Ontario. Le 14 septembre 2007, le CRTC a approuvé les demandes de la Compagnie permettant à SUN TV d'exploiter des réémetteurs de télévision analogique et de télévision numérique transitoire dans les marchés d'Ottawa et London (Ontario). L'implantation des réémetteurs numériques devrait être complétée d'ici l'automne 2008 et permettra à SUN TV d'étendre son rayonnement.

Du côté du Réseau TVA, les produits d'exploitation totaux sont demeurés stables en 2007 comparé à 2006. Les revenus publicitaires du Réseau ont subi une baisse de 0,8 % par rapport à l'exercice précédent malgré une programmation performante et solide et des parts de marché qui se sont stabilisées en 2007. Notre maison de production, TVA Productions inc. (anciennement JPL Productions inc.), a connu une croissance de ses produits d'exploitation, résultante directe du nouveau rôle accru de Groupe TVA de créateur, producteur et diffuseur de contenu multiplateformes. En décembre 2007, la Compagnie a mis sur pied une nouvelle division « TVA Création » qui s'inscrit directement dans son nouveau modèle d'affaires.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 270 688 000 \$ au cours de l'exercice comparativement à 266 354 000 \$ enregistrées au cours de l'exercice précédent. Cette croissance des charges d'exploitation du secteur de 4 334 000 \$ ou 1,6 % s'explique essentiellement par la croissance de 8,9 % des charges d'exploitation des services spécialisés et par l'augmentation des coûts de production reliés au volume de production commerciale et à nos activités accrues de producteur de contenu multiplateformes. Les coûts d'exploitation de SUN TV ont continué de régresser avec une baisse de 4,3 % comparativement à ceux de l'exercice 2006.

Le 1^{er} octobre 2007, le CRTC a publié un document mentionnant qu'il se conformait aux exigences d'un jugement prononcé le 14 décembre 2006 sur l'exigibilité des droits de licences de la partie II et qu'il ne percevra pas ces droits exigibles le 30 novembre de chaque année à moins qu'une Cour d'instance supérieure ne renverse le jugement de la Cour fédérale. En conséquence, au cours du troisième trimestre de l'année 2007, la Compagnie a renversé des charges de droits de licences de la partie II du CRTC totalisant 3 238 000 \$ pour la période du 1^{er} septembre 2006 au 30 septembre 2007. Pour le quatrième trimestre 2007, la réduction de ces droits dans les charges d'exploitation représente 901 000 \$ amenant la réduction des dépenses pour l'année 2007 à 4 139 000 \$. Le jugement a été porté en appel et celui-ci a été entendu par la Cour d'appel fédérale au début du mois de décembre 2007. Le jugement devrait être rendu vers la fin du 2^e trimestre 2008. Selon les résultats du jugement, la Compagnie pourrait avoir à payer ces droits pour l'année 2007 et les années à venir. Néanmoins, la Compagnie estime qu'il est plus improbable que probable que la décision soit renversée.

TÉLÉVISION (suite)

Le bénéfice d'exploitation du secteur de la télévision a atteint 50 357 000 \$ au cours de l'exercice comparativement à un bénéfice d'exploitation de 42 963 000 \$ enregistré au cours de l'exercice précédent soit une hausse de plus de 17 %. La croissance du bénéfice d'exploitation des services spécialisés de 50 % ainsi que la réduction de 31,4 % de la perte de SUN TV expliquent principalement l'amélioration du bénéfice d'exploitation. SUN TV a enregistré une perte d'exploitation de 5 881 000 \$ pour l'exercice comparativement à une perte de 8 574 000 \$ pour l'exercice précédent. Notre division « Shopping TVA » a également connu une excellente année avec une importante croissance de 164 % de son bénéfice d'exploitation alors que la production commerciale enregistre une augmentation de son bénéfice d'exploitation de près de 20 % comparé à l'année précédente. La rentabilité du Réseau TVA s'est détériorée de nouveau malgré la réduction importante des charges d'exploitation reliée aux droits de la partie II du CRTC. Le Réseau TVA conserve cependant une excellente programmation et travaille sans cesse à améliorer la qualité de celle-ci en vue d'offrir des émissions à la hauteur des attentes d'un public de plus en plus influencé par les nouvelles tendances et les nouvelles technologies. Nous poursuivons toujours nos efforts en vue de diversifier nos sources de revenus en accompagnant nos annonceurs sur les nouvelles fenêtres de diffusion en plus de développer de nouveaux outils de mesure de l'efficacité de nos actions de créativité média et d'intégration de produits à nos émissions.

Comparaison du quatrième trimestre 2007 versus 2006

Au cours du quatrième trimestre, les produits d'exploitation du secteur de la télévision ont progressé de 2 708 000 \$ ou 2,8 % en 2007 par rapport à 2006 et sont passés de 96 040 000 \$ en 2006 à 98 748 000 \$ en 2007. Les revenus publicitaires de nos services spécialisés ont connu une croissance de plus de 16 % durant le dernier trimestre comparativement au trimestre correspondant de 2006. La chaîne anglophone Mystery a largement contribué à cette croissance suite aux investissements effectués depuis plus d'un an dans sa programmation et aux résultats d'écoute. Nos revenus provenant de nos activités de téléachat ont crû de 22 % durant cette période dont une croissance de 106 % par l'intermédiaire de notre site internet « www.shoppingtva.ca ». La croissance des produits d'exploitation provenant de notre division TVAccès de plus de 35 % explique la croissance au niveau de nos activités de production commerciale. Ces bonnes performances ont été atténuées par une réduction globale de 2,6 % des revenus publicitaires de nos stations conventionnelles du Réseau TVA et de SUN TV.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 79 139 000 \$ au cours du quatrième trimestre comparativement à 77 000 000 \$ enregistrées au cours du trimestre correspondant en 2006. Cette croissance des charges d'exploitation de 2 139 000 \$ ou 2,8 % provient surtout des investissements effectués dans les services spécialisés et du volume accru de nos activités de production de contenu et de production commerciale. Le volume accru des activités de téléachat a également contribué à cette croissance des charges d'exploitation.

Le bénéfice d'exploitation généré par le secteur de la télévision au quatrième trimestre 2007 s'élève à 19 609 000 \$, contre un bénéfice d'exploitation de 19 040 000 \$ au quatrième trimestre 2006. Cette hausse de 3,0 % se reflète au sein des mêmes activités qui ont connu une croissance de leurs produits d'exploitation soit : les services spécialisés, Shopping TVA et la production commerciale. SUN TV a également connu une réduction de sa perte d'exploitation de 40,6 % atteignant 550 000 \$ pour le trimestre de 2007 comparativement à 926 000 \$ pour le trimestre correspondant de 2006.

ÉDITION

Les produits d'exploitation du secteur de l'édition ont atteint 79 878 000 \$ au cours de l'exercice comparativement à 78 125 000 \$ enregistrés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006.

Cette croissance de 2,2 % des produits d'exploitation provient surtout des revenus d'abonnement qui ont connu une croissance de plus de 18 % provenant surtout du magazine TV Hebdo. Les revenus publicitaires ont connu une légère baisse de 1,3 % durant l'exercice tandis que les revenus en kiosque sont demeurés relativement stables subissant un recul inférieur à 1 % sur le niveau de 2006. Ce dernier recul est peu significatif compte tenu de la variation des prix de vente au détail au courant de l'année 2007 comparativement à l'année 2006. Il s'agit plutôt d'optimiser la combinaison du nombre de copies vendues avec le prix de vente effectif afin d'optimiser le bénéfice d'exploitation par publication ce que nous sommes parvenus à bien exécuter durant la dernière année. De plus, la combinaison des produits offerts durant l'année peut engendrer des revenus similaires mais un bénéfice d'exploitation bien différent selon le mix de publications vendues. Groupe TVA possède toujours environ 74 % du marché des ventes en kiosque des magazines francophones au Québec et 49 % des unités vendues des magazines francophones au Québec (source : Audit Bureau of Circulation).

Les charges d'exploitation du secteur se sont élevées à 72 049 000 \$ au cours de l'exercice comparativement à des charges d'exploitation de 76 767 000 \$ enregistrées au cours de l'exercice précédent soit une baisse de 6,1 % et ce, malgré l'impact défavorable sur celles-ci de la consolidation à 100 % de Trustmédia pour l'ensemble de l'année 2007 comparativement à la situation de l'année 2006. Cette baisse des charges d'exploitation est le résultat d'une gestion rigoureuse de l'exploitation de nos publications et de l'ensemble de nos procédés opérationnels durant le dernier exercice. Nous avons poursuivi une gestion serrée sur le nombre de copies imprimées et ainsi augmenté le pourcentage de copies vendues. Le retrait de certains titres non performants tel que « Shopping Clin d'œil », « Femme + » et « Cool Extrême », le repositionnement d'autres titres et l'ajout de nouvelles publications comme « Espace Parents.ca » et « Animal » ont largement contribué à la réduction de nos coûts d'impression durant l'exercice. Nous avons également revu à la baisse la fréquence des primes offertes dans nos magazines comparativement à l'exercice 2006. Néanmoins, le secteur de l'édition a investi dans ses principaux titres mensuels afin d'accroître leurs tirages. La stratégie a porté fruit alors que « Décoration chez-soi », « Clin d'œil » et « Les idées de ma maison » ont respectivement accru leur tirage de 13 %, 12 % et 10 % (selon l'ABC du 30 juin 2007).

Le bénéfice d'exploitation est donc de 7 829 000 \$ pour l'exercice comparativement à 1 358 000 \$ enregistré au cours de l'exercice précédent. Cette hausse de la rentabilité est le résultat des décisions prises depuis plusieurs trimestres afin de préserver nos parts de marché et de renforcer notre positionnement face à une concurrence toujours présente dans ce marché. Nous demeurons toujours à l'affût des opportunités de croissance dans ce secteur autant au Québec que dans le reste du Canada. Nous entendons poursuivre nos efforts et nos investissements pour maintenir ou augmenter la très grande qualité de nos contenus et des formats de nos magazines afin d'accroître nos parts de marché.

Comparaison du quatrième trimestre 2007 versus 2006

Au quatrième trimestre 2007, les produits d'exploitation du secteur de l'édition ont atteint 19 992 000 \$, contre 20 461 000 \$ pour le même trimestre de 2006, soit une baisse de 2,3 %. Ce trimestre a été ponctué d'une forte offensive afin de contrer la concurrence dans le secteur des hebdomadaires artistiques. Ainsi, nous avons mis de l'avant une stratégie agressive de prix sur des périodes variant de deux à sept semaines selon la publication. Néanmoins, les prix ont été rétablis et, dans certains cas, même augmentés au cours du mois de décembre. En excluant les revenus en kiosque, les produits d'exploitation ont connu une croissance de 3,6 % durant le trimestre comparativement au trimestre correspondant de 2006 attribuable essentiellement à la hausse des ventes publicitaires et des revenus provenant des éditions sur mesure.

Au cours du quatrième trimestre, les charges d'exploitation du secteur se sont élevées à 18 398 000 \$, contre des charges d'exploitation de 20 156 000 \$ pour le même trimestre de 2006 soit une réduction de 8,7 %. Cette baisse des charges d'exploitation est le résultat des actions prises au courant de l'exercice 2007 et expliquée précédemment.

ÉDITION (suite)

Comparaison du quatrième trimestre 2007 versus 2006 (suite)

Le bénéfice d'exploitation du secteur pour le quatrième trimestre de 2007 s'est élevé à 1 594 000 \$, contre un bénéfice d'exploitation de 305 000 \$ pour le même trimestre de 2006. Le magazine « Moi & Cie » a connu une amélioration importante de sa rentabilité alors qu'au quatrième trimestre de 2006, nous avons procédé à son lancement. En plus de l'apport supplémentaire provenant de la consolidation à 100 % des résultats de Trustmédia inc., les magazines « Dernière Heure » et « Échos Vedettes » ont également contribué à l'accroissement du bénéfice d'exploitation du trimestre de ce secteur.

DISTRIBUTION

Les produits d'exploitation du secteur de la distribution ont atteint 19 828 000 \$ pour l'exercice comparativement à 14 369 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006. Cette hausse de 38,0 % provient principalement du niveau plus élevé des produits d'exploitation en cinéma et en vidéo alors que les produits de la vente de droits télévisuels ont augmenté de 2,3 % par rapport à 2006. Les revenus en cinéma ont plus que triplé et cela s'explique par le succès des films *Cherche homme parfait* et *La vie en rose* sortis en 2007 qui ont généré à eux seuls plus de 75 % des produits d'exploitation dans ce segment d'activités. En 2006, aucun film distribué par TVA Films n'avait connu un niveau de revenus en cinéma comparable. Du côté de la vidéo, les produits d'exploitation ont augmenté de 31,1 % et cela s'explique par plusieurs bonnes performances notamment les films *Cherche homme parfait* et *Noël Noir* ainsi que par un volume beaucoup plus élevé de ventes en vidéo au cours de l'année 2007 comparé à 2006. La vente de DVD de certaines émissions diffusées à TVA tel que *Nos étés*, *Taxi 0-22*, *Le cœur a ses raisons* ainsi que les différents spectacles d'humour dont *Martin Matte – Comment devenir excellent* ont complété avec succès les revenus de ce segment d'activités en 2007. Durant l'exercice 2006, les films *Good Night and Good Luck* et *C.R.A.Z.Y.* avaient généré les meilleurs résultats en plus du spectacle *Noir et Blanc* de Gregory Charles et des spectacles d'humour. Les ventes de titres de notre catalogue en télévision ont connu une légère croissance de 2,3 % après avoir eu une croissance de 10 % en 2006 comparativement à l'exercice 2005. Certaines de ses ventes ont été effectuées à des entités membres de notre secteur télévision. La perte d'exploitation apparaissant à la rubrique « Éléments intersectoriels » à la note sur l'information sectorielle, représente la portion non-matérialisée du profit reconnu sur les ventes de l'exercice dans le secteur de la distribution moins la matérialisation des profits des exercices antérieurs.

Le bénéfice d'exploitation réalisé au cours de l'exercice s'élève donc à 1 295 000 \$ comparativement à une perte d'exploitation de 1 707 000 \$ enregistrée au cours de l'exercice précédent. L'amélioration importante du bénéfice d'exploitation de 3 002 000 \$ s'explique non seulement par la quantité de nouveaux produits distribués durant la dernière année mais également par le succès commercial de ces mêmes produits. La distribution et le succès du film *Cherche homme parfait* sur les trois segments d'activités dans une même année financière a contribué significativement à cette croissance du bénéfice d'exploitation. En 2006, le bénéfice d'exploitation avait été affecté par les résultats décevants des films *Incisions* et *Guide de la petite vengeance*.

Comparaison du quatrième trimestre 2007 versus 2006

Les produits d'exploitation du secteur de la distribution se sont élevés à 6 725 000 \$ au cours du quatrième trimestre de 2007, comparativement à 5 475 000 \$ pour la même période de 2006. Cette hausse de 22,8 % s'explique principalement par un volume de ventes de droits dans le marché de la télévision beaucoup plus grand au cours du trimestre ayant plus que doublé par rapport à la même période en 2006. Les produits d'exploitation provenant des marchés de la vidéo et du cinéma ont été comparables à ceux du trimestre correspondant de 2006.

Le bénéfice d'exploitation réalisé au cours du quatrième trimestre s'élève à 1 502 000 \$, contre une perte d'exploitation de 502 000 \$ pour le trimestre correspondant de 2006. L'augmentation du bénéfice d'exploitation provenant de la vente de droits dans le marché de la télévision représente un peu moins que la moitié de la hausse du bénéfice d'exploitation de ce secteur. Dans le marché du cinéma, la sortie du film *Guide de la petite vengeance* en novembre 2006 n'avait pas connu le succès espéré et avait affecté le bénéfice d'exploitation du trimestre de façon importante.

Résultats comparatifs (en milliers de dollars)

	Pour les périodes de trois mois terminées les 31 décembre		Pour les exercices terminés les 31 décembre	
	2007	2006	2007	2006
Produits d'exploitation	124 073 \$	119 937 \$	415 486 \$	393 312 \$
Charges d'exploitation, de ventes et d'administration	101 279	101 078	356 105	351 256
Bénéfice d'exploitation	22 794	18 859	59 381	42 056
Amortissements	3 305	3 419	12 942	13 905
Charges financières	1 063	1 359	4 477	5 308
Dépréciation d'actifs incorporels	-	31 084	-	31 828
Frais de rationalisation des activités d'exploitation	(357)	(647)	1 382	507
Gain sur acquisition d'entreprise	-	(368)	-	(368)
Bénéfice (perte) avant les éléments suivants	18 783	(15 988)	40 580	(9 124)
Impôts sur le bénéfice (récupération)	3 722	(2 792)	5 714	(2 591)
Part de l'actionnaire sans contrôle	(474)	(631)	(2 651)	(3 252)
Part (du bénéfice) de la perte dans les résultats des sociétés satellites	(71)	429	(867)	(141)
Bénéfice net (perte nette)	15 606 \$	(12 994) \$	38 384 \$	(3 140) \$

AMORTISSEMENTS

L'amortissement des immobilisations corporelles et des frais de démarrage reportés s'est élevé à 12 942 000 \$ pour l'exercice comparativement à 13 905 000 \$ enregistré au cours de l'exercice précédent.

Pour le quatrième trimestre 2007, l'amortissement des immobilisations corporelles et des frais de démarrage reportés a totalisé 3 305 000 \$, contre une charge de 3 419 000 \$ pour le trimestre correspondant de 2006.

Cette baisse, tant au quatrième trimestre que pour l'exercice, est attribuable au fait que certains actifs immobilisés ainsi que les frais de démarrage pour les chaînes menTV et Mystery sont maintenant complètement amortis.

CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières ont totalisé 4 477 000 \$ au cours de l'exercice comparativement à une charge de 5 308 000 \$ enregistrée au cours de l'exercice précédent.

CHARGES FINANCIÈRES (suite)

Pour le quatrième trimestre 2007, les charges financières se sont élevées à 1 063 000 \$, contre une charge de 1 359 000 \$ pour le trimestre correspondant de 2006.

Cette baisse tant au quatrième trimestre que pour l'exercice, est attribuable à un niveau moyen de dettes plus faibles pour la Compagnie en 2007 comparativement aux périodes correspondantes de l'année précédente, malgré des taux d'intérêts moyens légèrement plus élevés en 2007.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS INCORPORELS

Au cours du quatrième trimestre de 2006 et à la suite des résultats de ses tests annuels, la Compagnie avait enregistré une charge totale de dépréciation de 31 084 000 \$ dont 23 119 000 \$ pour la licence de télédiffusion de SUN TV et 7 965 000 \$ pour l'écart d'acquisition. Cette dépréciation était devenue nécessaire suite à la révision du plan d'affaires de SUN TV à la lumière de l'expérience du marché des deux années précédentes et compte tenu des pressions exercées sur les revenus publicitaires des télédiffuseurs généralistes dont, entre autres, la fragmentation du marché télévisuel.

Cette dépréciation s'ajoutait à la dépréciation d'un autre actif incorporel enregistré durant l'exercice 2006 représentant la quote-part de l'entreprise dans la licence d'exploitation d'un magazine détenu en copropriété dans son secteur de l'édition pour un montant de 744 000 \$. Le total des dépréciations des actifs incorporels pour l'exercice 2006 représente 31 828 000 \$.

FRAIS DE RATIONALISATION DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Au cours de l'exercice, la Compagnie a enregistré une provision pour frais de rationalisation de 1 382 000 \$, soit une provision de 1 281 000 \$ liée à l'abolition de postes dans les secteurs de la télévision et de l'édition et une provision de 952 000 \$ à titre de frais de poursuites et de frais juridiques pour refléter les nouveaux litiges liés aux activités de production de son ancienne filiale, TVA Acquisition inc. De plus, la Compagnie a diminué de 851 000 \$ le solde de passifs initialement établi sur certaines productions de cette ancienne filiale.

Au cours de l'exercice précédent, la Compagnie avait enregistré une provision pour frais de rationalisation de 1 404 000 \$ suite à l'abolition d'une trentaine de postes dans son secteur de la télévision. Cette provision avait été réduite par l'enregistrement d'un revenu provenant du renversement d'une partie de la provision pour rationalisation reliée aux activités de production de son ancienne filiale TVA Acquisition inc. pour un montant de 897 000 \$ suite aux règlements de certains dossiers ainsi qu'aux nouvelles informations disponibles à la Compagnie.

Au cours du quatrième trimestre 2007, la Compagnie a enregistré une provision pour frais de rationalisation de 303 000 \$ par suite de l'abolition de postes dans le secteur de la télévision et a réévalué à la baisse pour un montant de 660 000 \$, le solde de passifs initialement établi suite aux règlements de certains dossiers ainsi qu'à de nouvelles informations disponibles à la Compagnie.

Au cours du trimestre correspondant en 2006, la Compagnie avait enregistré une provision pour frais de rationalisation de 250 000 \$ par suite de l'annonce de l'abolition d'une dizaine de postes dans son secteur télévision et elle avait renversé une partie de la provision pour rationalisation reliée aux activités de production de son ancienne filiale TVA Acquisition inc. pour un montant de 897 000 \$ suite aux règlements de certains dossiers ainsi qu'aux nouvelles informations disponibles à la Compagnie.

GAIN SUR ACQUISITION D'ENTREPRISE

Le 10 novembre 2006, la Compagnie avait acquis la totalité des actions de la société Trustmédia Inc., détenue par l'autre actionnaire en copropriété à 50 %, devenant ainsi l'unique actionnaire de cette société. Suite à cette acquisition, la Compagnie avait enregistré, en 2006, un gain de 368 000 \$ compte tenu que le prix payé était inférieur à la juste valeur des actifs nets acquis. L'excédent de l'encaisse acquis lors de cette transaction sur la contrepartie payée était de 818 000 \$. Aucun impôt n'avait été enregistré sur ce gain puisqu'il constituait un écart permanent.

IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE (RÉCUPÉRATION)

Au cours de l'exercice, la Compagnie a enregistré une charge d'impôts de 5 714 000 \$ ou un taux effectif de 14,1 % comparativement à une récupération d'impôts de 2 591 000 \$, ou un taux effectif de 28,4 % enregistré au cours de l'exercice précédent. Au cours de l'exercice, suite à l'adoption du projet de loi C-33 du gouvernement fédéral prévoyant la modification du facteur de détermination de déductions fiscales, la Compagnie a comptabilisé des avantages fiscaux pour un montant de 3 670 000 \$ relativement aux différentes transactions d'acquisitions de déductions fiscales réalisées au cours des dernières années avec Quebecor World Inc., une société sous contrôle commun de la société mère ultime, Quebecor inc. De plus, au cours de l'exercice, à la suite de modifications à la baisse des taux d'impôts fédéral pour les années 2008 et suivantes et à la lumière de l'évolution des dossiers de vérification fiscale, de la jurisprudence et de la législation fiscale, la Compagnie a réduit ses passifs d'impôts futurs d'un montant de 4 762 000 \$. En excluant ces économies fiscales enregistrées au cours de l'exercice, le taux d'impôts serait de 34,9 % en 2007. La hausse des taux d'impôts par rapport au taux d'imposition statutaire de la Compagnie est principalement attribuable à l'impact de la consolidation fiscale mise en place dans SUN TV.

Au cours de l'exercice précédent, la baisse du taux d'impôts était attribuable à l'impact favorable de 3 223 000 \$ sur la charge d'impôts futurs en raison de la baisse des taux d'impôts fédéral promulguée le 22 juin 2006. L'effet de cette baisse avait été diminué par l'impact cumulatif de la consolidation fiscale mise en place dans SUN TV et par l'écart permanent généré par la dépréciation de l'écart d'acquisition de SUN TV.

Au cours du quatrième trimestre, la Compagnie a enregistré une charge d'impôts de 3 722 000 \$ ou un taux effectif de 19,8 % comparativement à une récupération d'impôts de 2 792 000 \$, ou un taux effectif de 17,4 % enregistré au cours du trimestre correspondant de 2006. Cette baisse du taux d'impôts est attribuée à l'impact favorable de 2 592 000 \$ sur la charge d'impôts futurs en raison de la baisse des taux d'impôts fédéral promulguée par la loi C-28 le 14 décembre 2007. La baisse du taux de récupération d'impôts du trimestre correspondant de l'année 2006 sur le taux effectif de la Compagnie était principalement attribuable à l'écart permanent généré par la dépréciation de l'écart d'acquisition de SUN TV.

PART DE L'ACTIONNAIRE SANS CONTRÔLE

La part de l'actionnaire sans contrôle s'élève à 2 651 000 \$ pour l'exercice comparativement à 3 252 000 \$ pour l'exercice précédent. Pour le quatrième trimestre, la part de l'actionnaire sans contrôle s'élève à 474 000 \$ pour l'exercice comparativement à 631 000 \$ pour le trimestre correspondant en 2006. La part de l'actionnaire sans contrôle représente la quote-part de Corporation Sun Media dans la perte nette de SUN TV. Ces écarts sont attribuables aux résultats favorables de SUN TV au cours des périodes correspondantes, ce qui réduit la quote-part de la perte attribuable à l'actionnaire sans contrôle.

PART DES BÉNÉFICES DANS LES SOCIÉTÉS SATELLITES

La part dans les bénéfices des sociétés satellites s'élève à 867 000 \$ pour l'exercice comparativement à 141 000 \$ pour l'exercice précédent. Pour le quatrième trimestre, la part dans les bénéfices des sociétés satellites s'élève à 71 000 \$ comparativement à la part dans les pertes des sociétés satellites de 429 000 \$ pour le trimestre correspondant en 2006. Cette hausse s'explique par de meilleurs résultats pour certaines sociétés du domaine de la télévision comparativement aux périodes correspondantes de l'année 2006.

BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, Groupe TVA a enregistré un bénéfice net de 38 384 000 \$, soit un bénéfice de 1,42 \$ par action diluée comparativement à une perte nette de 3 140 000 \$ ou une perte de 0,12 \$ par action diluée enregistrée au cours de l'exercice précédent.

Le calcul des montants par action a été fait sur une moyenne pondérée d'actions diluées en circulation de 27 034 645 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 et sur une moyenne pondérée d'actions diluées en circulation de 27 026 199 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006.

Cette hausse du bénéfice net est attribuable à l'amélioration importante du bénéfice d'exploitation de 17 325 000 \$, ainsi que des économies d'impôts plus substantielles en 2007 par rapport à l'exercice précédent. De plus, en 2006, le bénéfice net avait été affecté à la baisse suite à la charge de dépréciation de la licence de télédiffusion et de l'écart d'acquisition de SUN TV moins les impôts y afférents pour un impact net de 23 454 000 \$ ou 0,87 \$ par action diluée.

Comparaison du quatrième trimestre 2007 versus 2006

Pour le quatrième trimestre 2007, TVA a enregistré un bénéfice net de 15 606 000 \$, soit un bénéfice de 0,58 \$ par action diluée comparativement à une perte nette de 12 994 000 \$ ou une perte de 0,48 \$ par action diluée enregistrée au cours du trimestre correspondant en 2006. Les mêmes éléments de variation que pour les résultats annuels expliquent l'amélioration du bénéfice net.

Le calcul des montants par action a été fait sur une moyenne pondérée d'actions diluées en circulation de 27 034 269 pour le quatrième trimestre 2007 et sur une moyenne pondérée d'actions diluées en circulation de 27 024 848 pour le trimestre correspondant de 2006.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES FINANCIÈRES EXPLOITATION

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation générés au cours de l'exercice ont été de 60 044 000 \$ comparativement à 32 333 000 \$ générés au cours de l'exercice précédent. Cette croissance de 27 711 000 \$ des flux de trésorerie, liés aux activités d'exploitation, provient essentiellement de l'accroissement des flux de trésorerie générés par l'exploitation courante de 8 107 000 \$ et d'une variation favorable de 17 212 000 \$ dans les impôts exigibles.

Au cours du quatrième trimestre, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation générés ont été de 20 997 000 \$ comparativement à 8 184 000 \$ générés au cours du trimestre correspondant en 2006. Cette croissance, provient essentiellement de la variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement, principalement à une variation favorable dans les crédettes jumelées à une variation favorable dans les impôts exigibles.

INVESTISSEMENT

Le 30 juillet 2007, la Compagnie a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Animal Hebdo inc, société qui exploite le magazine *Animal*, pour une contrepartie totale de 274 000 \$.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES FINANCIÈRES (suite)

INVESTISSEMENT (suite)

Le 20 décembre 2007, une filiale de la Compagnie, Sun TV Company, détenue à 75 % et exploitant la station de télévision SUN TV, a procédé à une transaction afin de réduire la consolidation fiscale mise en place le 12 juillet 2005 avec la Compagnie et son actionnaire sans contrôle Corporation Sun Media, une société sous contrôle commun de la société mère ultime, Quebecor inc. Afin de réaliser cette transaction, Sun TV Company a reçu un remboursement partiel des obligations convertibles des sociétés actionnaires pour un montant de 98 600 000 \$ (11 700 000 \$ en 2006) dont de Corporation Sun Media pour un montant de 24 625 000 \$ (2 925 000 \$ en 2006). En contrepartie, Sun TV Company a racheté 98 600 (11 700 en 2006) actions privilégiées rachetables au gré du détenteur avec dividendes cumulatifs et fixes de 10,85%, dont 24 625 (2 925 en 2006) actions privilégiées auprès de Corporation Sun Media pour un montant de 24 625 000 \$ (2 925 000 \$ en 2006). Cette transaction résulte pour la Compagnie, au niveau consolidé, à la réduction d'un placement à long terme en obligations convertibles de 24 625 000 \$ (2 925 000 \$ en 2006) et d'un montant équivalent à la réduction en actions privilégiées rachetables présentée sous la rubrique « Part de l'actionnaire sans contrôle et actions privilégiées rachetables ».

Le 8 décembre 2006, la Compagnie (75 %) et Corporation Sun Media (25 %), une société sous contrôle commun de la société mère ultime, Quebecor inc., se sont entendues avec CHUM Limited sur le règlement final de l'ajustement du fonds de roulement faisant partie du prix d'acquisition de Sun TV Company. À la suite de ce règlement, la Compagnie a enregistré sa quote-part dans l'ajustement favorable du fonds de roulement de 81 000 \$. Le prix d'acquisition final pour la participation de la Compagnie dans Sun TV Company est de 35 012 000 \$, soit un prix d'acquisition convenu de 34 500 000 \$, plus un ajustement du fonds de roulement de 37 000 \$ et des frais de transaction de 475 000 \$. La Compagnie a effectué le paiement final du prix d'acquisition qui inclut l'ajustement au fonds de roulement au montant de 2 625 000 \$ le 8 janvier 2007.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles pour l'exercice 2007 ont connu une croissance de 79 % pour un montant total de 16 200 000 \$ comparativement à 9 028 000 \$ en 2006. Cette croissance est attribuable à des investissements en équipements techniques notamment au niveau de la diffusion en haute définition et au renouvellement de nos équipements de transmission micro-ondes et satellites pour notre service d'informations et d'affaires publiques. De plus, la Compagnie est à compléter l'implantation d'un nouveau système d'informations intégré pour l'exploitation de l'ensemble de ses stations conventionnelles et services spécialisés. Elle a finalisé son plan d'investissements pour compléter le virage numérique et haute définition du secteur télévision et celui-ci nécessitera des investissements de l'ordre de 80 millions de dollars sur les cinq prochaines années. Bien que ces investissements soient supérieurs aux sommes annuellement investies en acquisitions d'immobilisations durant les dernières années, la Compagnie n'anticipe pas d'effet négatif matériel sur ses résultats futurs relativement à ces investissements et possède les ressources financières suffisantes pour les effectuer. De plus, ceux-ci sont également effectués dans un objectif d'augmentation de l'efficacité organisationnelle de l'ensemble du secteur de la télévision.

FINANCEMENT

La Compagnie n'a déposé aucune nouvelle offre publique de rachat d'actions au cours de l'exercice 2007. Cependant au cours de l'exercice 2006, la Compagnie avait déposé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, dans le but de racheter pour annulation, entre le 4 août 2006 et le 3 août 2007, un maximum de 1 135 242 actions classe B de la Compagnie représentant approximativement 5 % du nombre d'actions de classe B émises et en circulation non détenues par des initiés au début de cette offre publique de rachat. Aucun rachat d'actions n'a été effectué relativement à cette offre.

Au cours de l'exercice 2005, la Compagnie avait déposé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, dans le but de racheter pour annulation, entre le 4 août 2005 et le 3 août 2006, un maximum de 1 137 722 actions classe B de la Compagnie représentant approximativement 5 % du nombre d'actions de classe B émises et en circulation non détenues par des initiés au début de cette offre publique de rachat. Au cours de l'exercice 2006, 9 800 actions de classe B avaient été rachetées pour une contrepartie nette au comptant de 154 000 \$.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES FINANCIÈRES (suite)

FINANCEMENT (suite)

Au cours de l'exercice, une filiale de la Compagnie, Sun TV Company, détenue à 75 % et exploitant la station de télévision SUN TV, a obtenu de son actionnaire sans contrôle, Corporation Sun Média, société sous contrôle commun de la société mère ultime Quebecor inc., une mise de fonds additionnelle dans son capital-actions d'un montant de 2 400 000 \$ (5 149 000 \$ en 2006).

Le solde non utilisé et disponible des crédits rotatifs au 31 décembre 2007 est de 102 564 000 \$ comparativement à 61 499 000 \$ au 31 décembre 2006.

SITUATION FINANCIÈRE

Groupe TVA bénéficie d'une bonne situation financière. Au 31 décembre 2007, le ratio d'endettement consolidé, mesuré par le ratio dette : avoir des actionnaires, était de 21:79 ou 0,27 comparativement à 34:66 ou 0,52 au 31 décembre 2006. L'amélioration de ce ratio s'explique principalement par l'impact de la baisse de la dette jumelé à l'amélioration du bénéfice net.

La dette à long terme de la Compagnie a été réduite de 40 182 000 \$ passant de 96 515 000 \$ au 31 décembre 2006 à 56 333 000 \$ au 31 décembre 2007.

Les dividendes versés par la Compagnie au cours de l'exercice ont été de 0,20 \$ par action équivalent aux dividendes versés au cours de l'exercice précédent.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES FINANCIÈRES (suite)**SITUATION FINANCIÈRE (suite)****Données financières trimestrielles** (en milliers de dollars sauf les données par action)**Pour les périodes de trois mois terminées les**

	2007			
	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars
Exploitation				
Produits d'exploitation	124 073 \$	91 620 \$	106 467 \$	93 326 \$
Bénéfice d'exploitation	22 794 \$	11 824 \$	22 039 \$	2 724 \$
Bénéfice net	15 606 \$	5 274 \$	16 568 \$	936 \$
Données par action de base				
Bénéfice net	0,58 \$	0,20 \$	0,61 \$	0,03 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	27 025	27 025	27 025	27 025
Données par action diluée				
Bénéfice net	0,58 \$	0,20 \$	0,61 \$	0,03 \$
Nombre moyen pondéré d'actions diluées en circulation (en milliers)	27 034	27 031	27 043	27 025
2006				
	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars
Exploitation				
Produits d'exploitation	119 937 \$	79 014 \$	103 437 \$	90 924 \$
Bénéfice (perte) d'exploitation	18 859 \$	4 765 \$	18 827 \$	(395) \$
(Perte nette) bénéfice net	(12 994) \$	(820) \$	13 413 \$	(2 739) \$
Données par action de base				
(Perte nette) bénéfice net	(0,48) \$	(0,03) \$	0,50 \$	(0,10) \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	27 025	27 025	27 025	27 028
Données par action diluée				
(Perte nette) bénéfice net	(0,48) \$	(0,03) \$	0,50 \$	(0,10) \$
Nombre moyen pondéré d'actions diluées en circulation (en milliers)	27 025	27 025	27 030	27 031

La majeure partie des produits d'exploitation de la Compagnie sont des revenus publicitaires. Ces revenus publicitaires suivent habituellement des cycles saisonniers qui sont en relation avec la nature cyclique et économique de l'industrie et des marchés dans lesquels les annonceurs font affaire. Les deuxième et quatrième trimestres de la Compagnie sont les trimestres les plus favorables à ces revenus publicitaires principalement en télévision.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES FINANCIÈRES (suite)

SITUATION FINANCIÈRE (suite)

Dans le secteur de la télévision, les charges d'exploitation varient principalement en fonction des coûts de programmation. Dans les secteurs de l'édition et de la distribution, les charges d'exploitation varient respectivement en fonction des sorties de magazines en kiosque et des sorties de films sur le marché.

L'utilisation grandissante d'Internet, la fragmentation de l'écoute télévisuelle et la numérisation des contenus ont ouvert, au cours des dernières années, de nouvelles fenêtres de diffusion des contenus et ont changé les habitudes de consommation du public. Cette réalité entraîne une fragmentation du marché publicitaire au détriment de la télévision généraliste et des médias traditionnels. Pour contrer cet effet, Groupe TVA mise sur sa capacité de créer, de développer et de produire des contenus de qualité dans tous les domaines et pour une diffusion sur toutes les plates-formes possibles en plus d'investir de façon importante dans le déploiement de services spécialisés lui permettant ainsi de continuer d'atteindre le plus large public possible et de toujours répondre aux besoins des annonceurs.

CAPITAL-ACTIONS

Le tableau ci-dessous présente les données sur le capital-actions de la Compagnie au 31 décembre 2007.

Nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2007

Actions ordinaires, classe A	4 320 000
Actions, classe B	22 704 848
	27 024 848

Options d'achat d'actions en circulation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007

	Options d'achat d'actions de classe B – conventionnelles	Options d'achat d'actions de Quebecor Média inc.
Solde au 31 décembre 2006	489 695	129 118
Octroyées	561 875	204 563
Annulées	(67 877)	(5 522)
Solde au 31 décembre 2007	983 693	328 159

Du nombre d'options en circulation au 31 décembre 2007, 84 082 options d'achat d'actions de classe B conventionnelles au prix d'exercice moyen de 20,61 \$ et 61 395 options d'achat d'actions de QMI au prix d'exercice moyen de 17,58 \$ peuvent être levées.

DONNÉES FINANCIÈRES SUR 3 ANS

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	Exercice terminé le 31 décembre 2007	Exercice terminé le 31 décembre 2006	Exercice terminé le 31 décembre 2005
Produits d'exploitation	415 486 \$	393 312 \$	401 352 \$
Bénéfice net (perte nette)	38 384	(3 140)	28 373
Bénéfice (perte) par action de base et diluée	1,42	(0,12)	0,98
Total des actifs	457 762	477 901	513 374
Dettes à long terme	56 333	96 515	107 098
Dividendes par action			
Actions de classe A	0,20	0,20	0,20
Actions de classe B	0,20	0,20	0,20

La baisse des produits d'exploitation entre 2005 et 2006 provient essentiellement du secteur de la distribution qui avait connu un niveau plus faible de ses activités et par des recettes au cinéma plus faibles qu'en 2005 alors que ce secteur avait connu une croissance de 65 % avec les succès des films « C.R.A.Z.Y » et « Interférence ». Le Réseau TVA avait également connu une baisse de ses revenus publicitaires de 3,6 %. La charge de dépréciation de la licence de télédiffusion et de l'écart d'acquisition de SUN TV moins les impôts y afférents explique largement le passage du bénéfice net de 2005 en perte nette pour 2006. De plus, la baisse de rentabilité du Réseau TVA explique en grande partie la réduction du bénéfice d'exploitation de 2005 à 2006.

La dette à long terme n'a cessé de diminuer depuis l'exercice 2005 principalement dû à la croissance des fonds générés par les activités d'exploitation de la Compagnie.

La diminution du total des actifs entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2005 s'explique essentiellement par la radiation des actifs incorporels de SUN TV suite aux tests de dépréciation annuels de la Compagnie tel qu'expliqué à la rubrique « Dépréciation d'Actifs Incorporels ». La diminution des actifs entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2006 s'explique essentiellement par la réduction de la consolidation fiscale mise en place dans SUN TV.

OPÉRATIONS CONCLUES ENTRE SOCIÉTÉS APPARENTÉES

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007, la Compagnie a vendu des espaces publicitaires, enregistré des revenus d'abonnement et a fourni des services techniques de production, de post production et autres à des sociétés sous contrôle commun et affiliées pour un montant global de 39 803 000 \$ (27 835 000 \$ pour l'exercice 2006). Les transactions avec des sociétés apparentées sont enregistrées à la valeur d'échange telle qu'établie entre les parties.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, la Compagnie a constaté une charge d'amortissement de droits de diffusion, des charges liées à des services informatiques et de communication, d'imprimerie et de pelliculage, des charges de droits d'accès et des charges de services professionnels, provenant de transactions effectuées auprès de sociétés sous contrôle commun et affiliées, pour un total de 37 460 000 \$ (48 831 000 \$ pour l'exercice 2006).

La Compagnie a également comptabilisé des honoraires de gestion à la société mère pour un montant de 3 800 000 \$ pour l'exercice 2007 (3 700 000 \$ pour l'exercice 2006).

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie s'est engagée en vertu de contrats de location exploitation, principalement pour des services et des locaux pour bureaux ainsi qu'en contrats d'acquisition de droits de diffusion et de distribution, représentant des paiements totaux de 72 450 000 \$.

Les paiements minimums pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

2008	39 850 000 \$
2009	21 510 000 \$
2010	7 513 000 \$
2011	2 310 000 \$
2012	647 000 \$
2013 et suivantes	620 000 \$

AUTRES ENGAGEMENTS

Dans le cadre de l'acquisition de la station de télévision torontoise SUN TV, la Compagnie s'est engagée à investir dans l'industrie télévisuelle canadienne sur une période de cinq à sept ans un montant de 4 600 000 \$ au titre des avantages tangibles. Ce montant vient s'ajouter au solde des engagements des conditions de licence de l'ancien propriétaire d'un montant de 8 996 000 \$ que la Compagnie devra assumer sur une période de quatre à sept ans. Le 11 janvier 2007, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a approuvé une demande de modification des conditions de licence de SUN TV en ce qui a trait aux avantages tangibles à investir. Cette décision permet à la Compagnie de réduire ses avantages tangibles à investir de 4 339 000 \$. Suite à cette décision, au 31 décembre 2007, il restait à la Compagnie un solde de 591 000 \$ non engagé aux fins des conditions de licences exigées par le CRTC dont 176 000 \$ devant être engagés d'ici le 31 août 2008 et 415 000 \$ devant être engagés d'ici le 31 août 2011.

GARANTIES

Dans le cours normal de ses opérations, la Compagnie procure à des tiers des ententes d'indemnisation dans le cadre de certaines transactions, telles que des contrats d'acquisition, des ententes de services et des contrats de location. Ces ententes obligent la Compagnie à indemniser un tiers pour les coûts engagés en regard de certains changements aux lois et règlements (incluant celles relatives aux lois fiscales) ou résultant de poursuites judiciaires ou sanctions réglementaires résultant de ces transactions. Les termes de ces indemnisations vont varier d'une transaction à l'autre, en fonction des clauses incluses dans l'entente. La nature de ces ententes d'indemnisation empêche la Compagnie d'estimer de façon raisonnable le montant maximal potentiel que celle-ci pourrait être tenue de verser aux contreparties. Historiquement, la Compagnie n'a jamais eu à faire de débours significatifs en vertu de telles ententes. La Compagnie n'a constaté aucun passif relatif à ces ententes puisqu'elle estime n'avoir aucun paiement à effectuer en vertu de ces ententes.

La Compagnie a garanti une partie des valeurs résiduelles de certains actifs loués en vertu de contrats de location-exploitation pour le bénéfice du bailleur. Si la juste valeur des actifs loués, à la fin de la durée des contrats de location-exploitation respectifs dont ils font l'objet, est inférieure à la valeur résiduelle garantie, la Compagnie devra alors compenser le bailleur, selon certaines conditions, pour une partie du manque à gagner. L'obligation maximale à l'égard de ces garanties totalise approximativement 938 000 \$. Au 31 décembre 2007, la Compagnie n'a inscrit aucun passif relatif à ces garanties.

PRATIQUES COMPTABLES DÉTERMINANTES

ÉCART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Le test de dépréciation comprend deux étapes.

Lors de la première étape, la valeur comptable rattachée à une unité d'exploitation doit être comparée à sa juste valeur. Pour déterminer la juste valeur d'une unité d'exploitation, la Société utilise une combinaison de méthodes d'évaluation comprenant entre autres la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs et les multiples du bénéfice d'exploitation.

La méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs requiert l'utilisation d'estimations telles que la valeur et le calendrier d'une série de flux de trésorerie futurs, l'estimation des variations anticipées dans les montants et les échelonnements de ces flux de trésorerie, la valeur de l'argent dans le temps représentée par le taux d'intérêt hors risque, ainsi que le prix rattaché à la prise en charge de l'incertitude inhérente à l'actif.

La méthode des multiples du bénéfice d'exploitation nécessite la disponibilité d'informations sur la juste valeur d'entreprises ayant des caractéristiques économiques comparables et observables, et que les multiples pertinents de l'entreprise comparable soient connus.

Pour ces raisons, l'évaluation de la juste valeur d'une unité d'exploitation requiert du jugement et se base exclusivement sur des estimations et des hypothèses.

Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, la deuxième étape du test de dépréciation doit être réalisée. La juste valeur de tout écart d'acquisition rattachée à une unité d'exploitation doit être comparée à la valeur comptable de l'écart d'acquisition afin d'évaluer le montant de la perte de valeur, le cas échéant.

La juste valeur de l'écart d'acquisition est déterminée de la même manière que la valeur d'un écart d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. La Société répartit la juste valeur d'une unité d'exploitation entre tous les actifs et passifs de cette unité, comme si l'unité d'exploitation avait été acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et que la juste valeur de l'unité d'exploitation représentait son coût d'acquisition. L'excédent de la juste valeur de l'unité d'exploitation sur les valeurs attribuées à ces actifs et passifs est la juste valeur de l'écart d'acquisition.

Au cours du deuxième trimestre 2007, la Compagnie a modifié la date de ses tests annuels de dépréciation pour l'écart d'acquisition du 1^{er} octobre au 1^{er} avril. Par conséquent, la Compagnie a complété ses tests annuels de dépréciation de l'écart d'acquisition au 1^{er} avril 2007 et a conclu qu'aucune dépréciation n'était à comptabiliser. De plus, la direction n'a pas décelé d'éléments déclencheurs nécessitant un devancement des tests annuels de dépréciation.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006, la Compagnie a procédé à la radiation de l'écart d'acquisition de sa station torontoise SUN TV pour une valeur de 7 965 000 \$.

PRATIQUES COMPTABLES DÉTERMINANTES (suite)

LICENCES

Les licences sont constituées de licences de diffusion et représentent le coût d'acquisition des droits d'exploitation de stations de télévision et elles ont une durée de vie indéfinie.

Ces licences sont soumises à un test de dépréciation annuellement ou réévaluées lorsque des événements ou des changements de circonstances nécessitent un tel examen. La valeur comptable de la licence est comparée à sa juste valeur et tout écart défavorable doit être imputé aux résultats de la Compagnie.

La Compagnie utilise la méthode d'évaluation «Greenfield» pour déterminer la juste valeur de ses licences de télédiffusion. Cette méthode consiste à calculer les coûts qu'un nouveau joueur devrait encourir pour exploiter sa licence dans le contexte où celle-ci est son seul actif de départ.

Ces coûts doivent tenir compte des investissements nécessaires pour bâtir le réseau ou encore la station incluant les coûts pré-opérationnels pour bâtir la marque et la force de vente. Cette approche sépare donc la valeur de la licence de celle des autres actifs en fonction des hypothèses suivantes :

- En date de l'évaluation, le seul actif de la Compagnie serait sa licence de télédiffusion.
- La Compagnie n'a pas encore diffusé et aucun réseau n'existe pour ses opérations. Elle doit donc acquérir ses droits de programmation et mettre en place les infrastructures de diffusion nécessaires à son opération.
- Les autres investissements et dépenses relatifs aux autres actifs au bilan (ex. fonds de roulement, personnel qualifié, logiciels) doivent être pris en considération dans les flux de trésorerie prévisionnels.
- Les niveaux de performance financière doivent correspondre à ce que l'industrie en général est en mesure de réaliser.

De plus, les flux de trésorerie terminaux sont 100 % attribuables à la licence détenue en date de l'évaluation.

L'approche prévoit que le marché potentiel est existant. La seule contrainte est la rapidité à laquelle l'entreprise peut espérer atteindre sa part de marché dite de «maturité».

La méthode prévoit qu'il faut engager des coûts initiaux significatifs de marketing et d'acquisition de droits de programmation. Les coûts généraux, de vente et d'administration, pré-opérationnels doivent également être inclus dans les calculs de façon à évaluer les flux de trésorerie attribuables à la licence. Finalement, une actualisation des flux de trésorerie est nécessaire pour obtenir la valeur finale attribuable à la licence.

Au cours du deuxième trimestre 2007, la Compagnie a modifié la date de ses tests annuels de dépréciation pour les licences de diffusion du 1^{er} octobre au 1^{er} avril. Par conséquent, la Compagnie a complété ses tests annuels de dépréciation des licences de diffusion au 1^{er} avril 2007 et a conclu qu'aucune dépréciation n'était à comptabiliser. De plus, la direction n'a pas décelé d'éléments déclencheurs nécessitant un devancement des tests annuels de dépréciation.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006, la Compagnie a procédé à la radiation de la licence de télédiffusion de sa station torontoise SUN TV pour une valeur de 23 119 000 \$.

RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES À LA RETRAITE

La Compagnie offre à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées. La politique de la Compagnie est de maintenir ses cotisations à un niveau permettant de pourvoir aux prestations. Les différents régimes de retraite de la Compagnie ont fait l'objet d'évaluations actuarielles au cours des trois dernières années. L'actif des régimes est calculé à sa juste valeur et se compose de titres de participation ainsi que de titres à revenu fixe de sociétés et de gouvernements.

PRATIQUES COMPTABLES DÉTERMINANTES (suite)

RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES À LA RETRAITE (suite)

Les obligations de la Compagnie, en matière de retraite et d'avantages complémentaires à la retraite, sont évaluées selon plusieurs hypothèses économiques et démographiques établies avec la collaboration des actuaires de la Compagnie. Parmi les hypothèses clés, on retrouve le taux d'actualisation, le rendement prévu sur l'actif du régime et le taux d'augmentation de la rémunération.

La Compagnie considère que les hypothèses utilisées sont raisonnables selon l'information présentement disponible. Cependant, des variations à ces hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur les coûts et obligations des régimes de retraite et avantages complémentaires à la retraite au cours des prochains exercices.

IMPÔTS FUTURS

La Compagnie doit évaluer la probabilité de réalisation des actifs d'impôts futurs résultant des écarts temporaires entre la valeur comptable au bilan et la valeur fiscale des éléments d'actif et de passif, et résultant également de la valeur fiscale des pertes inutilisées et reportées dans le futur. Cette évaluation repose sur le jugement et dépend d'hypothèses et d'estimations concernant la réalisation et la nature des bénéfices imposables futurs. Le montant des actifs d'impôts futurs qui sera effectivement réalisé pourrait être sensiblement différent de celui qui est inscrit aux états financiers, selon les résultats d'exploitation futurs de la Compagnie.

MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au 1^{er} janvier 2007, la Compagnie a adopté le chapitre 1530 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (« *Manuel de l'ICCA* »), *Résultat étendu* et le chapitre 3855, *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*. Conformément aux nouvelles exigences de ces normes, les modifications suivantes ont été apportées aux conventions comptables.

a) Résultat étendu

Le chapitre 1530 introduit le concept du résultat étendu, lequel est calculé en incluant les autres éléments du résultat étendu au bénéfice net. Les autres éléments du résultat étendu représentent les variations des capitaux propres découlant d'opérations et d'autres événements sans rapport avec les propriétaires, tels que les gains et les pertes non réalisés sur des actifs financiers classés comme disponibles à la vente.

b) Instruments financiers

Le chapitre 3855 établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des instruments dérivés. En vertu de ces normes, les instruments financiers sont dorénavant classés comme détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance, créances ou autres passifs financiers. L'évaluation des instruments financiers au cours des périodes subséquentes dépend de la catégorie dans laquelle ils ont été classés. En ce qui concerne les instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction, les coûts de transaction sont passés en charge au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux autres instruments financiers sont capitalisés au moment de la constatation et sont présentés en réduction des instruments financiers sous-jacents.

MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Instruments financiers (suite)

Les actifs et passifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées aux résultats. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués soit à leur juste valeur ou soit à leur coût lorsqu'ils n'ont pas de prix cotés sur un marché actif, alors que les variations de juste valeur sont comptabilisées au résultat étendu. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ainsi que les créances ou autres passifs financiers sont évalués à leur coût après amortissement en utilisant la méthode de l'intérêt réel. La Compagnie a classé ses espèces et quasi-espèces comme détenues à des fins de transaction. Les débiteurs ainsi que les montants à recevoir de compagnies apparentées ont été classés comme créances. Les placements de portefeuille inclus dans les placements ont été classés comme disponibles à la vente. Tous les passifs financiers de la Compagnie ont été classés comme autres passifs financiers.

Les instruments dérivés sont constatés à leur juste valeur comme actifs ou passifs financiers, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou d'autres contrats non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes. Les variations de la juste valeur des dérivés sont inscrites aux résultats, sauf en ce qui concerne les dérivés désignés à titre de couverture efficace des flux de trésorerie et pour laquelle la comptabilité de couverture est utilisée. Conformément aux nouvelles normes, la Compagnie a choisi le 1^{er} janvier 2003 comme date de transition pour adopter cette norme liée aux dérivés incorporés.

L'adoption de ces nouveaux chapitres n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Compagnie.

DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS EN COMPTABILITÉ AU CANADA

L'*Institut Canadien des Comptables Agréés* (« ICCA ») a publié une nouvelle norme soit le chapitre 1535 *Informations à fournir concernant le capital*, lequel requiert de fournir des informations qualitatives et quantitatives pour permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer ses objectifs, politiques et procédures de gestion de son capital. Le présent chapitre s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. La Compagnie ne prévoit pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Compagnie suite à l'adoption de cette nouvelle norme.

L'*Institut Canadien des Comptables Agréés* (« ICCA ») a publié deux nouvelles normes soit le chapitre 3862 *Instruments financiers – informations à fournir* et le chapitre 3863 *Instruments financiers – présentation* lesquels requièrent de fournir des informations additionnelles sur les instruments financiers. Ces nouveaux chapitres s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. La Compagnie ne prévoit pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Compagnie suite à l'adoption de cette nouvelle norme.

L'*Institut Canadien des Comptables Agréés* (« ICCA ») a publié une nouvelle norme soit le chapitre 3031 *Stocks*, lequel requiert de fournir plus de détails sur la détermination et la reconnaissance des stocks ainsi que sur l'information à présenter. Le présent chapitre s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008. La Compagnie ne prévoit pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Compagnie suite à l'adoption de cette nouvelle norme.

En janvier 2008, L'*Institut Canadien des Comptables Agréés* (« ICCA ») a publié une nouvelle norme soit le chapitre 3064 *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, lequel remplacera le chapitre 3062 *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels* et en résultera le retrait du chapitre 3450 *Frais de recherche et de développement* ainsi que le Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) 27 *Produits et charges au cours de la période de pré-exploitation* et la note d'orientation (NOC) 11 *Entreprises en phase de démarrage*. Cette norme comptable fourni les lignes directives de comptabilisation des actifs intangibles selon la définition d'un actif, selon les critères de reconnaissance d'un actif ainsi que de la clarification de l'application de l'appariement des revenus et dépenses, que ces actifs aient été acquis ou développés à l'interne. Le présent chapitre s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008. La Compagnie évalue présentement les impacts de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés.

RISQUES ET INCERTITUDES

La Compagnie exerce ses activités dans le secteur des communications lequel comporte divers facteurs de risques et d'incertitudes. Les risques et incertitudes décrits ci-après pourraient avoir une incidence importante sur les activités d'exploitation et les résultats financiers de la Compagnie.

CARACTÈRE SAISONNIER

Les activités de la Compagnie sont influencées par les cycles économiques et peuvent subir les contrecoups de la nature cyclique des marchés dans lesquels la Compagnie est présente, ainsi que les conditions économiques locales, régionales, nationales et mondiales. Les variations saisonnières du commerce de détail influencent les résultats financiers de la Compagnie. De plus, puisque les activités de la Compagnie exigent une forte intensité de main-d'œuvre, sa structure de coûts fixes est prédominante. Durant les périodes de contraction économique, les produits peuvent fléchir alors que la structure de coûts demeure stable, ce qui entraîne une diminution du bénéfice.

RISQUE D'EXPLOITATION

La concurrence qui s'exerce sur les plans de la publicité, de la clientèle, des téléspectateurs, des auditeurs, des lecteurs et de la distribution est féroce. Elle émane des stations et des réseaux de télévisions généralistes, des chaînes spécialisées, des récepteurs radioélectriques, des journaux locaux, régionaux et nationaux, des magazines, du publipostage direct et d'autres médias traditionnels de communications et de publicité qui sont actifs dans les marchés de la Compagnie. Le déploiement des nouvelles technologies, telles que les services de vidéo sur demande, Internet, les enregistreurs vidéo personnels, ainsi que la télévision haute définition influencent également les activités de la Compagnie. Les marchés dans lesquels œuvre la Compagnie font donc face à la multiplication des fenêtres possibles de diffusion, qu'il s'agisse d'Internet, de la téléphonie cellulaire, des services de vidéo sur demande, de la télévision mobile ou de tout autre support que la technologie mettra sur le marché dans l'avenir. L'évolution technologique peut cependant se traduire en opportunités d'affaires pour la Compagnie, lui créant la possibilité d'exploiter ses contenus sur toutes les fenêtres de diffusion possibles. On retrouve parmi les concurrents des sociétés fermées de même que des intervenants appartenant à l'État. En outre, les regroupements se multiplient dans les secteurs des médias canadiens créant ainsi des concurrents qui ont des intérêts dans divers secteurs et médias. Un des principaux fournisseurs de la Compagnie dans le secteur de l'édition connaît des difficultés financières. La Compagnie est à finaliser des solutions alternatives d'approvisionnements pour parer à toutes éventualités. Il est possible que les opérations courantes soient affectées par les événements qui en découleraient.

RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

La Compagnie est assujettie à des lois et règlements divers en matière d'environnement. Tout défaut quant aux dispositions des lois et des règlements actuels et futurs pourrait entraîner des obligations en matière de réparation. Même si la Compagnie est d'avis qu'elle se conforme, à tous égards importants, à ces lois, règlements et politiques gouvernementales, il n'y a rien qui garantisse que tous les passifs environnementaux auraient été établis.

RISQUES DE CRÉDIT

La concentration du risque de crédit à l'égard des comptes clients est limitée en raison de la diversité des activités et des clients de la Compagnie. Au 31 décembre 2007, aucun client n'avait un solde représentant une partie importante du chiffre consolidé des comptes clients.

RISQUES ET INCERTITUDES (suite)

RISQUES LIÉS À LA RÉGLEMENTATION GOUVERNEMENTALE

La Compagnie est assujettie à un nombre important de lois et règlements émanant des autorités gouvernementales notamment par le biais de la Loi concernant la radiodiffusion et de la Loi sur les télécommunications, qui sont toutes deux administrées par le CRTC. Tout changement dans les lois, les règlements ou les politiques régissant la télévision, de même que la mise en application de nouvelles lois, de nouveaux règlements ou conditions d'utilisation d'un permis pourraient avoir une incidence considérable sur les activités de la Compagnie, sa situation financière et les résultats de son exploitation.

RISQUES LIÉS À L'AIDE GOUVERNEMENTALE

La Compagnie bénéficie de certains programmes d'aides gouvernementales pour soutenir la production et la distribution de produits télévisuels et de films ainsi que l'édition de magazines au Canada. Tout changement dans les règles d'application de ces aides gouvernementales dans le futur pourrait avoir des incidences importantes sur les résultats d'exploitation de la Compagnie.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Conformément au Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, l'évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Compagnie a été effectuée. En se fondant sur cette évaluation, le Président et Chef de la direction et le Vice-président et Chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces à la fin de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007 et que la conception de ces contrôles et procédures fournissent une assurance raisonnable que l'information importante relative à la Compagnie, y compris ses filiales consolidées, lui est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où les documents annuels sont établis.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière a pour objectif de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière de la Compagnie et à la préparation des états financiers selon les PCGR. Aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui aurait eu ou qui pourrait vraisemblablement avoir sur ce dernier une incidence importante n'a été identifié par la direction au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La Compagnie est un émetteur assujetti en vertu des lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces canadiennes; par conséquent, elle est tenue de déposer des états financiers, une circulaire de sollicitation de procurations et une notice annuelle auprès des divers organismes de réglementation de valeurs mobilières. On peut obtenir, sans frais, une copie desdits documents, sur demande adressée à la Compagnie ou sur Internet à l'adresse www.sedar.com.

DÉFINITION DU BÉNÉFICE OU DE LA PERTE D'EXPLOITATION

Dans son analyse des résultats d'exploitation, la Compagnie définit le bénéfice ou la perte d'exploitation comme le bénéfice (la perte) avant amortissements, les charges financières, les frais de rationalisation des activités d'exploitation, la dépréciation d'actifs incorporels, le gain sur les acquisitions et dispositions d'entreprise, les impôts sur le bénéfice (la récupération), la part de l'actionnaire sans contrôle et la part du bénéfice dans les sociétés satellites. Le bénéfice ou la perte d'exploitation, tel que défini ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux Principes Comptables Généralement Reconnus « PCGR » du Canada. Ce n'est pas non plus une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidité. Cette mesure ne représente pas les fonds disponibles pour le service de la dette, le paiement de dividendes, le réinvestissement ou d'autres utilisations discrétionnaires, et ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les PCGR du Canada. La direction estime que le bénéfice ou la perte d'exploitation est un instrument utile d'évaluation du rendement. La direction et le conseil d'administration utilisent cette mesure pour évaluer tant les résultats consolidés de la Compagnie que les résultats des secteurs d'exploitation qui en font partie. De plus, des mesures comme le bénéfice ou la perte d'exploitation sont fréquemment utilisées par la communauté financière pour analyser et comparer le rendement d'entreprises dans les secteurs où la Compagnie est active. Signalons que la définition du bénéfice ou la perte d'exploitation adoptée par la Compagnie peut différer de celle d'autres entreprises.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Les énoncés figurant dans le présent rapport de gestion qui ne sont pas des faits historiques peuvent constituer des énoncés prospectifs assujettis à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses importantes connus et inconnus qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de la Compagnie dans des périodes futures et ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation du conditionnel, expressions prospectives comme « proposer », « s'attendre à », « pouvoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer que », « prévoir », « désirer » ou « croire » ou la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou toute terminologie similaire. Au nombre des facteurs pouvant entraîner un écart entre les résultats réels et les attentes actuelles figurent la saisonnalité, les risques d'exploitation (y compris les mesures relatives à l'établissement des prix prises par des concurrents), les risques associés à l'investissement en capital, les risques environnementaux, les risques de crédit, les risques associés à la réglementation gouvernementale, les risques associés à l'aide gouvernementale et la fluctuation générale de la conjoncture économique. Les investisseurs et autres personnes devraient noter que la liste des facteurs mentionnés ci-dessus, qui sont susceptibles d'influer sur les résultats futurs, n'est pas exhaustive et éviter de se fier indûment à tout énoncé prospectif. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels de la Compagnie et les attentes actuelles, veuillez vous reporter à la section « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion et aux documents publics déposés par la Compagnie qui sont accessibles à www.sedar.com et www.tva.canoe.ca.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion reflètent les attentes de la Compagnie au 18 février 2008 et sont sous réserve des changements pouvant survenir après cette date. La Compagnie décline expressément toute obligation ou tout engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables le requièrent.

Montréal (Québec)
Le 18 février 2008

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les présents états financiers consolidés de Groupe TVA inc. et ses filiales sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration de Groupe TVA inc.

Ces états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur l'exercice des meilleurs jugements et estimations.

Pour assurer la justesse et l'objectivité des données contenues dans les états financiers, la direction de la Compagnie, ainsi que les directions de ses filiales, se sont dotées de systèmes de contrôles comptables internes et voient à l'application d'un programme de vérification interne. La direction croit que les contrôles comptables internes donnent l'assurance raisonnable que les documents financiers sont fiables et constituent une base adéquate pour l'établissement d'états financiers, que les biens de l'entreprise sont convenablement comptabilisés et préservés, et que la préparation ainsi que la présentation des autres informations financières concordent avec les états financiers.

Le conseil d'administration exerce sa responsabilité relativement aux états financiers surtout par l'entremise de son comité de vérification, formé uniquement d'administrateurs externes. Le comité de vérification revoit les états financiers consolidés intermédiaires et annuels et le rapport annuel de la Compagnie et formule ses recommandations au conseil d'administration pour son approbation. Le comité de vérification rencontre la direction ainsi que les vérificateurs internes et externes pour discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, des questions de vérification et des questions de présentation de l'information financière et formule les recommandations appropriées au conseil d'administration. Les vérificateurs désignés par les actionnaires peuvent à leur gré rencontrer le comité de vérification, en présence ou en l'absence de la direction.

Les présents états financiers ont été vérifiés par les vérificateurs désignés par les actionnaires, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables agréés, dont le rapport suit.

Le président du conseil,



Jean Neveu

Le vice-président et
chef de la direction financière,



Denis Rozon

Montréal, Canada
Le 18 février 2008

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Groupe TVA inc. aux 31 décembre 2007 et 2006 et les états consolidés des résultats et du résultat étendu, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie aux 31 décembre 2007 et 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG S.A.S. / S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Montréal, Canada
Le 4 février 2008

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars sauf les montants par action)

	2007	2006
Produits d'exploitation	415 486 \$	393 312 \$
Charges d'exploitation, de vente et d'administration	356 105	351 256
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	12 471	12 870
Amortissement des frais de démarrage reportés	471	1 035
Charges financières (note 3)	4 477	5 308
Dépréciation d'actifs incorporels (note 4)	–	31 828
Frais de rationalisation des activités d'exploitation (note 5)	1 382	507
Gain sur acquisition d'entreprise (note 2)	–	(368)
Bénéfice (perte) avant impôts sur le bénéfice, part de l'actionnaire sans contrôle et part du bénéfice dans les sociétés satellites	40 580	(9 124)
Impôts (récupération) sur le bénéfice (note 6)	5 714	(2 591)
Part de l'actionnaire sans contrôle	(2 651)	(3 252)
Part du bénéfice dans les sociétés satellites	(867)	(141)
Bénéfice net (perte nette) et résultat étendu	38 384 \$	(3 140) \$
Bénéfice (perte) par action de base et dilué(e) (note 18)	1,42 \$	(0,12) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Solde au début	62 631 \$	71 280 \$
Bénéfice net (perte nette)	38 384	(3 140)
Dividendes versés	(5 405)	(5 405)
Rachat d'actions – excédent du prix payé sur la valeur comptable nette (note 18)	–	(104)
Solde à la fin	95 610 \$	62 631 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

BILANS CONSOLIDÉS

31 décembre 2007 et 2006

(en milliers de dollars)

	2007	2006
Actif		
Actif à court terme		
Espèces	3 225 \$	2 956 \$
Débiteurs (note 10)	108 800	112 629
Investissements dans des produits télévisuels et des films (note 11)	45 906	42 221
Stocks et charges payées d'avance	5 969	6 259
Actifs d'impôts futurs (note 6)	4 629	4 267
	168 529	168 332
Investissements dans des produits télévisuels et des films (note 11)	27 253	27 186
Placements (note 12)	31 571	55 227
Immobilisations corporelles (note 13)	77 275	74 038
Actifs d'impôts futurs (note 6)	2 319	3 448
Autres éléments d'actif (note 14)	9 102	8 213
Licences et autres actifs incorporels (notes 2 et 4)	69 732	69 589
Écart d'acquisition (note 4)	71 981	71 868
	457 762 \$	477 901 \$
Passif et avoir des actionnaires		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	2 435 \$	– \$
Créditeurs et charges à payer (note 15)	96 849	82 640
Droits de diffusion et de distribution à payer	23 054	22 867
Produits reportés	6 613	7 022
Crédit reporté (note 6)	471	864
	129 422	113 393
Droits de diffusion et de distribution à payer	3 965	3 226
Dette à long terme (note 17)	56 333	96 515
Passifs d'impôts futurs (note 6)	39 334	44 331
Autres passifs à long terme (note 16)	731	610
Part de l'actionnaire sans contrôle et actions privilégiées rachetables (notes 7 et 12)	13 458	38 334
	243 243	296 409
Avoir des actionnaires		
Capital-actions (note 18)	115 137	115 137
Surplus d'apport (note 6)	3 772	3 724
Bénéfices non répartis	95 610	62 631
	214 519	181 492
Engagements, garanties et éventualités (note 23)		
	457 762 \$	477 901 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil,

(signé)
 Jean Neveu, président du conseil d'administration

(signé)
 A. Michel Lavigne, administrateur

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	38 384 \$	(3 140) \$
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Part des bénéfices dans les sociétés satellites	(867)	(141)
Amortissements	13 030	13 993
Impôts futurs (note 6)	(4 680)	(5 853)
Avantages fiscaux relatifs à des déductions fiscales (note 6)	(3 670)	–
Part de l'actionnaire sans contrôle	(2 651)	(3 252)
Dépréciation d'actifs incorporels (note 4)	–	31 828
Autres	(1 448)	(3 444)
Fonds générés par l'exploitation courante	38 098	29 991
Variation nette des éléments hors liquidités (note 9)	21 946	2 342
	60 044	32 333
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(16 200)	(9 028)
Charges reportées	–	(287)
Acquisition d'entreprise (note 2)	(2 899)	818
Produit de disposition d'entreprise (note 2)	–	91
Remboursement d'obligations convertibles d'une société apparentée (note 12)	24 625	2 925
Autre variation des placements	76	549
	5 602	(4 932)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Découvert bancaire	2 435	(12 284)
Diminution de la dette à long terme	(40 182)	(10 583)
Rachat d'actions privilégiées rachetables (note 12)	(24 625)	(2 925)
Émission de capital-actions d'une filiale (note 7)	2 400	5 149
Rachat d'actions (note 18)	–	(154)
Dividendes versés	(5 405)	(5 405)
	(65 377)	(26 202)
Variation nette des espèces	269	1 199
Espèces au début	2 956	1 757
Espèces à la fin	3 225 \$	2 956 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

La Compagnie, constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies (Québec), exerce ses activités principalement dans les domaines de la télévision, de l'édition de magazines spécialisés et de la distribution de produits télévisuels et de films.

1. Principales conventions comptables

a) Consolidation et placements à long terme

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Compagnie et de toutes ses filiales de la date d'acquisition de leur contrôle à la date du bilan. Les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Les placements dans les sociétés satellites sont comptabilisés à la valeur de consolidation, et les autres placements sont comptabilisés au coût.

b) Modifications aux conventions comptables

Le 1^{er} janvier 2007, la Compagnie a adopté le chapitre 1530 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« Manuel de l'ICCA »), Résultat étendu, et le chapitre 3855, Instruments financiers - comptabilisation et évaluation. Conformément aux nouvelles exigences de ces normes, les modifications suivantes ont été apportées aux conventions comptables.

Résultat étendu

Le chapitre 1530 introduit le concept du résultat étendu, lequel est calculé en incluant les autres éléments du résultat étendu au bénéfice net. Les autres éléments du résultat étendu représentent les variations des capitaux propres découlant d'opérations et d'autres événements sans rapport avec les propriétaires, tels que les gains et les pertes non réalisés sur des actifs financiers classés comme disponibles à la vente.

Instruments financiers

Le chapitre 3855 établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des instruments dérivés. En vertu de ces normes, les instruments financiers sont dorénavant classés comme détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance, créances ou autres passifs financiers. L'évaluation des instruments financiers au cours des périodes subséquentes dépend de la catégorie dans laquelle ils ont été classés. En ce qui concerne les instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction, les coûts de transaction sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux autres instruments financiers sont capitalisés au moment de la constatation et sont présentés en réduction des instruments financiers sous-jacents.

Les actifs et passifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées aux résultats. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués soit à leur juste valeur ou soit à leur coût lorsqu'ils n'ont pas de prix cotés sur un marché actif, alors que les variations de juste valeur sont comptabilisées au résultat étendu. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ainsi que les créances ou autres passifs financiers sont évalués à leur coût après amortissement en utilisant la méthode de l'intérêt réel. La Compagnie a classé ses espèces et quasi-espèces comme détenues à des fins de transaction. Les débiteurs ainsi que les montants à recevoir de compagnies apparentées ont été classés comme créances. Les placements de portefeuille inclus dans les placements ont été classés comme disponibles à la vente.

Tous les passifs financiers de la Compagnie ont été classés comme autres passifs financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

1. Principales conventions comptables (suite)

b) Modifications aux conventions comptables (suite)

Les instruments dérivés sont constatés à leur juste valeur comme actifs ou passifs financiers, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou d'autres contrats non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes. Les variations de la juste valeur des dérivés sont inscrites aux résultats, sauf en ce qui concerne les dérivés désignés à titre de couverture efficace des flux de trésorerie et pour lesquels la comptabilité de couverture est utilisée. Conformément aux nouvelles normes, la Compagnie a choisi le 1^{er} janvier 2003 comme date de transition pour adopter cette norme liée aux dérivés incorporés.

L'adoption de ces nouveaux chapitres n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Compagnie.

c) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés selon les PCGR du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Les éléments d'actif et de passif, les postes de produits et de charges ainsi que la présentation d'éléments d'actif et de passif éventuels sont établis sur la base de ces estimations et hypothèses. Les éléments des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent les éléments d'actif et de passif découlant de régimes de retraite et des avantages complémentaires à la retraite pour les employés, les hypothèses économiques clés utilisées pour déterminer la provision pour créances irrécouvrables, l'estimation de diffusion, les revenus estimatifs futurs et la valeur de réalisation nette prévue des droits de diffusion, les produits nets estimatifs futurs de droits de distribution, les provisions pour la rationalisation des activités d'exploitation, la durée de vie utile des éléments d'actif aux fins du calcul de l'amortissement et l'évaluation des flux monétaires futurs prévus être générés par les actifs, la détermination de la juste valeur des éléments d'actif et de passif lors de regroupements d'entreprises, la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition, les provisions pour impôts sur le bénéfice et la composition des actifs et passifs d'impôts futurs et la juste valeur des instruments financiers. Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations.

d) Crédits d'impôt et aide gouvernementale

La Compagnie peut se prévaloir de plusieurs programmes gouvernementaux élaborés pour soutenir la production et la distribution de produits télévisuels et de films et l'édition de magazines au Canada.

L'aide gouvernementale relative aux productions d'émissions est enregistrée en réduction des coûts de production. Dans le secteur de l'édition, l'aide gouvernementale liée à la rédaction est comptabilisée à titre de produits reportés et amortie durant l'exercice au cours duquel la Compagnie satisfait les conditions pour obtenir l'aide gouvernementale. L'aide gouvernementale liée à la distribution de magazines est comptabilisée en diminution des charges y afférentes.

L'aide gouvernementale à l'égard de la distribution de films est assortie de conditions particulières quant à l'exploitation de la distribution et peut occasionner un remboursement de l'aide ou d'une partie de celle-ci, advenant un défaut de la Compagnie de se conformer à ces conditions particulières. La partie non remboursable de l'aide gouvernementale relative aux dépenses de mise en marché est portée en réduction de ces dépenses. Quant à la partie remboursable, elle est comptabilisée à titre d'avance et est remboursable en totalité ou en partie lorsque le film atteint un certain seuil de rentabilité. Dans l'éventualité où le film n'atteint pas les niveaux de revenus prévus, la totalité ou une partie de ces avances ne serait pas remboursable par la Compagnie et serait comptabilisée en réduction des dépenses d'exploitation de la Compagnie.

e) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

1. Principales conventions comptables (suite)

f) Émissions réalisées et en cours de réalisation

Les émissions réalisées et en cours de réalisation ont trait aux activités de télévision. Les émissions réalisées et en cours de réalisation sont comptabilisées au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût inclut les charges directes de biens et services ainsi que la part de la main-d'œuvre et des charges générales reliées à chaque émission. Le coût de chaque émission est imputé aux charges d'exploitation au moment de la diffusion.

g) Droits de diffusion et droits de diffusion à payer

Les droits de diffusion correspondent essentiellement aux droits contractuels permettant une diffusion limitée ou illimitée de produits télévisuels et de films. La Compagnie constate un actif au titre des droits de diffusion acquis et un passif au titre de l'obligation découlant des contrats d'acquisition de droits de diffusion, lorsque la période de diffusion débute et que les conditions suivantes sont respectées :

- i) Le coût de chaque émission, film ou série est connu ou peut être déterminé de façon raisonnable;
- ii) Les émissions, films ou séries ont été acceptés par la Compagnie conformément aux conditions du contrat d'acquisition de droits de diffusion;
- iii) Les émissions, films ou séries sont disponibles pour leur première diffusion.

Les montants payés pour des droits de diffusion, avant que les conditions pour la constatation d'un actif ne soient respectées, sont comptabilisés à titre de droits de diffusion payés d'avance dans les droits de diffusion.

Les droits de diffusion sont classés à court terme ou à long terme selon l'estimation de diffusion établie par la direction.

Ces droits sont amortis lors de la diffusion sur la durée du contrat, en fonction du nombre estimé de présentations à l'écran et selon une méthode d'amortissement fondée sur les revenus estimatifs futurs. L'amortissement de ces droits est présenté dans les charges d'exploitation, de vente et d'administration. Les droits de diffusion sont évalués au moindre du coût non amorti ou de la valeur de réalisation nette prévue.

Les droits de diffusion à payer sont répartis entre les éléments de passif à court terme et à long terme selon les modalités de paiement prévues aux contrats d'acquisition.

h) Droits de distribution et droits de distribution à payer

Les droits de distribution ont trait aux activités de distribution de films et de produits télévisuels. Les coûts comprennent les coûts d'acquisition des droits des films. La valeur de réalisation nette des droits de distribution représente la part de la Compagnie dans les produits futurs estimatifs qui seront générés, déduction faite des coûts futurs. La Compagnie constate un actif au titre des droits de distribution et un passif au titre de l'obligation découlant des contrats d'acquisition de droits de distribution lorsque le film a été accepté selon les termes prévus au contrat d'acquisition, le film est disponible pour diffusion et les coûts des droits sont connus ou peuvent être raisonnablement estimés.

Les montants payés pour les droits de distribution, avant que les conditions pour la constatation d'un actif ne soient respectées, sont comptabilisés à titre de droits de distribution payés d'avance dans les droits de distribution.

Les droits de distribution sont amortis selon la méthode prévisionnelle par film qui prévoit que chaque droit soit amorti dans la proportion de ses produits bruts réalisés par rapport au total de ses produits bruts prévus. L'amortissement des droits de distribution est inclus dans les charges d'exploitation, de vente et d'administration.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

1. Principales conventions comptables (suite)

h) Droits de distribution et droits de distribution à payer (suite)

Les estimations des produits de chacun des films sont revues périodiquement par la direction et sont révisées au besoin, selon l'évaluation par la direction des conditions actuelles du marché. Les droits de distribution sont évalués au moindre du coût non amorti et de la valeur de réalisation nette.

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

La Compagnie pourvoit à l'amortissement selon les méthodes et taux suivants :

Élément d'actif	Méthode	Taux
Bâtiments	Linéaire	2,5 % à 4,0 %
Équipements	Linéaire et dégressif	6,6 % à 33,3 %

j) Charges reportées

Les charges reportées correspondent aux frais de démarrage de services spécialisés et aux frais de financement reportés. Les charges reportées liées aux services spécialisés sont amorties de façon linéaire sur une période de cinq ans à partir du début des opérations commerciales, et celles liées au financement sont amorties de façon linéaire sur la durée de la dette correspondante. Les charges reportées sont présentées à la rubrique Autres éléments d'actif.

k) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme, y compris les immobilisations corporelles ainsi que les immobilisations incorporelles amortissables, sont soumis à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. La recouvrabilité d'un actif destiné à être détenu et utilisé se mesure par comparaison de sa valeur comptable et des estimations des flux de trésorerie futurs non actualisés susceptibles de découler de cet actif. Si la valeur comptable de l'actif excède les flux de trésorerie futurs estimatifs susceptibles d'en découler, une moins-value égale à l'excédent de la valeur comptable de l'actif par rapport à sa juste valeur est inscrite.

l) Licences et écart d'acquisition

Les licences sont constituées de licences de diffusion et représentent le coût d'acquisition des droits d'exploitation de stations de télévision. Elles ont une durée de vie indéfinie.

L'écart d'acquisition représente l'excédent du prix payé sur la juste valeur de l'actif net des entreprises acquises.

Les licences dont la durée de vie est indéfinie et l'écart d'acquisition ne sont pas amortis aux résultats; ils sont cependant soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment, si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. En 2007, la Compagnie a modifié la date de ses tests annuels de dépréciation du 1^{er} octobre au 1^{er} avril. Par conséquent, la Compagnie a terminé ses tests annuels de dépréciation le 1^{er} avril 2007 et a conclu qu'aucune dépréciation n'était à comptabiliser.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

1. Principales conventions comptables (suite)

m) Régimes de retraite et avantages complémentaires de retraite

La Compagnie offre à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées. De plus, la Compagnie offre à certains employés à la retraite, en vertu d'un ancien régime, une protection d'assurance-vie à la retraite, une protection d'assurance-maladie et d'assurance dentaire. Les employés actifs de la Compagnie ne bénéficient plus de ce type de protection. L'écart entre les cotisations de l'employeur et les montants inscrits à titre de charges d'avantages sociaux est comptabilisé à l'actif ou à l'obligation au titre des prestations constituées.

Pour tous les régimes à prestations déterminées, les conventions comptables suivantes ont été retenues :

- i) Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, et il est imputé aux résultats au fur et à mesure que les services sont rendus par les employés. Les calculs tiennent compte des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes de retraite, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé.
- ii) Aux fins de la détermination du rendement prévu des actifs des régimes de retraite, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.
- iii) Le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications.
- iv) L'excédent du gain actuariel net (perte actuarielle nette), sur 10 % du plus élevé de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur des actifs du régime, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.
- v) Le rendement à long terme prévu de l'actif des caisses de retraite est fondé sur la juste valeur.
- vi) L'actif transitoire net initial est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante prévue du groupe d'employés qui participent aux régimes.

Pour les régimes de retraite à cotisations déterminées, la charge de retraite inscrite aux résultats correspond aux cotisations que la Compagnie est tenue de verser en échange des services rendus par les employés.

n) Constatation des produits d'exploitation

Revenus de publicité

Les produits tirés de la vente de temps d'antenne publicitaire du secteur de la télévision sont constatés lors de la diffusion de la publicité. Dans le secteur de l'édition, les revenus tirés de la vente d'espaces publicitaires sont constatés au moment où la publicité est publiée, soit à la parution du magazine.

Revenus d'abonnement

Les revenus de redevances provenant d'abonnement de clients à des chaînes de télévision spécialisées sont constatés mensuellement lorsque le service est rendu.

Les revenus tirés d'abonnement aux magazines sont constatés comme produits lorsque le service est rendu. Les montants reçus à titre d'abonnement à des magazines sont comptabilisés comme produits reportés et sont amortis sur la durée de l'abonnement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

1. Principales conventions comptables (suite)

n) Constatation des produits d'exploitation (suite)

Revenus provenant de la vente de magazines en kiosque

Les revenus tirés de la vente de magazines en kiosque sont constatés au moment de la livraison en kiosque et sont calculés en utilisant un montant de revenu moins une provision pour retours futurs.

Revenus de distribution

Les produits tirés de l'exploitation des droits de distribution de films et d'émissions de télévision sont constatés lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- i) Il existe une preuve convaincante qu'il y a une transaction de vente avec un client. Une preuve est convaincante uniquement s'il y a un contrat ou un autre document légal exécutoire établissant au minimum i) la durée des droits cédés, ii) le film ou le groupe de films assujetti et iii) la contrepartie à recevoir en échange des droits;
- ii) Le film est terminé et a été livré ou est disponible pour la livraison;
- iii) La période des droits a débuté, et le client peut commencer l'exploitation, la présentation, la diffusion ou la vente;
- iv) La rémunération de la Compagnie est fixe ou peut être déterminée de façon raisonnable;
- v) Le recouvrement de la rémunération de la Compagnie est raisonnablement sûr.

Les produits tirés de la sortie en salle de films sont constatés au cours des mois durant lesquels le film est présenté en salle selon un pourcentage des recettes des salles de cinéma, sous réserve de la satisfaction des conditions précitées. Les revenus en vidéo sont constatés le mois durant lequel le film est sorti en vidéo sur la base des livraisons de copies de vidéocassettes et de vidéodisques numériques (« DVD »), moins une provision pour retours futurs ou sur la base d'un pourcentage des revenus du détaillant, sous réserve de la satisfaction des conditions précitées.

Vente de produits

Les revenus tirés de la vente de produits du service de télé-achats sont constatés au moment de la livraison des produits.

o) Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les revenus et les dépenses libellés en devises étrangères sont convertis au taux moyen en vigueur durant l'exercice, à l'exception de l'amortissement qui est converti au taux d'origine. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice.

p) Impôts sur le bénéfice

La Compagnie utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur le bénéfice. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et ils sont mesurés en appliquant les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date des états financiers pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber.

Dans le cours des opérations de la Compagnie, un certain nombre de positions fiscales sont incertaines dues à la complexité des transactions et au fait que les interprétations fiscales et la législation y afférentes sont en continuel changement. Lorsqu'une position fiscale est incertaine la Compagnie reconnaît un avantage fiscal ou réduit un passif fiscal uniquement lorsqu'il est probable que cet avantage fiscal sera réalisé dans le futur ou que ce passif fiscal sera éteint.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

1. Principales conventions comptables (suite)

q) Rémunérations et autres paiements à base d'actions

La Compagnie utilise la méthode de la valeur intrinsèque pour toutes les attributions à des salariés qui sont des attributions d'options d'achat d'actions, qui prévoient le règlement en espèces ou autres actifs, à la discrétion de l'employé. Selon cette méthode, le coût de rémunération rattaché aux attributions à des salariés qui prévoient le règlement en espèces ou autres actifs est constaté sur le délai d'acquisition des droits à chaque exercice dans les frais d'exploitation. Les variations de la juste valeur des actions sous-jacentes aux options entre la date d'attribution (qui correspond à la date de modification du régime pour les options octroyées avant cette date) et la date d'évaluation entraînent un changement dans l'évaluation du coût de rémunération dont la contrepartie est comptabilisée dans les créditeurs et charges à payer. Pour le régime d'actionariat à l'intention des cadres et des employés, la contribution de la Compagnie pour le compte des salariés est constatée comme une charge de rémunération. Toute contrepartie versée par des cadres et employés pour l'achat d'actions est portée au crédit du capital-actions. Les attributions aux membres de la haute direction faites dans le cadre du régime de rémunération différée d'unités d'actions fictives et du régime d'options d'achat d'actions de Quebecor Média inc. sont évaluées et inscrites dans les états financiers à leur juste valeur. Selon cette méthode, la variation de la juste valeur de l'unité d'action fictive ainsi que de l'option d'achat d'actions de Quebecor Média inc. modifie le coût de rémunération qui est constaté sur le délai d'acquisition de l'attribution.

r) Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé d'après le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice. La Compagnie utilise la méthode du rachat d'actions pour déterminer l'effet dilutif des options en vue de calculer le résultat dilué par action.

s) Contrats échanges

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie diffuse et publie de la publicité en échange de biens et services. Les produits ainsi gagnés sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des biens et services obtenus.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, la Compagnie a constaté des produits à titre de contrats échanges pour un montant de 7 827 000 \$ (12 374 000 \$ en 2006) et des charges d'exploitation à titre de contrats échanges de 8 881 000 \$ (12 476 000 \$ en 2006).

t) Changements futurs dans les conventions comptables

L'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») a publié une nouvelle norme, soit le chapitre 1535, Informations à fournir concernant le capital, lequel requiert de fournir des informations qualitatives et quantitatives pour permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion de leur capital. Le présent chapitre s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. La Compagnie ne prévoit pas d'impact significatif sur ses états financiers consolidés à la suite de l'adoption de cette nouvelle norme.

L'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») a publié deux nouvelles normes, soit le chapitre 3862, Instruments financiers - informations à fournir, et le chapitre 3863, Instruments financiers - présentation, lesquels requièrent de fournir des informations additionnelles sur les instruments financiers. Ces nouveaux chapitres s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. La Compagnie ne prévoit pas d'impact significatif sur ses états financiers consolidés à la suite de l'adoption de cette nouvelle norme.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

1. Principales conventions comptables (suite)

t) Changements futurs dans les conventions comptables (suite)

L'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») a publié une nouvelle norme, soit le chapitre 3031, Stocks, lequel requiert de fournir plus de détails sur la détermination et la reconnaissance des stocks ainsi que sur l'information à présenter. Le présent chapitre s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008. La Compagnie ne prévoit pas d'impact significatif sur ses états financiers consolidés à la suite de l'adoption de cette nouvelle norme.

En janvier 2008, L'Institut Canadien des comptables Agréés (« ICCA ») a publié une nouvelle norme soit le chapitre 3064 *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, lequel remplacera le chapitre 3062 *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels*, et en résultera le retrait du chapitre 3450 *Frais de recherche et de développement* ainsi que le Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) 27 *Produits et charges au cours de la période de pré-exploitation* et la note d'orientation (NOC) 11 *Entreprises en phase de démarrage*. Cette norme comptable fournit les lignes directrices de comptabilisation des actifs incorporels selon la définition d'un actif, selon les critères de reconnaissance d'un actif ainsi que de la clarification de l'application de l'appariement des revenus et dépenses, que ces actifs aient été acquis ou développés à l'interne. Le présent chapitre s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008. La Compagnie évalue présentement les impacts de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés.

2. Acquisitions et disposition d'entreprises

Acquisitions d'entreprises

Animal Hebdo inc.

Le 30 juillet 2007, la Compagnie a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Animal Hebdo inc., société exploitant le magazine Animal, pour une contrepartie totale de 274 000 \$. Le processus de répartition du prix d'achat est terminé, et les résultats de ce nouveau magazine sont inclus dans les résultats consolidés de la Compagnie depuis le 30 juillet 2007.

Sun TV Company

Le 8 décembre 2006, la Compagnie (75 %) et Corporation Sun Media (25 %), une société sous contrôle commun de la société mère ultime, Quebecor inc., se sont entendues avec CHUM Limited sur le règlement final de l'ajustement du fonds de roulement faisant partie du prix d'acquisition de Sun TV Company (« Sun TV »). À la suite de ce règlement, la Compagnie a enregistré, en 2006, sa quote-part dans l'ajustement favorable du fonds de roulement de 81 000 \$. Le prix d'acquisition final pour la participation de la Compagnie dans Sun TV Company est de 35 012 000 \$, soit un prix d'acquisition convenu de 34 500 000 \$, plus un ajustement du fonds de roulement de 37 000 \$ et des frais de transaction de 475 000 \$. La Compagnie a effectué le paiement final du prix d'acquisition, qui inclut l'ajustement au fonds de roulement au montant de 2 625 000 \$, le 8 janvier 2007.

Trustmédia inc.

Le 10 novembre 2006, la Compagnie a acquis la totalité des actions de la société Trustmédia inc., détenue à 50 % par l'autre actionnaire en copropriété, devenant ainsi l'unique actionnaire de cette société. À la suite de cette acquisition, la Compagnie a enregistré, en 2006, un gain de 368 000 \$, compte tenu que le prix payé était inférieur à la juste valeur des actifs nets acquis. L'excédent de l'encaisse acquise lors de cette transaction sur la contrepartie payée était de 818 000 \$. Aucun impôt n'a été enregistré sur ce gain puisqu'il donne lieu à un écart permanent.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

2. Acquisitions et disposition d'entreprises (suite)

Disposition d'entreprise

Les Éditions TVA inc.

Au cours de l'exercice précédent, la Compagnie a encaissé un montant supplémentaire de 91 000 \$ à titre de contrepartie en règlement final de la cession de sa participation de 100 % dans Les Éditions TVA inc., une société éditrice dans le domaine des livres, à Quebecor Média inc., soit sa société mère.

3. Charges financières

	2007	2006
Intérêts sur la dette à long terme	4 279 \$	5 193 \$
Dividendes sur actions privilégiées rachetables (note 12) ⁽¹⁾	3 646	4 093
Revenus d'intérêts sur obligations convertibles d'une société apparentée (note 12) ⁽¹⁾	(3 529)	(3 961)
Revenus d'intérêts	(404)	(203)
Amortissement des frais de financement reportés	88	88
Perte sur change	385	74
Autres intérêts	12	24
	4 477 \$	5 308 \$

(1) Des dividendes de 3 730 000 \$ (4 047 000 \$ en 2006) ont été versés, et un montant de 3 609 000 \$ (3 917 000 \$ en 2006) a été reçu à titre de revenus d'intérêts.

4. Dépréciation d'actifs incorporels

Sun TV Company

Au cours de l'exercice précédent, conformément aux dispositions du chapitre 3062 du Manuel de l'ICCA, Écart d'acquisition et autres actifs incorporels, la Compagnie a terminé ses tests annuels de dépréciation pour ses licences de télédiffusion et pour l'écart d'acquisition. À la suite des résultats des tests, la Compagnie a enregistré une charge totale de dépréciation de 31 084 000 \$ dont 23 119 000 \$ pour la licence de télédiffusion de Sun TV et 7 965 000 \$ pour l'écart d'acquisition. Cette dévaluation était devenue nécessaire à la suite de la révision du plan d'affaires de Sun TV à la lumière de l'expérience du marché des deux années précédentes et compte tenu des pressions exercées sur les revenus publicitaires des télédiffuseurs généralistes dont, entre autres, la fragmentation du marché télévisuel.

Trustmédia inc.

Au cours de l'exercice précédent, la Compagnie a enregistré sa quote-part dans la dépréciation d'un actif incorporel représentant une licence d'exploitation d'un magazine, détenu en copropriété par l'intermédiaire de la société Trustmédia inc., pour un montant de 744 000 \$.

5. Frais de rationalisation des activités d'exploitation

Au cours de l'exercice, la Compagnie a enregistré une provision pour frais de rationalisation de 1 281 000 \$ à la suite de l'abolition de postes dans le secteur de la télévision ainsi que le secteur de l'édition. Le solde de ces frais de rationalisation à payer au 31 décembre 2007 est de 429 425 \$.

Au cours de l'exercice précédent, la Compagnie a enregistré une provision pour frais de rationalisation de 1 404 000 \$ à la suite de l'abolition d'une trentaine de postes dans son secteur de la télévision. Le solde de ces frais de rationalisation à payer au 31 décembre 2007 est nul alors qu'il était de 254 000 \$ au 31 décembre 2006.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

5. Frais de rationalisation des activités d'exploitation (suite)

Rationalisation des anciennes activités de TVA International

Au cours de l'exercice 2001, la Compagnie, par l'intermédiaire de sa filiale, TVA Acquisition inc., avait procédé à une dévaluation d'éléments d'actif et à la comptabilisation de provisions pour rationalisation à la suite du repositionnement du secteur.

Au cours de l'exercice 2007, des frais de 319 000 \$ (890 000 \$ en 2006) ont été imputés contre la provision. De plus, à la suite des règlements de certains dossiers ainsi que des nouvelles informations disponibles à la Compagnie, une réévaluation de la provision a été effectuée et a entraîné un ajustement à la hausse des provisions de 952 000 \$ relatives à de nouveaux litiges liés aux activités de production de son ancienne filiale, TVA Acquisition inc., et un ajustement à la baisse de 851 000 \$ (897 000 \$ en 2006) sur le solde de passifs initialement établis sur certaines productions de cette ancienne filiale. Le solde de la provision pour rationalisation de ce secteur totalise donc 3 185 000 \$ au 31 décembre 2007 (3 403 000 \$ au 31 décembre 2006).

6. Impôts sur le bénéfice

La dépense (récupération) d'impôts sur le bénéfice se présente comme suit :

	2007	2006
Exigibles	10 394 \$	3 262 \$
Futurs	(4 680)	(5 853)
	5 714 \$	(2 591) \$

Le tableau suivant fait le rapprochement entre le taux d'imposition réglementaire canadien et le taux d'imposition effectif utilisé par la Compagnie dans le calcul du bénéfice net (perte nette) consolidé(e) :

	2007	2006
Taux d'imposition réglementaire canadien	32,0 %	32,0 %
Effet des écarts de taux d'imposition provinciaux	(0,7)	4,6
	31,3	36,6
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :		
Incidence fiscale de charges non déductibles	5,8	(57,3)
Incidence fiscale de la diminution ou de l'augmentation des taux d'imposition futurs des gouvernements fédéral et du Québec	(7,3)	33,9
Avantages fiscaux reconnus à la suite de l'adoption du projet de loi C-33	(9,0)	–
Variation du crédit reporté	(0,6)	6,7
Autres	(6,1)	8,5
Taux d'imposition effectif	14,1 %	28,4 %

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

6. Impôts sur le bénéfice (suite)

L'incidence fiscale des principaux éléments constituant le montant du passif net d'impôts futurs de la Compagnie est la suivante :

	2007	2006
Actifs d'impôts futurs		
Pertes reportables dans les exercices futurs	13 726 \$	16 817 \$
Provision pour rationalisation	471	864
Écart d'acquisition, licences et autres actifs incorporels	3 058	3 788
Écart entre la valeur comptable et fiscale des immobilisations corporelles et des placements	3 220	3 952
Autres	3 929	2 365
	24 404	27 786
Provision pour moins-value	(17 456)	(20 071)
	6 948	7 715
Passifs d'impôts futurs		
Écart d'acquisition et licences	(21 273)	(23 986)
Écart entre la valeur comptable et fiscale des immobilisations corporelles et des placements	(38)	(576)
Autres	(18 023)	(19 769)
	(39 334)	(44 331)
Passifs nets d'impôts futurs	(32 386) \$	(36 616) \$

Les actifs et les passifs d'impôts futurs à court terme et à long terme se répartissent comme suit :

	2007	2006
Actifs d'impôts futurs		
Court terme	4 629 \$	4 267 \$
Long terme	2 319	3 448
	6 948	7 715
Passifs d'impôts futurs		
Long terme	(39 334)	(44 331)
Passifs nets d'impôts futurs	(32 386) \$	(36 616) \$

Au cours de l'exercice 2002, la Compagnie avait reconnu des actifs d'impôts futurs au montant de 21 000 000 \$ reliés principalement à des pertes fiscales reportées dans le cadre de la liquidation de certaines sociétés du secteur de la production et distribution. La contrepartie de ces actifs d'impôts futurs figure à la rubrique Crédit reporté du passif de la Compagnie, lequel est amorti par dotation à la charge d'impôts en proportion de la réduction nette de ces actifs d'impôts futurs. Au 31 décembre 2007, le solde du crédit reporté totalise 627 000 \$ (1 077 000 \$ en 2006).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

6. Impôts sur le bénéfice (suite)

Au cours de l'exercice précédent, la Compagnie a obtenu des déductions fiscales représentant des impôts de l'ordre de 4 452 000 \$ auprès de Quebecor World Inc., une société sous contrôle commun de la société mère ultime, Quebecor inc. La totalité de cette somme a été comptabilisée à titre d'actifs d'impôts exigibles. Cette transaction a permis à la Compagnie de réaliser un gain de 293 000 \$ en 2006 qui a été comptabilisé à titre de surplus d'apport. Des avantages fiscaux de 1 113 000 \$, relatifs à la transaction de l'exercice 2006, et de 2 557 000 \$, relatifs aux transactions des exercices précédant l'année 2006, ont été comptabilisés dans les résultats de la Compagnie au cours de l'exercice 2007 à la suite de l'adoption du projet de loi C-33 du gouvernement fédéral prévoyant la modification du facteur de détermination des déductions fiscales. Ces avantages fiscaux avaient été comptabilisés dans les passifs d'impôts exigibles au 31 décembre 2006 en attente d'une promulgation par les autorités fiscales. Un montant de 626 000 \$ (3 046 000 \$ en 2006) payable à Quebecor World Inc. est inclus dans les créditeurs et charges à payer au 31 décembre 2007.

Au cours de l'exercice, alors qu'un montant total d'impôt de 3 596 000 \$ a été encaissé, un montant de 2 437 000 \$ a été payé à Quebecor World Inc. De plus, des gains supplémentaires de 48 000 \$ ont été comptabilisés à titre de surplus d'apport à la suite des règlements finaux.

La Compagnie n'a constaté aucun passif d'impôts futurs au titre des bénéfices non répartis de ses filiales au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs, étant donné qu'elle ne prévoit pas se départir de ses placements ou que ces bénéfices non répartis deviennent imposables.

Les montants des tableaux présentés précédemment pour 2007 et 2006 incluent respectivement une provision pour moins-value de 17 456 000 \$ et 20 071 000 \$, relativement à des reports de pertes prospectifs et autres économies d'impôts disponibles. La variation nette de la provision pour moins-value, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, s'explique principalement par une diminution de la provision pour moins-value d'approximativement 2 547 000 \$ (1 600 000 \$ en 2006) à la suite de la réduction du taux d'impôt fédéral (en 2006, une réduction d'un montant de 376 000 \$ provenant de l'utilisation de pertes fiscales pour lesquelles une provision pour moins-value avait été comptabilisée).

Au 31 décembre 2007, la Compagnie disposait, aux fins des impôts sur le bénéfice, de reports de pertes d'approximativement 2 528 000 \$ (7 041 000 \$ en 2006) dont elle peut se servir pour réduire ses bénéfices imposables futurs et venant à échéance comme suit :

2008	1 784 000 \$
2026	744 000

La Compagnie dispose également d'un montant de 82 856 000 \$ (81 659 000 \$ en 2006) de pertes en capital sans échéance et pour lesquelles une provision pour moins-value sur actif d'impôts futurs a été comptabilisée.

7. Part de l'actionnaire sans contrôle

Au cours de l'exercice, une filiale de la Compagnie, Sun TV Company, détenue à 75 % et exploitant la station de télévision Sun TV, a obtenu de son actionnaire sans contrôle, Corporation Sun Média, société sous contrôle commun de la société mère ultime Quebecor inc., des mises de fonds additionnelles dans son capital-actions d'un montant de 2 400 000 \$ (5 149 000 \$ en 2006). À ce jour, des mises de fonds en capital-actions ont été réalisées pour un montant total de 33 648 000 \$ (24 048 000 \$ en 2006), soit 25 236 000 \$ (18 036 000 \$ en 2006) octroyées par la Compagnie et 8 412 000 \$ (6 012 000 \$ en 2006), par Corporation Sun Média. Les pourcentages de participation respectifs dans Sun TV Company sont demeurés inchangés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

8. Coentreprises

La quote-part des opérations dans les coentreprises incluses dans les états financiers consolidés de la Compagnie se détaille comme suit :

	2007	2006
Résultats consolidés (1)		
Produits d'exploitation	6 137 \$	9 528 \$
Charges d'exploitation, de vente et d'administration	4 986	7 888
Bénéfice d'exploitation avant les postes suivants	1 151	1 640
Amortissement	-	561
Revenu d'intérêts	(65)	(57)
Dépréciation d'une licence	-	744
Impôts sur le bénéfice	-	18
Bénéfice net	1 216 \$	374 \$
Bilans consolidés (1)		
Actif à court terme	7 099 \$	5 120 \$
Passif à court terme	3 595	1 821
Flux de trésorerie consolidés		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	743	1 268
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 010)	(510)

(1) La société Trustmédia inc. est consolidée à 100 % dans les résultats de l'entreprise depuis le 10 novembre 2006, soit à la date de la transaction de l'acquisition de 100 % des actions détenues par l'ancien copropriétaire, lesquels ne sont plus inclus comme quote-part des résultats dans les coentreprises depuis cette date.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

9. Informations sur les flux de trésorerie

Les informations additionnelles à l'égard des états consolidés des flux de trésorerie se présentent comme suit :

a) La variation des éléments hors liquidités du fonds de roulement liés à l'exploitation se présente comme suit :

	2007	2006
Diminution (augmentation) de l'actif		
Débiteurs	(4 164) \$	(2 211) \$
Investissements dans des produits télévisuels et des films	(3 752)	3 698
Stocks et charges payées d'avance	303	(615)
Augmentation (diminution) du passif		
Créditeurs et charges à payer	12 302	4 484
Droits de diffusion et de distribution à payer	898	(2 905)
Produits reportés	(409)	335
Actifs et passifs d'impôts exigibles	16 768	(444)
	21 946 \$	2 342 \$

b) Les intérêts versés ainsi que les impôts sur le bénéfice (encaissés) payés et classés au titre des activités d'exploitation se présentent comme suit :

	2007	2006
Intérêts versés	4 054 \$	5 204 \$
Impôts sur le bénéfice (encaissés) versés, montant net	(2 673)	4 007

c) Les opérations hors caisse

Les états consolidés des flux de trésorerie excluent les opérations hors caisse suivantes :

	2007	2006
Acquisitions d'immobilisations corporelles financées par les créditeurs et charges à payer	1 453 \$	1 953 \$

10. Débiteurs

	2007	2006
Comptes clients	75 875 \$	73 432 \$
Comptes à recevoir de sociétés sous contrôle commun et affiliées	23 068	20 594
Crédits d'impôt et aide gouvernementale à recevoir	8 911	9 611
Actifs d'impôts exigibles	946	8 992
	108 800 \$	112 629 \$

Les comptes à recevoir de sociétés sous contrôle commun et affiliées sont affectés des mêmes conditions que les comptes clients. Les sociétés sous contrôle commun représentent des filiales de la société mère ultime, Quebecor inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

11. Investissements dans des produits télévisuels et des films

	2007		
	Court terme	Long terme	Total
Émissions réalisées et en cours de réalisation	4 123 \$	– \$	4 123 \$
Droits de diffusion	41 783	19 923	61 706
Droits de distribution	–	7 330	7 330
	45 906 \$	27 253 \$	73 159 \$

	2006		
	Court terme	Long terme	Total
Émissions réalisées et en cours de réalisation	2 973 \$	– \$	2 973 \$
Droits de diffusion	39 248	20 287	59 535
Droits de distribution	–	6 899	6 899
	42 221 \$	27 186 \$	69 407 \$

12. Placements

	2007	2006
Obligations convertibles d'une société apparentée ⁽¹⁾	9 750 \$	34 375 \$
Canoë inc., placement de portefeuille, participation de 13,8 %	11 262	11 262
Télé Inter-Rives Ltée, société satellite, participation de 45 %	7 657	6 688
Autres placements	2 902	2 902
	31 571 \$	55 227 \$

⁽¹⁾ Le 12 juillet 2005, une filiale de la Compagnie, détenue à 75 % et exploitant la station de télévision Sun TV, a procédé à une transaction de consolidation fiscale avec la Compagnie et son actionnaire sans contrôle, Corporation Sun Media, une société sous contrôle commun de la société mère ultime, Quebecor inc. Afin de réaliser cette transaction, Sun TV Company a émis 149 300 actions privilégiées rachetables au gré du détenteur avec dividendes cumulatifs et fixes de 10,85 %, dont 37 300 actions à 1 000 \$ émises en faveur de Corporation Sun Media. En retour, Sun TV Company a investi 149 300 000 \$, dont 37 300 000 \$ dans Corporation Sun Media, sous forme d'obligations convertibles d'une durée de 15 ans, portant intérêt au taux annuel de 10,5 %, payables semi-annuellement et échéant le 6 juillet 2020.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

12. Placements (suite)

⁽¹⁾ (suite)

Le 20 décembre 2007, Sun TV Company a procédé à une transaction afin de réduire la consolidation fiscale mise en place le 12 juillet 2005 avec la Compagnie et son actionnaire sans contrôle, Corporation Sun Media. Afin de réaliser cette transaction, Sun TV Company a reçu un remboursement partiel des obligations convertibles des sociétés actionnaires pour un montant de 98 600 000 \$ (11 700 000 \$ en 2006), dont de Corporation Sun Media pour un montant de 24 625 000 \$ (2 925 000 \$ en 2006). En contrepartie, Sun TV Company a racheté 98 600 (11 700 en 2006) actions privilégiées rachetables au gré du détenteur avec dividendes cumulatifs et fixes de 10,85 %, dont 24 625 (2 925 en 2006) actions privilégiées auprès de Corporation Sun Media pour un montant de 24 625 000 \$ (2 925 000 \$ en 2006). Cette transaction a entraîné, pour la Compagnie, au niveau consolidé, la réduction d'un placement à long terme en obligations convertibles de 24 625 000 \$ (2 925 000 \$ en 2006) et d'un montant équivalent de réduction en actions privilégiées rachetables présentées sous la rubrique Part de l'actionnaire sans contrôle et actions privilégiées rachetables.

Cette transaction permet à la Compagnie et à Corporation Sun Média de réduire leurs impôts exigibles étant donné que les intérêts sur les obligations convertibles sont déductibles aux fins fiscales pour ces sociétés, tandis que les dividendes sur les actions privilégiées ne sont pas imposables.

Ces transactions ont entraîné, pour la Compagnie, au niveau consolidé, un placement à long terme en obligations convertibles de 9 750 000 \$ (34 375 000 \$ en 2006) dans Corporation Sun Média et un montant équivalent en actions privilégiées rachetables présentées sous la rubrique Part de l'actionnaire sans contrôle et actions privilégiées rachetables.

13. Immobilisations corporelles

	2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	3 168 \$	– \$	3 168 \$
Bâtiments	74 865	51 180	23 685
Équipements	186 096	145 186	40 910
Projets en cours	9 512	–	9 512
	273 641 \$	196 366 \$	77 275 \$
	2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	3 168 \$	– \$	3 168 \$
Bâtiments	70 397	47 568	22 829
Équipements	181 131	138 413	42 718
Projets en cours	5 323	–	5 323
	260 019 \$	185 981 \$	74 038 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

14. Autres éléments d'actif

	2007	2006
Actif au titre des prestations constituées des régimes de retraite (note 21)	7 865 \$	6 417 \$
Charges reportées		
Frais de financement reportés, déduction faite de l'amortissement cumulé	217	305
Frais de démarrage de services spécialisés reportés, déduction faite de l'amortissement cumulé	1 020	1 491
	9 102 \$	8 213 \$

15. Créiteurs et charges à payer

	2007	2006
Comptes fournisseurs et charges à payer	72 437 \$	62 486 \$
Comptes à payer à des sociétés sous contrôle commun et affiliées	13 375	14 103
Passifs d'impôts exigibles	11 037	6 051
	96 849 \$	82 640 \$

16. Autres passifs à long terme

	2007	2006
Part dans l'avoir négatif d'un placement satellite	575 \$	397 \$
Crédit reporté (note 6)	156	213
	731 \$	610 \$

17. Dette à long terme

Au cours de l'exercice 2005, la Compagnie a renouvelé sa convention de crédit qui consiste en un emprunt à terme rotatif maximum de 160 000 000 \$, portant intérêt à des taux variables fondés sur le taux des acceptations bancaires ou le taux de base bancaire, plus une marge variable en fonction du ratio de la dette totale sur le bénéfice d'exploitation avant intérêts, impôts, amortissements et autres éléments. La convention de crédit vient à échéance et est remboursable en totalité le 15 juin 2010.

Au 31 décembre 2007, les sommes empruntées représentent 51 383 000 \$ (96 515 000 \$ en 2006) d'acceptations bancaires, portant intérêt à un taux moyen de 5,43 % (5,47 % en 2006), ainsi qu'une avance de 4 950 000 \$ (néant en 2006) sur le crédit rotatif, portant intérêt au taux de 6,0 %.

En vertu de cette convention de crédit, la Compagnie est assujettie à certaines restrictions, dont le maintien de certains ratios financiers. Au 31 décembre 2007, la Compagnie respecte les conditions relatives à la convention de crédit.

Au 31 décembre 2007, la Compagnie avait des lettres de crédit en circulation d'un montant de 485 832 \$ (500 659 \$ en 2006).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

18. Capital-actions

Autorisé

Un nombre illimité d'actions privilégiées, non participantes, sans droit de vote, d'une valeur nominale de 10 \$ chacune, pouvant être émises en séries

Un nombre illimité d'actions ordinaires de classe A, participantes, avec droit de vote, sans valeur nominale

Un nombre illimité d'actions de classe B, participantes, sans droit de vote, sans valeur nominale

	2007	2006
Émis et payé		
4 320 000 actions ordinaires de classe A	72 \$	72 \$
22 704 848 actions de classe B	115 065	115 065
	115 137 \$	115 137 \$

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Au cours de l'exercice 2006, la Compagnie a déposé une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités, dans le but de racheter pour annulation, entre le 4 août 2006 et le 3 août 2007, un maximum de 1 135 242 actions de classe B de la Compagnie, représentant approximativement 5 % du nombre d'actions de classe B émises et en circulation, non détenues par des initiés au début de l'offre publique de rachat. La Compagnie rachète ces actions de classe B au cours du marché au moment de l'achat, plus les frais de courtage. Aucun rachat d'action n'a été effectué relatif à cette offre.

Au cours de l'exercice précédent, 9 800 actions de classe B ont été rachetées pour annulation relativement à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités se terminant le 3 août 2006, pour une contrepartie nette au comptant de 154 000 \$. Toutes les actions rachetées au cours de l'exercice précédent ont été annulées au 31 décembre 2006.

Régime d'options d'achat d'actions de classe B à l'intention des dirigeants

Le régime, instauré en 1999 au profit des dirigeants de la Compagnie et de ses filiales, prévoit notamment que l'octroi, les conditions et les modalités afférentes aux options octroyées seront fixés par le comité de rémunération de la Compagnie. Toutefois, le prix de souscription de chaque action de classe B, visée par une option, ne pourra être inférieur au cours de la clôture des actions en Bourse le jour précédant la date d'octroi de l'option. Les options octroyées dans le cadre du régime pourront généralement être levées sur une période de cinq ans à raison de 25 % chaque année débutant à compter de la deuxième date d'anniversaire. De plus, la durée des options ne pourra excéder 10 ans. Un nombre maximum de 1 400 000 actions a été réservé aux fins du régime.

Les bénéficiaires peuvent, au moment de la levée de leur option, choisir de recevoir de la Compagnie un paiement en espèces égal au nombre d'actions à l'égard desquelles l'option est levée, multiplié par le montant par lequel la valeur du marché excède le prix d'achat des actions visées par ladite option. La valeur du marché est définie par la moyenne des cours de clôture des cinq derniers jours de négociation précédant le jour auquel l'option est levée. Le 13 décembre 2006, le conseil d'administration a adopté une résolution afin de modifier le régime. Une de ces modifications prévoit que, à moins de circonstances particulières et à moins que le comité de rémunération n'en décide autrement, les options octroyées pourront être levées sur une période de cinq ans sur la base d'un des horizons suivants qui sera déterminé par le comité de rémunération au moment de l'octroi :

- i) Par tranches égales de 20 % sur une période de cinq ans, dont la première tranche de 20 % peut être levée à compter du premier anniversaire de l'octroi;

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

18. Capital-actions (suite)

Régime d'options d'achat d'actions de classe B à l'intention des dirigeants (suite)

- ii) Par tranches égales de 25 % sur une période de quatre ans, dont la première tranche de 25 % peut être levée à compter du deuxième anniversaire de l'octroi;
- iii) par tranches égales de 33 % sur une période de trois ans, dont la première tranche de 33 % peut être levée à compter du troisième anniversaire de l'octroi.

Au cours de l'exercice, la Compagnie a octroyé 561 875 options conventionnelles en vertu de ce régime (503 684 en 2006).

Une charge de rémunération de 73 000 \$ (renversement de charge de 13 000 \$ en 2006) a été constatée, puisque la valeur au marché des actions cotées en Bourse de Groupe TVA inc. au 31 décembre 2007 est supérieure au prix d'exercice moyen des options.

Un sommaire de la situation aux 31 décembre 2007 et 2006 des options conventionnelles et des changements survenus dans les exercices terminés à ces dates est présenté ci-dessous :

	2007		2006	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)
Options conventionnelles				
Solde au début de l'exercice	489 695	17,59 \$	310 177	20,27 \$
Octroyées	561 875	14,82	503 684	15,62
Exercées	–	–	(27 500)	14,00
Annulées	(67 877)	15,52	(296 666)	17,36
Solde à la fin de l'exercice	983 693	16,16 \$	489 695	17,59 \$
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	84 082	20,61 \$	31 625	20,75 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

18. Capital-actions (suite)

Régime d'options d'achat d'actions de classe B à l'intention des dirigeants (suite)

Fourchette des prix d'exercice (en dollars)	Nombre d'options en cours au 31 décembre 2007	Options en cours		Option pouvant être exercées	
		Durée de vie contractuelle moyenne pondérée à courir (années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)	Nombre d'options pouvant être exercées au 31 décembre 2007	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)
14,50 \$ à 16,40 \$	789 562	9,40	14,99 \$	3 923	15,81 \$
16,41 \$ à 21,38 \$	194 131	6,86	20,90	80 159	20,84
	983 693	8,90	16,16 \$	84 082	20,61 \$

En vertu du régime, la Compagnie peut assortir l'octroi d'options à différents critères ou conditions. En 1999, la Compagnie a procédé à l'octroi d'options assorties à des critères de performance du cours des actions de classe B en Bourse (« les options de performance »). Les 50 000 options de performance au prix d'exercice moyen de 18,85 \$ en circulation au 31 décembre 2003 ont été exercées en 2004, et aucune option n'a été octroyée en 2005, en 2006 et en 2007.

Régimes d'actionnariat de classe B à l'intention des cadres et des employés

En 1998, la Compagnie a instauré un régime d'achat d'actions visant un nombre total de 375 000 actions de classe B, réservées aux employés, et un régime d'achat d'actions visant un nombre total de 375 000 actions de classe B, réservées aux cadres de la Compagnie. Les régimes prévoient que les participants peuvent souscrire aux actions selon certaines modalités liées à leur rémunération. Les actions seront souscrites pour un prix correspondant à 90 % de la moyenne des cours de clôture en Bourse. Les plans prévoient aussi des modalités de financement sans intérêt. Au cours de l'exercice, aucune action de classe B (aucune en 2006) n'a été émise en vertu de ces régimes. Le solde des actions pouvant être émises en vertu du régime réservé aux employés est de 229 753 actions de classe B aux 31 décembre 2007 et 2006, et le solde des actions pouvant être émises en vertu du régime réservé aux cadres est de 332 643 actions aux 31 décembre 2007 et 2006.

Régime de rémunération différée d'unités d'actions fictives

Au cours de l'exercice terminé le 27 août 2000, la Compagnie a instauré un régime d'intéressement à long terme pour certains membres de la haute direction. Les unités d'actions fictives sont rachetables (en espèces ou au gré de la Compagnie, en actions de classe B, ou par une combinaison d'espèces et d'actions) seulement au moment de la cessation d'emploi du participant. Un nombre maximum de 25 000 actions de classe B peuvent être émises en vertu de ce régime. Au cours de l'exercice, la Compagnie n'a octroyé aucune unité (aucune en 2006). Aucune unité n'est en circulation aux 31 décembre 2007 et 2006.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

18. Capital-actions (suite)

Bénéfice (perte) par action

Les tableaux suivants présentent les calculs du bénéfice (perte) par action de base et dilué(e) :

	2007	2006
Bénéfice net (perte nette)	38 384 \$	(3 140) \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	27 024 848	27 025 666
Effet de dilution des options d'achat d'actions	9 797	533
Nombre moyen pondéré d'actions diluées en circulation	27 034 645	27 026 199
Bénéfice (perte) par action de base et dilué(e) (en dollars)	1,42 \$	(0,12) \$

348 066 (391 934 en 2006) options d'achat d'actions de classe B n'ont pas été incluses dans le calcul du bénéfice (perte) par action dilué(e) étant donné que leur prix d'exercice était supérieur au cours moyen de l'action en 2007.

19. Régime d'options d'achat d'actions de Quebecor Média inc.

En vertu d'un régime d'options d'achat d'actions créé par Quebecor Média inc., des options ont été octroyées aux membres de la haute direction de Groupe TVA inc. Chaque option peut être exercée au cours des 10 années suivant la date d'octroi, à un prix d'exercice n'étant pas inférieur à la juste valeur des actions ordinaires, au moment de l'octroi, tel qu'il est déterminé par le conseil d'administration de Quebecor Média inc. (advenant que les actions ordinaires de Quebecor Média inc. ne soient pas inscrites à une Bourse reconnue au moment de l'octroi), ou le cours moyen pondéré des cinq jours de Bourse immédiatement avant la date de l'octroi des actions ordinaires de Quebecor Média inc. sur les marchés boursiers où ces actions sont inscrites à la date de l'octroi. À compter du 1^{er} mars 2008, et tant et aussi longtemps que les actions ordinaires de Quebecor Média inc. n'auront pas été inscrites à une Bourse reconnue, les détenteurs d'options pourront exercer annuellement, uniquement durant les périodes suivantes : du 1^{er} mars au 30 mars; du 1^{er} juin au 29 juin; du 1^{er} septembre au 29 septembre; et du 1^{er} décembre au 30 décembre, leur droit de recevoir en espèces un montant égal à la différence entre la juste valeur marchande, tel qu'il est déterminé par le conseil d'administration de Quebecor Média inc., et le prix d'exercice des options pouvant être exercées ou, sous certaines conditions, souscrire à des actions ordinaires de Quebecor Média inc.

À l'exception de certaines circonstances et à moins que le comité de rémunération en décide autrement, les options sont acquises sur une période de cinq ans selon l'une des méthodes suivantes, déterminées par le comité de rémunération de Quebecor Média inc. au moment de l'octroi : i) en portion égale sur une période de cinq ans, dont la première tranche de 20 % est acquise un an suivant la date de l'octroi; ii) en portion égale sur une période de quatre ans, dont la première tranche de 25 % est acquise deux ans suivant la date de l'octroi; ou iii) en portion égale sur une période de trois ans, dont la première tranche de 33 % est acquise trois ans suivant la date de l'octroi.

La Compagnie a constaté une charge de rémunération relativement à ce programme de 1 928 000 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007 (742 000 \$ en 2006), puisque le prix d'exercice des options est inférieur à la juste valeur des actions de Quebecor Média inc. tel qu'il est évalué par le conseil d'administration de Quebecor Média inc. et que cette juste valeur a connu une croissance au 31 décembre 2007 comparativement au 31 décembre 2006 en plus d'avoir connu une croissance sur la valeur au 31 décembre 2005.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

19. Régime d'options d'achat d'actions de Quebecor Média inc. (suite)

Un sommaire de la situation aux 31 décembre 2007 et 2006 des options d'achat d'actions octroyées aux membres de la haute direction, aux cadres supérieurs et aux autres employés clés de la Compagnie et des changements survenus dans les exercices terminés à ces dates est présenté ci-dessous :

Options conventionnelles	2007		2006	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)
Solde au début de l'exercice	129 118	22,69 \$	100 242	20,33 \$
Octroyées	204 563	47,25	40 444	30,78
Annulées	(5 522)	31,92	(11 568)	30,47
Solde à la fin de l'exercice	328 159	37,84 \$	129 118	22,69 \$
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	61 395	17,58 \$	36 526	16,17 \$

Prix d'exercice (en dollars)	Options en cours		Option pouvant être exercées	
	Nombre d'options en cours au 31 décembre 2007	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Nombre d'options pouvant être exercées au 31 décembre 2007	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)
16,17 \$	48 701	4,24	48 701	16,17 \$
22,98	38 083	6,69	12 694	22,98
27,86	13 458	7,25	–	–
30,47	20 182	8,13	–	–
31,92	3 172	8,70	–	–
44,45	2 953	9,59	–	–
47,29	201 610	9,85	–	–
	328 159	8,43	61 395	17,58 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

20. Crédits d'impôt et aide gouvernementale

Les frais de production des émissions ont été réduits d'un montant de 2 200 000 \$ (4 558 000 \$ en 2006) au titre d'aide gouvernementale, soit un montant de 2 115 000 \$ (3 387 000 \$ en 2006) représentant des crédits d'impôt et un montant de 85 000 \$ (1 171 000 \$ en 2006) au titre de financement de la production.

Les produits d'exploitation du secteur de l'édition comprennent un montant de 1 191 000 \$ (1 114 000 \$ en 2006) au titre d'aide gouvernementale sous forme d'aide à la rédaction. L'aide gouvernementale reliée à la distribution de magazines représente 2 086 000 \$ (1 691 000 \$ en 2006) et est comptabilisée en réduction des coûts d'exploitation.

Les charges d'exploitation du secteur de la distribution comprennent de l'aide gouvernementale non remboursable d'un montant de 1 490 000 \$ (676 000 \$ en 2006). Au 31 décembre 2007, les avances reçues représentent 1 598 000 \$ (1 898 000 \$ en 2006) et sont présentées dans les droits de distribution à payer.

21. Régimes de retraite et avantages complémentaires de retraite

Les régimes de retraite offerts aux employés cadres et syndiqués de Groupe TVA comportent un volet à prestations déterminées, de type salaire de carrière indexé avant et après la retraite, ainsi qu'un volet à cotisations déterminées. Groupe TVA offre à ses cadres supérieurs un régime de retraite de type salaire de fin de carrière, indexé avant et après la retraite, ainsi qu'un régime excédentaire non indexé après la retraite, dont les prestations compensent l'effet des limites fiscales. Les prestations de retraite des employés des Publications TVA sont de type salaire de carrière indexé avant et après la retraite.

Les différents régimes de retraite de la Compagnie ont fait l'objet d'évaluations actuarielles au cours des trois dernières années.

Voici les dates d'effet des évaluations aux fins de la capitalisation :

	Date de l'évaluation la plus récente	Date de la prochaine évaluation requise
Régime du personnel cadre de Groupe TVA	31 décembre 2006	31 décembre 2009
Régime des syndiqués de Groupe TVA	31 décembre 2006	31 décembre 2009
Régime des cadres supérieurs de Groupe TVA	31 décembre 2006	31 décembre 2007
Régime pour les employés de Publications TVA	31 décembre 2004	31 décembre 2007

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

21. Régimes de retraite et avantages complémentaires de retraite (suite)

Les montants totaux en espèces constatés en 2007 comme montants payés ou payables pour cet exercice au titre des avantages sociaux futurs, qui comprennent les cotisations de l'employeur aux régimes de retraite à prestations déterminées, au régime à cotisations déterminées et au régime complémentaire de retraite se sont élevés à 7 874 000 \$ (7 982 000 \$ en 2006).

Les tableaux suivants ont trait aux informations relatives aux régimes à prestations déterminées et font le rapprochement entre la variation des obligations découlant des régimes et la juste valeur des éléments d'actif des régimes pour les exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006.

	2007		2006	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligations au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	157 608 \$	2 225 \$	153 200 \$	2 253 \$
Cotisations des participants	2 524	–	2 283	–
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 517	5	3 443	4
Intérêts débiteurs	7 920	82	7 810	84
Modification de régimes	83	–	82	–
Prestations versées	(10 840)	(126)	(8 553)	(116)
Gain actuariel	(15 424)	(32)	(657)	–
Solde à la fin de l'exercice	145 388 \$	2 154 \$	157 608 \$	2 225 \$

	2007		2006	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Actifs des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	154 048 \$	– \$	137 852 \$	– \$
Rendement réel sur l'actif des régimes	2 511	–	16 750	–
Cotisations de l'employeur	5 533	–	5 716	–
Cotisations des participants	2 524	–	2 283	–
Prestations versées	(10 840)	–	(8 553)	–
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	153 776 \$	– \$	154 048 \$	– \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

21. Régimes de retraite et avantages complémentaires de retraite (suite)

Les actifs des régimes sont répartis selon les catégories d'actif suivantes :

	2007	2006
Titres de capitaux propres	56,9%	56,8%
Titre de créances	39,2%	38,5%
Autres	3,9%	4,7%
Total	100,0%	100,0%

La date de mesure des actifs des régimes est au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006.

Aux 31 décembre 2007 et 2006, des actions ordinaires de la société mère ultime, Quebecor inc., étaient comprises dans les titres de capitaux propres susmentionnés et comptaient respectivement pour 527 000 \$ (0,3 % des actifs des régimes) et pour 620 000 \$ (0,4 % des actifs des régimes).

Les montants présentés dans les tableaux précédents relativement aux obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice comprennent les montants suivants, qui se rapportent à des régimes déficitaires :

	2007		2006	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligations au titre des prestations constituées	875 \$	2 154 \$	107 883 \$	2 225 \$
Juste valeur des actifs des régimes	–	–	103 089	–
Situation de capitalisation - déficit	875 \$	2 154 \$	4 794 \$	2 225 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

21. Régimes de retraite et avantages complémentaires de retraite (suite)

	2007		2006	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Rapprochement de l'état de la capitalisation				
Excédent des actifs				
(obligations) sur obligations (actifs) à la fin de l'exercice	8 388 \$	(2 154) \$	(3 560) \$	(2 225) \$
Coût des prestations pour				
services passés non constatés	9 310	(59)	10 059	(67)
Perte actuarielle nette non constatée	8 328	902	15 449	983
Obligation (actif) transitoire non constaté(e)	(4 645)	393	(5 147)	452
Actif (obligation) au titre des prestations constituées				
Provision pour moins-value	21 381	(918)	16 801	(857)
	(13 516)	–	(10 384)	–
Actif (obligation) au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value				
	7 865 \$	(918) \$	6 417 \$	(857) \$

Les montants constatés aux bilans de la Compagnie aux 31 décembre 2007 et 2006 sont les suivants :

	2007		2006	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Actif au titre des prestations constituées, sous la rubrique				
Autres éléments d'actif	7 865 \$	– \$	6 417 \$	– \$
Passif au titre des prestations constituées, sous la rubrique				
Créditeurs et charges à payer	–	(918)	–	(857)
Montant net constaté	7 865 \$	(918) \$	6 417 \$	(857) \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

21. Régimes de retraite et avantages complémentaires de retraite (suite)

Le tableau suivant présente la composition de la charge d'avantages sociaux des régimes à prestations déterminées pour les exercices 2007 et 2006 :

	2007		2006	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus				
au cours de l'exercice	3 517 \$	4 \$	3 443 \$	4 \$
Intérêts débiteurs	7 920	82	7 810	84
Rendement prévu des actifs des régimes	(11 075)	–	(10 068)	–
Perte actuarielle (gain) sur obligation	–	–	(657)	–
Coûts des services passés	–	–	82	–
Amortissement du coût des services passés	833	(8)	725	14
Amortissement de l'obligation (actif) transitoire	(502)	59	(502)	59
Variation de la provision pour moins-value	3 132	–	1 428	–
Amortissement de la perte actuarielle non amortie	262	49	1 345	133
Charge d'avantages sociaux	4 087 \$	186 \$	3 606 \$	294 \$

Les hypothèses significatives que la direction considère les plus probables pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2007	2006
Obligations		
Taux d'actualisation en fin d'année	5,50 %	5,00 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,25 %	3,25 %
Coût périodique courant		
Taux d'actualisation	5,00 %	5,00 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	7,25 %	7,25 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,25 %	3,25 %

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

21. Régimes de retraite et avantages complémentaires de retraite (suite)

La tendance du taux présumé du coût des soins de santé utilisé dans le calcul de l'obligation au titre des avantages complémentaires à la retraite a été fixé à 8,6 % en 2006. Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer graduellement à 5 % sur une période de neuf ans et, par la suite, demeurer à ce niveau. Un changement de 1 % dans ce taux aurait les effets suivants :

	Avantages complémentaires à la retraite	
	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Incidence sur les coûts des services et d'intérêts	10 \$	(8) \$
Incidence sur l'obligation au titre des prestations	171	(141)

Régimes à cotisations déterminées

La charge totale de la Compagnie au titre des régimes de retraite à cotisations déterminées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 s'élève à 2 214 000 \$ (2 150 000 \$ en 2006).

22. Opérations conclues entre sociétés apparentées

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007, la Compagnie a conclu les opérations suivantes avec des sociétés apparentées dans le cours normal de ses activités. Les transactions avec des sociétés apparentées sont enregistrées à la valeur d'échange telle qu'établie entre les parties.

Produits d'exploitation

La Compagnie a comme politique de transiger le temps d'antenne, les ventes d'émissions et la location des services techniques de production et de postproduction avec les sociétés sous contrôle commun et affiliées à la valeur du marché. La Compagnie a vendu du temps d'antenne à des sociétés sous contrôle commun et affiliées et a fourni des services techniques de production, de postproduction et autres pour un montant global de 39 803 000 \$ (27 835 000 \$ en 2006).

Charges d'exploitation, de vente et d'administration

La Compagnie a comptabilisé des honoraires de gestion à la société mère pour un montant de 3 800 000 \$ (3 700 000 \$ en 2006).

La Compagnie a constaté une charge d'amortissement de droits de diffusion, des charges liées à des services informatiques et de communications, d'imprimerie et de pelliculage, des charges de droits d'accès et des charges de services professionnels, provenant de transactions effectuées auprès de sociétés sous contrôle commun et affiliées, pour un total de 37 460 000 \$ (48 831 000 \$ en 2006). Le bilan inclut des droits de diffusion s'élevant à 346 000 \$ (522 000 \$ en 2006) et des droits de diffusion à payer s'élevant à 223 000 \$ (315 000 \$ en 2006) auprès de ces mêmes sociétés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

23. Engagements, garanties et éventualités

a) Engagements

La Compagnie s'est engagée en vertu de contrats de location-exploitation, principalement pour des services et des locaux pour bureaux ainsi que de contrats d'acquisition de droits de distribution et diffusion, représentant des paiements totaux de 72 450 000 \$. Les paiements minimums pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

2008	39 850 \$
2009	21 510
2010	7 513
2011	2 310
2012	647
2013 et suivants	620

Autres engagements

De plus, dans le cadre de l'acquisition de la station de télévision torontoise Sun TV, la Compagnie s'est engagée à investir dans l'industrie télévisuelle canadienne sur une période de cinq à sept ans un montant de 4 600 000 \$ au titre des avantages tangibles. Ce montant vient s'ajouter au solde des engagements de conditions de licence de l'ancien propriétaire d'un montant de 8 996 000 \$ que la Compagnie devra assumer sur une période de quatre à sept ans. Le 11 janvier 2007, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») a approuvé une demande de modification des conditions de licence de Sun TV en ce qui a trait aux avantages tangibles à investir. Cette décision permet à la Compagnie de réduire ses avantages tangibles à investir de 4 339 000 \$. À la suite de cette décision, au 31 décembre 2007, il restait à la Compagnie un solde de 591 000 \$ non engagés aux fins des conditions de licences exigées par le CRTC, dont 176 000 \$ devant être engagés d'ici le 31 août 2008 et 415 000 \$ devant être engagés d'ici le 31 août 2011.

b) Garanties

La Compagnie a garanti une partie des valeurs résiduelles de certains des actifs loués en vertu de contrats de location-exploitation pour le bénéfice du bailleur. Si la juste valeur des actifs loués, à la fin de la durée des contrats de location-exploitation respectifs dont ils font l'objet, est inférieure à leur valeur résiduelle garantie, la Compagnie devra alors compenser le bailleur, selon certaines conditions, pour une partie du manque à gagner. L'obligation maximale à l'égard de ces garanties totalise approximativement 938 000 \$. Au 31 décembre 2007, la Compagnie n'a inscrit aucun passif relativement à ces garanties.

Dans le cours normal de ses opérations, la Compagnie procure à des tiers des ententes d'indemnisation dans le cadre de certaines transactions, telles que contrats d'acquisitions, ententes de services et contrats de location. Ces ententes obligent la Compagnie à indemniser un tiers pour les coûts engagés en regard de certains changements aux lois et règlements (incluant ceux relatifs aux lois fiscales) ou résultant de poursuites judiciaires ou sanctions réglementaires résultant de ces transactions. Les termes de ces indemnisations vont varier d'une transaction à l'autre, en fonction des clauses incluses dans l'entente. La nature de ces ententes d'indemnisation empêche la Compagnie d'estimer de façon raisonnable le montant maximal potentiel que celle-ci pourrait être tenue de verser aux contreparties. Historiquement, la Compagnie n'a jamais eu à faire des débours importants en vertu de telles ententes. La Compagnie n'a constaté aucun passif relativement à ces ententes, puisqu'elle estime n'avoir aucun paiement à effectuer en vertu de celles-ci.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

23. Engagements, garanties et éventualités (suite)

c) Éventualités

Dans le cours normal de son exploitation, la Compagnie est impliquée dans diverses poursuites, litiges et réclamations. De l'avis de la direction, la résolution de ces poursuites, litiges et réclamations n'aura pas d'incidence négative importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie de la Compagnie.

Droits de licence de la partie II du CRTC

En 2003 et 2004, des sociétés, incluant Groupe TVA inc., ont poursuivi la Couronne devant la Cour fédérale, alléguant que les droits de licences de la partie II, que les radiodiffuseurs doivent payer annuellement constituaient de fait et de droit, des taxes et non des droits. Le 14 décembre 2006, la Cour fédérale a déclaré que ces droits constituaient effectivement des taxes, que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») devait cesser de les percevoir et a ordonné que les sociétés demanderesse n'aient pas droit à un remboursement des sommes déjà versées. Le 1^{er} octobre 2007, le CRTC a publié un document mentionnant qu'il s'en tiendra au jugement rendu et qu'il ne percevra pas, en 2007 et durant les années à venir, les droits de licences de la partie II exigibles le 30 novembre de chaque année à moins qu'une Cour d'instance supérieure ne renverse le jugement de la Cour fédérale. La direction estime qu'il est plus improbable que probable que la décision soit renversée.

À la suite de cette publication et après évaluation des différents éléments du dossier, la Compagnie a renversé, dans ses résultats d'exploitation du troisième trimestre, un montant de 3 238 000 \$ représentant 13 mois de droits de la partie II. Les demanderesse et la défenderesse ont toutes deux interjeté appel du jugement devant la Cour fédérale d'appel. Selon les résultats du jugement de la Cour fédérale d'appel, la Compagnie pourrait avoir à payer ces droits pour l'année 2007 et les années à venir.

24. Instruments financiers

Gestion du risque de crédit

La Compagnie est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tierces parties. La Compagnie, dans le cours normal de son exploitation, évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. Au 31 décembre 2007, aucun client n'avait un solde représentant une partie importante du chiffre consolidé des comptes clients de la Compagnie. La Compagnie établit une provision pour créances douteuses pour répondre au risque de crédit propre à ses clients. Le solde des comptes clients de la Compagnie est réparti entre de nombreux clients, principalement des agences de publicité.

Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des débiteurs ainsi que des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur, étant donné que ces éléments seront réalisés ou réglés à moins d'un an. La juste valeur de la dette à long terme équivaut à la valeur comptable au 31 décembre 2007, étant donné qu'elle porte intérêt à taux variable. La juste valeur des obligations convertibles d'une compagnie apparentée n'a pu être déterminée, puisqu'il est pratiquement impossible de trouver sur le marché un instrument financier présentant essentiellement les mêmes caractéristiques économiques. La juste valeur des autres placements n'a également pas pu être déterminée, car il n'existe pas de prix coté sur un marché organisé pour ces types de placement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

25. Information sectorielle

Les activités de la Compagnie se composent des secteurs suivants :

- Le secteur de la télévision inclut les activités du Réseau TVA, des services spécialisés analogiques et numériques, de Sun TV, de la maison de production TVA Productions inc. (anciennement JPL Production), de la production commerciale TVAccès et du télé-achat;
- Le secteur de l'édition inclut les activités de TVA Publications inc. (anciennement Les Publications TVA Inc. et ses filiales et Les Publications TVA II Inc.), éditeurs de magazines de langue française spécialisés dans les domaines des arts, du spectacle, de la télévision, de la mode, de la décoration et autres;
- Le secteur de la distribution inclut les activités de distribution de produits télévisuels et de films.

Les autres éléments représentent les éliminations de transactions dans le cours normal des affaires effectuées entre les secteurs d'activités de la Compagnie en ce qui a trait aux produits, aux charges ainsi qu'aux profits non matérialisés ainsi que le placement dans Canoë Inc. au bilan.

Les secteurs isolables déterminés par la direction de la Compagnie sont des unités d'exploitation stratégiques qui offrent des biens et services divers. Ils sont gérés séparément, entre autres, parce que chaque secteur exige des stratégies de mise en marché différentes.

Les conventions comptables pour ces secteurs sont les mêmes que celles suivies par la Compagnie dans son ensemble (voir note 1).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

25. Information sectorielle (suite)

Les tableaux suivants présentent des informations sur les résultats et sur l'actif :

	2007				
	Télévision	Édition	Distribution	Autres éléments	Total
Produits d'exploitation	321 045 \$	79 878 \$	19 828 \$	(5 265) \$	415 486 \$
Charges d'exploitation, de vente et d'administration	270 688	72 049	18 533	(5 165)	356 105
Bénéfice d'exploitation avant amortissement, charges financières, dépréciation d'actifs incorporels, frais de rationalisation des activités d'exploitation et gain sur acquisition et cession d'entreprise	50 357 \$	7 829 \$	1 295 \$	(100) \$	59 381 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	15 664 \$	536 \$	– \$	– \$	16 200 \$
Écart d'acquisition	2 539 \$	69 442 \$	– \$	– \$	71 981 \$
Actif total	342 500 \$	84 237 \$	19 763 \$	11 262 \$	457 762 \$

	2006				
	Télévision	Édition	Distribution	Autres éléments	Total
Produits d'exploitation	309 317 \$	78 125 \$	14 369 \$	(8 499) \$	393 312 \$
Charges d'exploitation, de vente et d'administration	266 354	76 767	16 076	(7 941)	351 256
Bénéfice (perte) d'exploitation avant amortissement, charges financières, dépréciation d'actifs incorporels, frais de rationalisation des activités d'exploitation et gain sur acquisition et cession d'entreprise	42 963 \$	1 358 \$	(1 707) \$	(558) \$	42 056 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8 211 \$	355 \$	462 \$	– \$	9 028 \$
Écart d'acquisition	2 539 \$	69 329 \$	– \$	– \$	71 868 \$
Actif total	362 597 \$	85 071 \$	18 971 \$	11 262 \$	477 901 \$

26. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 2006 ont été réagencés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

REVUE DES SIX DERNIÈRES ANNÉES

Exercices terminés les
31 décembre 2007 et 2006

(Les montants présentés dans les
tableaux sont exprimés en milliers
de dollars)

Résultats consolidés	2007	2006	2005	2004	2003	2002
(en milliers de dollars)						(16 mois)
Produits d'exploitation	415 486 \$	393 312 \$	401 352 \$	357 960 \$	340 945 \$	439 194 \$
Charges d'exploitation, de vente et d'administration	356 105	351 256	348 361	277 457	259 486	331 577
Bénéfice d'exploitation avant amortissements, charges financières et autres éléments ⁽¹⁾	59 381	42 056	52 991	80 503	81 459	107 617
Amortissement	12 942	13 905	13 740	11 853	11 980	15 165
Charges financières	4 477	5 308	2 764	678	1 111	2 693
Autres éléments ⁽¹⁾	1 382	31 967	(276)	11	418	2 396
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices, part des actionnaires sans contrôle et part des résultats des sociétés satellites	40 580	(9 124)	36 763	67 961	67 950	87 363
Impôts sur les bénéfices (récupération)	5 714	(2 591)	11 943	17 181	13 928	19 273
Bénéfice (perte) avant part des actionnaires sans contrôle et part des résultats des sociétés satellites	34 866	(6 533)	24 820	50 780	54 022	68 090
Part des actionnaires sans contrôle	2 651	3 252	2 747	147		
Part dans les résultats des sociétés satellites	867	141	806	441	491	(4 889)
Bénéfice (perte nette)	38 384	(3 140)	28 373	51 368	54 513	63 201

Données financières et ratios	2007	2006	2005	2004	2003	2002
(en milliers de dollars sauf les montants par action)						(16 mois)
Fonds générés par l'exploitation courante	38 098 \$	29 991 \$	36 561 \$	66 371 \$	73 297 \$	84 563 \$
Acquisition d'immobilisations	(16 200)	(9 028)	(12 887)	(10 118)	(5 742)	(7 747)
Immobilisations	77 275	74 038	77 173	77 999	62 863	67 929
Actif total	457 762	477 901	513 374	446 757	389 861	425 941
Dette à long terme	56 333	96 515	107 098	34 929	24 364	51 220
Avoir des actionnaires	214 519	181 492	189 898	249 225	242 153	218 628
Ratio de la structure financière	21%	35%	36%	12%	9%	19%
Par action						
Bénéfice net (perte nette)	1,42 \$	(0,12 \$)	0,98 \$	1,61 \$	1,65 \$	1,84 \$
Valeur comptable	7,94 \$	6,72 \$	7,02 \$	8,10 \$	7,45 \$	6,45 \$

(1) Autres éléments inclus les dépréciations d'actifs incorporels, les frais de rationalisation des activités d'exploitation, les gains sur acquisition et disposition d'entreprises, les gains sur disposition de placements.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MARC A. COURTOIS ⁽¹⁾
Administrateur de sociétés

JACQUES DORION ⁽²⁾
Chef de la direction
Aegis Media Canada inc.

SERGE GOUIN ⁽²⁾
Président du conseil,
Quebecor Media inc.

SYLVIE LALANDE
Administrateur de sociétés

A. MICHEL LAVIGNE ⁽¹⁾
Administrateur de sociétés

JEAN NEVEU
Président du conseil, Groupe TVA inc.
et président du conseil, Quebecor inc.

PIERRE KARL PÉLADEAU
Président et chef de la direction
Quebecor inc., et vice-président
du conseil et chef de la direction
Quebecor Media inc.

ANDRÉ TRANCHEMONTAGNE ⁽¹⁾
Administrateur de sociétés

LAURENT VERREAU ⁽²⁾
Président du conseil
et chef de la direction GLV inc.

JEAN-MARC LÉGER
Président, Léger Marketing inc.

(1) Membre du comité de vérification

(2) Membre du comité de rémunération

LA DIRECTION

PIERRE DION
Président et chef de la direction

DENIS ROZON
Vice-président et chef de la direction
financière

SERGE FORTIN
Vice-président, Information

RICHARD GAUTHIER
Vice-président, Ressources humaines

RICHARD RENAUD
Vice-président, Stations régionales

JOCELYN POIRIER
Président, TVA Publications inc.
et Shopping TVA

FREDERIC POUSSARD
Vice-président Finances et exploitation,
TVA Publications inc.

CLAIRE SYRIL
Vice-présidente, Chaînes spécialisées

YVES BEAUPRÉ
Vice-président, Exploitation

ALAIN LÉTOURNEAU
Vice-président, Shopping TVA

MARIE COMTOIS
Vice-présidente, Communication
et nouveaux médias

YVES DION
Président, TVA Films

FRANCE LAUZIÈRE
Vice-présidente, Programmation

ÉDITH PERREAU
Vice-présidente, Ventes et Marketing

JIM NELLES
Vice-président et Directeur Général,
SUN TV

CLAUDINE TREMBLAY
Secrétaire corporatif

CHRISTIAN MARCOUX
Secrétaire adjoint

MAXIME BÉDARD
Directeur, Affaires juridiques

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SIÈGE SOCIAL
Groupe TVA inc.
1600 boulevard de Maisonneuve Est
Montréal, Québec H2L 4P2

SITE INTERNET
www.tva.canoe.ca

AGENT DE TRANSFERT
Société de fiducie Computershare du
Canada

VÉRIFICATEURS
KPMG s.r.l./ S.E.N.C.R.L

COMMUNICATIONS
Marie Comtois
Tel.: (514) 598-3972
Fax: (514) 599-5502
marie.comtois@tva.ca

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Les actionnaires sont invités à assister
à l'assemblée annuelle qui se tiendra
le 2 mai 2008 à 11h00 au Siège Social
du Groupe TVA inc.
1600 Boulevard de Maisonneuve Est
Montréal, (Québec)

DÉPÔT LÉGAL
Bibliothèque nationale
du Québec, 2007